

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 5 février 2015

Délibération n° 2015 - 5/02/2015 - 2

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 17 décembre 2014

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 22 pour, 1 abstention :

le verbatim du Conseil d'administration du 17 décembre 2014.

Dijon, le 6 février 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 17 décembre 2014

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 17 décembre 2014

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Madame Annie VINTER,

Messieurs Alain DEREUX (à partir de 10h), Eric LOQUIN (présent le matin, absent l'après-midi),
Samuel MERCIER, Louis de MESNARD (à partir de 10h30).

Collège B

Membres présents ou représentés

Mesdames Marie-Geneviève GERRER, Laurence MAUREL (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN),
Messieurs Laurent BRACHAIS, Pierre PELLENARD (présent le matin, procuration à Laurent
BRACHAIS l'après-midi), Jean-Philippe ROLIN (à partir de 11h45, procuration à Laurent BRACHAIS
avant 11h45), Vincent THOMAS (à partir de 10h, procuration à Jean-Philippe ROLIN de 11h45 à
14h30 et à partir de 16h).

Collège IATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Olivier LALOUETTE (procuration à Marie-Geneviève GERRER), Jean-Emmanuel ROLLIN.

Membre excusé

Cédric CLERC.

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD (procuration à Julien BRAULT le matin, présente l'après-midi), Bérénice
CLUZEL,

Messieurs Hervé BEGUE (procuration à Bérénice CLUZEL), Julien BRAULT,

Membre absent

Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Mesdames Elisabeth BEAU (procuration à Annie VINTER),

Messieurs José ALMEIDA (procuration à Alain DEREUX), Jacques BAHJ (procuration à Alain
BONNIN), Pierre GUEZ (procuration à Samuel MERCIER), Bertrand THIBAUT (procuration à Vincent
THOMAS le matin, présent l'après-midi),

Membres excusés

Denis LEPICIER, François PATRIAT,

Membre absent

Clotilde MARSEAULT.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles ROBIN, Directeur général des services,

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services adjointe,

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur la Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier
de l'université de Bourgogne.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux
investissements,

Monsieur Franck DENAT, Vice-président de la Commission de la recherche

Madame Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à
la stratégie des sites territoriaux,

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président de la CFVU,

Madame Valérie SAINT-GIORGIO, chargée de mission animaleries.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 22 octobre 2014	6
III) Questions statutaires.....	11
2. Statuts des sites territoriaux.....	11
VIII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 3 décembre 2014	14
1. Campagne BQR 2015 (Programmes 1, 2, 3 et 4) – Attribution des subventions	14
2. Proposition d'affectation de 75 000 euros à la Fondation de Coopération Scientifique en vue du lancement de la campagne BQR Bourgogne Franche-Comté 2015	18
3. Demande de financement formulée par l'Observatoire des Sciences de l'Univers Terre Homme Environnement Temps Astronomie de Franche-Comté (OSU THETA)	19
III) Questions statutaires (suite).....	19
1. Statuts de l'université de Bourgogne	19
5. Statuts du Centre de Prévention et de Santé de l'Université de Bourgogne (CPSU)....	33
3. Statuts de l'IUVV	34
4. Statuts de l'IUT Dijon-Auxerre	35
IV) Délégation de pouvoir pour la nomination des jurys d'examen.....	38
V) Approbation du rapport annuel d'activité de l'université de Bourgogne	39
VI) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 04 décembre 2014.....	50
1. Vie étudiante	50
- Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 20 novembre 2014.....	50
- Compte rendu de la Commission Subventions culturelles du 27 novembre 2014	52
2. Présentation de la « Charte de la Validation des Acquis de l'Expérience à l'uB »	52
3. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 25 novembre 2014	53
- Paramétrages de l'application Admission Post-Bac 2015	53
- Convention-cadre de partenariat entre l'Université de Bourgogne et le Rectorat pour les CPGE et BTS.....	57
- Offre de formation pour la rentrée 2014	60
- Appel à projets « Pédagogie numérique 2015 »	60
- Diplômes d'université	61
- Projets internationaux.....	61
4. Evaluation intermédiaire des départements Techniques de commercialisation (TC) et Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO) – IUT Dijon-Auxerre (accréditation rentrée 2015).....	62
5. Présentation de la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Bourgogne et l'association de gestion et de développement de la formation du CFA La Noue dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir « Cité de l'alternance »	62
VII) Débat sur la structuration en champs de formations en vue de l'accréditation pour le prochain contrat quinquennal	63
IX) Procédure et tarification des mises à disposition de salles.....	67
X) Questions financières	75
1. Budget initial 2015	75
2. Tableau récapitulatif des frais de gestion.....	88
3. Tarifs, subventions et dons	91
4. Sorties d'inventaire	92

XI) Compte rendu des travaux du CT du 02 décembre 2014	92
1. Politique indemnitaire personnels BIATSS 2015.....	92
2. Revalorisation indiciaire des personnels en CDI (catégorie B et C)	98
3. Organisation des services	100
- Pôle Achats - Marchés / Pôle Patrimoine.....	100
- Ressources humaines.....	102
- Plate-forme de Zootechnie	104
XII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	111
1. Reconduction du contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales de la Côte d'Or	111
2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	113
3. Compte rendu des conventions hors subventions.....	113
XIII) Questions diverses	113

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014)

*(La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Nous allons commencer ce conseil d'administration. Je suis heureux de vous accueillir. C'est un long conseil d'administration mais nous avons beaucoup de points importants à traiter ensemble en ce dernier conseil de l'année. J'ai donc préféré, plutôt que d'avoir une très longue séance de travail tout l'après-midi, que l'on puisse avoir une coupure et déjeuner ensemble.

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente

Le Président.- Quelques informations générales à l'ouverture du conseil.

Tout d'abord, sur la communauté d'universités et établissements Bourgogne Franche-Comté. Depuis notre dernier conseil d'administration, les statuts ont été présentés au CNESER. Ils ont également été présentés au CNESER du ministère de l'Agriculture. Le CNESER du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a émis un vote globalement défavorable. Mais ce vote était plus de principe que sur le fond du projet de COMUE Bourgogne Franche-Comté.

En réalité, les représentants des organisations syndicales, présents le jour de notre présentation, ont tous souligné le fait que l'on perçoit bien l'ancrage de ce projet de COMUE Bourgogne Franche-Comté dans une réalité de coopération qui date maintenant d'une dizaine d'années, autrement dit, le caractère réel de la coopération concrétisée par cette COMUE par rapport à d'autres projets dont on voit bien qu'ils ont été davantage engagés depuis la loi Fioraso. Cette réalité de volonté de coopération a été soulignée.

A également été souligné le caractère démocratique de la représentation mise en place par les statuts de cette COMUE puisque plus de 50 % des membres sont élus, ce qui est loin d'être le cas dans la totalité des COMUE, et surtout le choix que l'on a fait, comme d'ailleurs à l'université de Bourgogne, d'avoir 4 collèges d'égale représentation, un collège d'enseignants de rang A, un collège d'enseignants de rang B, un collège de personnels administratifs et techniques, et un collège représentant les étudiants. Ce point a été souligné.

De fait, les appréciations ont été plutôt positives, avec un vote qui finalement est négatif, argumenté sur l'opposition de principe aux COMUE.

Au CNESER du ministère de l'Agriculture, nous avons eu, de la même façon, une appréciation tout à fait positive et un vote positif, avec environ 23 ou 25 voix pour et des abstentions, mais zéro vote contre.

Ce passage au CNESER du ministère de l'Agriculture était justifié par le fait qu'AgroSup étant sous cotutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Agriculture, il convenait que le projet soit examiné par le CNESER du ministère de l'Agriculture.

En pratique, maintenant, juridiquement, tous les voyants sont au vert pour que la COMUE fasse l'objet d'un décret de création que l'on attend raisonnablement dans le courant du mois de janvier comme cela nous avait été indiqué.

Voilà pour mon point mensuel COMUE.

Sur le plan de l'Initiative d'excellence, le dossier continue d'avancer. Nous avons organisé un forum à Dole à la fin du mois de novembre. Je pense que c'est postérieur à notre dernier conseil d'administration. Ce forum avait pour objectif de réunir les collectivités locales et territoriales et les pôles de compétitivité, bref, les représentants des partenaires potentiels de l'Initiative d'excellence. Ce forum s'est bien déroulé. Au point que nous avons obtenu un engagement écrit et signé à nos côtés des 5 pôles de compétitivité de Franche-Comté et de Bourgogne. Ceci a permis d'initier un mouvement de collecte de signatures de tous les grands partenaires industriels possibles qui viendront soutenir notre dossier. Voilà sur l'Initiative d'excellence.

Annie, je ne sais pas si tu veux ajouter quelques mots.

Le dossier avance. On est toujours sur le même calendrier de dépôt le 21 janvier, bien entendu, et dans un état d'esprit de travail en commun qui est tout à fait bon. On a encore demain une nouvelle réunion du conseil de direction. Nous avançons très régulièrement.

Je voudrais vous dire aussi que l'on a eu une information plutôt positive sur les emplois qui vont nous être délégués au titre de la politique de site Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit, vous le savez, des emplois qui nous sont délégués dans le cadre du plan de création de 1 000 emplois par an pendant la législature. Cette année, un certain nombre d'emplois sont délégués au titre des établissements et un certain nombre d'emplois sont délégués au titre de la politique de site.

Au titre de la politique de site, la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté va bénéficier de 38 créations d'emplois sur les années 2015, 2016 et 2017. Cela est, je dois vous le dire, assez largement au-delà de ce que nous espérions. Nous étions allés défendre le projet au début du mois d'octobre à la DGESIP, avec Jacques Bahi, le président de l'université de Franche-Comté, et Bernard Cretin, le président du Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté. La rencontre s'était bien déroulée mais nous n'avons obtenu aucune assurance sur le nombre d'emplois qui pourrait nous être délégué. On nous avait seulement indiqué que le nombre d'emplois serait proportionnel au nombre d'étudiants du regroupement et à l'ambition qui était lisible dans la présentation qui était faite.

Nous avons donc 38 emplois. Ces 38 emplois seront pour moitié mis au siège social de la COMUE pour le structurer et pour moitié dans les établissements de façon à pouvoir déléguer, comme on l'avait prévu, un certain nombre de missions de fonctionnement opérationnel de la COMUE dans les établissements et faire en sorte que l'administration du siège soit davantage une administration de coordination que la reconstruction d'une méta-administration importante qui viendrait coiffer les établissements, ce qui ne correspond pas à la vision fédérale que l'on a dans cette COMUE. Donc 38 emplois. Nous en aurons 11 dès l'année 2015. C'est-à-dire qu'à

peu près au moment où la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté va se mettre en place politiquement, avec un conseil d'administration élu, avec un président ou une présidente élu(e), nous aurons des emplois pour commencer à structurer cette COMUE. C'est donc une excellente nouvelle.

Nous avons reçu, vendredi dernier, je crois, information des emplois Fioraso qui nous seraient délégués, cette fois-ci, au titre du rattrapage de la sous-dotation des établissements. Au titre de 2015, 5 emplois nous seront délégués. Ce qui fait que sur les trois dernières années, nous aurons eu, au total, 12 plus 8 plus 5 emplois déjà qui nous auront été délégués dans le cadre de ce plan Fioraso, donc 25 emplois. Cela ne rattrape pas la totalité, bien entendu, de notre sous-dotation en emplois mais permet petit-à-petit une convergence par rapport aux établissements qui étaient mieux dotés. Nous avons reçu cette information vendredi. Vous imaginez que nous n'avons pas eu le temps, bien entendu, de travailler sur ce que pourrait être la ventilation de ces emplois. Nous commencerons à réfléchir au mois de janvier sur la ventilation qui pourrait en être pertinente.

Voilà pour la politique de site à travers le Contrat, à travers la COMUE et à travers ces emplois Fioraso.

Dernier élément, nous allons délibérer cet après-midi sur notre budget au titre de l'année 2015. Je voudrais vous donner quelques éléments d'information sur les événements récents en matière de politique budgétaire et financière nationale pour ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche parce que vous savez qu'un certain nombre de turbulences ont eu lieu.

Le premier élément dont je voudrais vous parler, c'est le contrat de plan Etat-Région dans lequel deux volets nous concernent, un volet « patrimoine immobilier » et un volet « recherche ». Nous avons eu des inquiétudes très importantes durant l'automne quand les premières propositions, notamment sur le volet « recherche », nous ont été faites. En effet, on nous avait annoncé avant les premières propositions que raisonnablement, on pourrait bénéficier, sur la part Etat du CPER, de 6,4 millions d'euros alors que la première proposition qui est arrivée était à 1,8 millions d'euros, avec surtout un fléchage ciblé sur deux ou trois domaines de recherche simplement. L'Etat avait donc décidé lui-même de pré-affecter ces crédits.

Je dois dire que nous avons réagi de façon assez vigoureuse en mobilisant tous les moyens qui étaient à notre disposition, y compris jusqu'aux services du Premier ministre. Les services ici, en Région, se sont emparés de nos préoccupations aussi efficacement que possible. Le président du Conseil régional, le préfet, le recteur ont été des relais très efficaces de nos préoccupations. Ils ont trouvé leur concrétisation ce lundi, quand le Premier ministre est venu à Dijon signer un pré-accord de principe sur les grandes masses du CPER qui, bien sûr, ne concerne pas que l'enseignement supérieur et la recherche puisque le CPER concerne, bien entendu, d'autres grandes masses de financement. En tout cas, sur le volet « recherche », la proposition qui est faite maintenant et qui est une réalité, elle est figée, est que nous aurons 7,3 millions d'euros. En réalité, nous avons un petit peu plus que ce qui nous avait été annoncé à la fin du mois d'août. Je dois dire que je me réjouis profondément de ceci.

Non seulement la dotation qui, *in fine*, va nous être attribuée sur la part Etat est plus importante que celle qui nous était annoncée au mois d'août, mais on a également pu obtenir la possibilité de flécher cette somme sur les six grands domaines de recherche que nous avons affichés. C'est-à-dire qu'au bout du compte, la totalité des grandes thématiques de recherche, portées par notre université et le

Grand Campus, pourra bénéficier de cet abondement financier dans le cadre du CPER.

A côté de ces 7,3 millions d'euros qui est la part Etat, la Région mettra une somme équivalente.

On peut également bénéficier de crédits complémentaires dans le cadre du FEDER sur certains domaines de recherche qui ont été identifiés par la Région dans le cadre de la stratégie de différenciation intelligente, et également, sur certains thèmes, de crédits dits sectoriels.

Au total, on a donc réussi à restaurer une enveloppe de soutien à la recherche, certes moins importante que celle que l'on aurait espérée dans le meilleur des mondes, mais qui, très honnêtement, compte tenu de la situation financière de l'Etat, est raisonnable.

Sur le volet « patrimoine », là encore, on est à peu près à ce qui nous avait été annoncé fin août. On sera à environ 16,8 millions d'euros au total pour la part Etat et sur l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne, c'est-à-dire l'université, l'INRA, AgroSup, Cluny, le CROUS. C'est, bien entendu, là aussi moins que ce que nous aurions souhaité nous voir déléguer dans le meilleur des mondes possible. Pour autant, cela nous permettra d'avancer de façon raisonnable.

Voilà pour le CPER qui est le premier de nos grands points de préoccupation.

Le second de nos très grands points de préoccupation dans le courant de cet automne a été, vous le savez, la décision prise par Bercy de réduire de 20 % le montant financier du quatrième versement sur notre subvention pour charge de service public qui finance notre fonctionnement, notamment la masse salariale. Là encore, la mobilisation... Pour le coup, ce n'est pas nous, uB, qui sommes intervenus parce que la Conférence des présidents d'universités a agi de façon tout à fait efficace. Le complément de crédits a été versé fin novembre ou début décembre comme cela avait été assez rapidement annoncé. Donc toutes les inquiétudes qui avaient pu se diffuser dans notre communauté, notamment sur un risque éventuel, qui n'était pas fondé d'ailleurs, pour les salaires, tous ces risques sont désormais écartés. Et de toute façon, comme je l'avais écrit à la communauté, il n'y avait pas de risque pour les salaires, compte tenu du niveau de notre trésorerie.

Le troisième élément de difficulté financière auquel nous avons dû faire face au cours de ces dernières semaines était un premier vote dans le cadre du projet de loi de finances 2015 qui amputait de 70 millions d'euros la dotation au niveau national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette réduction de 70 millions d'euros s'ajoute à un manque à gagner, en quelque sorte, d'environ 90 millions d'euros, qui pèse déjà sur les établissements et qui est dû au fait simplement qu'arithmétiquement, la masse salariale et la masse des dépenses et des missions déléguées aux universités augmentent. Cela représente une surdépense de 90 millions d'euros au niveau national, qui n'est pas compensée.

De plus, le projet de loi de finances prévoyait d'amputer de 70 millions d'euros la dotation des universités. Là encore, mobilisation importante à laquelle nous avons participé. J'ai écrit à tous les parlementaires de la Région, à la ministre. Je ne suis pas le seul, bien entendu. D'autres présidents l'ont fait. Le Président de la République a annoncé la semaine dernière que ces crédits étaient restaurés. Ce troisième élément d'inquiétude est donc également derrière nous pour l'instant.

Comme vous le voyez, nous avons fait l'objet d'un certain nombre d'attaques financières en trois vagues qui, pour l'instant, sont maîtrisées.

Le quatrième point d'inquiétude qui se profile est les suggestions, qui ont été faites et qui semblent être plus que des suggestions, que les fonds de roulement des établissements pourraient être mis à contribution au bout du compte pour compenser la situation financière difficile de l'Etat. Cela veut dire concrètement qu'à un moment donné, l'Etat pourrait décider de réduire la dotation aux établissements en demandant que les établissements contribuent sur leur fonds de roulement. Concrètement, on autoriserait les établissements à prélever sur le fonds de roulement pour du fonctionnement, ce qui est contraire au décret financier de 2008, je crois, qui nous gouverne encore actuellement. Cette clause prudentielle avait pour objectif de faire en sorte qu'on ne puisse pas utiliser le fonds de roulement pour du fonctionnement parce qu'on sait très bien que si c'est le cas, les établissements risquent de se retrouver sans réserve en quelques années.

Ceci a été suggéré de façon un petit peu appuyée, également par la ministre. Là encore, comme d'autres, j'ai réagi avec beaucoup de vigueur. Suivant le dernier élément d'information que nous ayons en notre possession, le Président de la République a indiqué, la semaine dernière, qu'il était attendu que les établissements puissent démontrer que le fonds de roulement était utilisé pour des investissements et pour une stratégie d'investissement ambitieuse et en cohérence avec les programmes Investissements d'avenir. Ceci nous donne donc un cap sur les orientations qui seront souhaitables pour nous en matière d'utilisation de notre fonds de roulement dans les quelques mois et années qui viennent.

Je voudrais simplement vous rappeler, parce que c'est vraiment très important, je crois qu'il faut vraiment que tous les administrateurs s'emparent de cette question, qu'au 31 décembre de l'année passée, ce que l'on appelle actuellement notre fonds de roulement s'élevait à 45 millions d'euros. Sur ces 45 millions d'euros, 20 millions d'euros correspondent à un mois de fonctionnement de notre université. En gros, 15 millions pour la masse salariale, 5 millions pour le fonctionnement quotidien. Ce fonctionnement prudentiel nous est demandé par l'Etat. Il a édicté cette contrainte que nous ayons un mois d'avance. Donc on a 20 millions d'euros qui sont en quelque sorte une réserve qui nous est demandée par l'Etat.

On a 17 millions d'euros qui correspondent à l'ensemble des engagements pluriannuels qui ont été pris par l'établissement. Il y a dans ces 17 millions d'euros notamment tous les programmes pluriannuels d'investissements qui ont été votés par le conseil d'administration et un certain nombre de grandes masses financières qui correspondent à des prévisionnels de financement notamment pour le patrimoine où les masses financières sont importantes. C'est-à-dire qu'en réalité, ces 17 millions d'euros sont fléchés. Ils sont pré-affectés, et notamment sur de l'investissement.

Donc la part de notre fonds de roulement qui ne fait pas l'objet d'un fléchage, au 31 décembre de l'an passé (on n'a pas encore le prévisionnel au 31 décembre 2014) est de 8 millions d'euros.

Je vous le dis car il est très important que l'on partage tous cette information. Quand l'Etat dit que les universités dorment sur un trésor et que l'uB a, par exemple, 45 millions de fonds de roulement, c'est une présentation tendancieuse, à mon sens, de la réalité. Sur ces 45 millions d'euros, pour notre université, seuls 8 millions, pour l'instant, ne font pas l'objet d'un projet précis mais sont également notre espace de liberté, notre espace politique qui nous permettra d'investir à l'avenir.

Compte tenu de ces éléments, parce que cet argent est notre patrimoine collectif et le fruit d'une politique que l'on a menée tous ensemble, je vous propose, mais on y reviendra, la stratégie suivante, d'attendre le vote du compte financier à la

fin du mois de mars. Nous saurons, à ce moment-là, quelle est la réalité de notre fonds de roulement et nous verrons comment nous appuyer sur notre fonds de roulement pour investir encore davantage, en appui de la stratégie ambitieuse que l'on est en train de mener dans le cadre du programme Investissements d'avenir et de certains très grands projets d'aménagement de notre campus en matière de recherche et de formation que nous pouvons avoir. Je pense notamment au Learning Center qui est un projet vraiment très emblématique de notre campus. C'est un projet de rayonnement très important pour l'ouverture sur la ville, pour imaginer une nouvelle pédagogie. Je serais assez favorable, si notre fonds de roulement nous le permet, à ce que l'on prévoit d'investir. Mais c'est un débat qu'il faudra que l'on ait tous ensemble à la fin du mois de mars, quand nous aurons connaissance de notre fonds de roulement.

Voilà ce que je voulais vous indiquer sur la situation actuelle en matière de finances.

Vous voyez que la situation reste difficile. Pour résumer, nous avons fait l'objet d'un certain nombre de tentatives « d'attaques ». Je dis attaques entre guillemets mais c'était bien quand même des attaques financières. Pour l'instant, la mobilisation, et de la CPU et des présidents d'universités et de leurs équipes a permis de maintenir une situation qui reste équilibrée mais, très honnêtement, je reste inquiet sur le fonds de roulement. Et s'il le faut, on le mobilisera sur de grands projets stratégiques.

Voilà ce que je voulais vous indiquer en ce début de conseil d'administration. On prend quelques minutes pour une ou deux questions si vous souhaitez avoir des compléments.

Si ce n'est pas le cas, nous allons aborder le premier point de l'ordre du jour qui est l'approbation du verbatim du dernier conseil d'administration du 22 octobre.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 22 octobre 2014

Le Président.- Sur ce verbatim, on a un petit point pour lequel je voudrais que vous vous reportiez en page 83 du document qui vous a été adressé. Cet élément est un petit peu technique. En fin de conseil, au moment des questions diverses, vous vous souvenez que l'on avait débattu rapidement de la convention qui a été passée avec Orange et notamment de sa contrepartie financière. Vous savez qu'il s'agissait de la convention qui permet d'installer une antenne relais sur notre campus. Cet élément de débat débute en fin de page 83, Questions diverses. Il y a d'abord « Le Président ». « Monsieur Rollin.- J'en avais une sur une convention », et depuis ce point jusqu'au milieu de la page 85, comme vous le voyez, « Le Président.- Et compte tenu de l'ensemble des charges extrêmement nombreuses et croissantes qui pèsent sur le STU, il n'y a rien de choquant à ce que ce soit ce service qui puisse bénéficier de l'affectation de cette redevance ». On avait dit que l'argent allait sur le STU.

On a eu ce débat de façon transparente en CA, mais il se trouve que cette convention avec Orange est protégée par une clause de confidentialité. Bien qu'il ait été normal que l'on ait le débat de façon très transparente à l'oral en conseil d'administration, je vous propose que l'on retire du verbatim, puisqu'il sera mis en ligne, l'ensemble de ce point qui est couvert par cette exigence de confidentialité dans la convention. Cela irait de l'intervention d'Hélène Manciaux « Vous pouvez mettre votre micro, s'il vous plaît », en page 83, jusqu'à la mienne, page 85, avant d'autres questions diverses où Laurent était intervenu.

Avez-vous des remarques ou des interrogations ? Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, je suis en train de lire exactement. Pouvez-vous me dire le début de l'intervention que vous voulez supprimer ?

Le Président.- C'est en bas de page 83. Vous voyez on a « XI. Questions diverses ». « Le Président.- Je crois que l'on a terminé l'ordre du jour. A moins que vous n'ayez des questions diverses, je crois que nous avons terminé. » Vous aviez souhaité intervenir, Monsieur Rollin. Donc « M. Rollin.- J'en avais une sur une convention. » A partir de ce moment, on aborde le point qui est lié à cette convention avec Orange. Il y a donc tout un élément de débat qu'il était normal que l'on puisse avoir à l'oral en conseil d'administration et que l'on vous apporte ces éléments. Et jusqu'au milieu de la page 85, on est sur ce point qui concerne la convention avec Orange. Là encore, on en a parlé parce que je trouve qu'il est normal qu'on en parle, mais la convention est protégée par une clause de confidentialité. Je souhaite donc que l'on puisse retirer ce point. Cela n'a vraiment aucune importance. On vous a apporté cette information que vous souhaitiez avoir.

M. Rollin.- Ah non ! Vous pouvez mettre une formule sur la clause de confidentialité si vous le voulez, mais je demande absolument que mon intervention sur la convention d'Orange soit stipulée au verbatim.

Le Président.- Que dirait-on ?

M. Rollin.- Sur la partie...

Le Président.- « Celle de l'occupation du domaine public. Je pense que cela concerne cela. Cela fait l'objet du versement d'une redevance. »

M. Rollin.- La convention, « Celle de l'occupation du domaine public » et après.

Le Président.- D'accord. « Cela fera l'objet de la part d'Orange... »

M. Rollin.- Et après, « Connaît-on le montant de la redevance Orange ? » C'est sur cette partie. Car je pense que ce qui fait l'objet de la clause de confidentialité est après « le montant de la redevance ».

Le Président.- Oui, d'accord.

M. Rollin.- C'est à partir de ce moment. Je veux que la question qui a été posée apparaisse.

Le Président.- Donc on irait jusqu'à « M. Rollin.- Connaît-on le montant de la redevance d'Orange ? » et on supprimerait après. Cela vous convient-il si on fait cela ?

M. Rollin.- Oui, tout à fait.

Le Président.- Hélène et Gilles, est-ce bon juridiquement si on coupe là ? D'accord. Donc on irait jusqu'à « M. Rollin.- Connaît-on le montant de la redevance d'Orange ? » et on supprimerait jusqu'à la fin de mon intervention.

Les administrateurs valident-ils cette proposition ?

Il n'y a pas d'opposition ?

Il n'y a pas d'abstention ?

Pas de refus de vote ?

Pardon, Pierre.

M. Pellenard.- J'ai une petite modification en page 4. Je ne sais pas comment le verbatim a été retranscrit ici mais ma première intervention, c'est « Excusez-moi, je vais un peu parler de moi ». Je ne pense que j'étais particulièrement narcissique ce jour-là.

(Rires.)

Le Président.- Attends. « Je vais un peu parler de moi mais vous aviez dit... »

M. Pellenard.- Je veux bien que l'on enlève le début de la phrase. Je posais une question sur le CPER Etat-Région. Je veux bien qu'on laisse cette question mais si on peut juste supprimer le début de l'intervention.

Le Président.- « Je vais un peu parler de moi », Hélène, c'était dans le verbatim, non ?

Mme Manciaux.- Oui.

Le Président.- Parce que si c'est dans le verbatim, Pierre...

M. Pellenard.- Je ne pense pas avoir dit cela. Cela a été retranscrit étonnamment.

M. Rollin.- Malheureusement, il faut faire attention à ce que tu dis dans le verbatim.

Le Président.- On peut...

Mme Manciaux.- *(Intervention inaudible)*... Vous avez cette impression mais bon, après...

M. Pellenard.- Je ne vois pas la cohérence, en fait, dans la progression.

Le Président.- Oui, c'est vrai.

M. Pellenard.- C'est assez étonnant.

M. Rollin.- Il faudra que tu arrêtes de parler de toi.

Mme Manciaux.- En fait, quand on n'arrive pas à comprendre les interventions, on met la mention « inaudible ».

Le Président.- Et donc cela était audible.

M. Pellenard.- Est-il possible de mettre « inaudible » à ce compte ?

(Rires.)

M. Rollin.- Il faut assumer ses propos, Pierre.

Mme Manciaux.- Je vous rappelle *(suite inaudible)*.

M. Pellenard.- Que je pense ne pas avoir eus en l'occurrence.

(Rires.)

Le Président.- Jusqu'à présent, Pierre, on n'a pas fait de modification de cette nature du verbatim et, franchement, cela ne me paraît pas très grave.

M. Pellenard.- Non, ce n'est pas très grave mais cela me paraît étonnant d'avoir tenu ce genre de...

Le Président.- Ce n'est pas le signe d'un grand narcissisme et je pense qu'on peut le laisser parce que, encore une fois, la frontière entre ce que l'on va supprimer et ce que l'on ne va pas supprimer... Là, on supprime un point qui est protégé par une clause de confidentialité, c'est normal. Pour le reste, jusqu'à présent, on ne l'a jamais fait à ma connaissance.

M. Pellenard.- Ce sont les limites du verbatim, on va dire.

Le Président.- Ce sont les grandes limites du verbatim. Je suis d'accord. Mais honnêtement, ce n'est pas quelque chose qui pose difficulté. Cela n'a rien de désobligeant pour qui que ce soit. Ce n'est pas le signe d'un grand narcissisme. Je propose donc qu'on le laisse, et si vous n'avez pas d'autres remarques, je vous propose que l'on adopte ce verbatim.

Eric ?

M. Loquin.- Une simple remarque générale. Les clauses de confidentialité, je ne suis pas sûr que ce soit très opportun dans une université. Je pense qu'on peut les négocier mais au moment... Je trouve que ce n'est pas normal que dans une université qui doit quand même être transparente, des opérateurs privés puissent imposer des clauses de confidentialité.

Le Président.- D'accord.

M. Loquin.- C'est une démarche qu'une université devrait avoir à l'esprit, c'est d'essayer d'éviter au maximum, parce que cela prête à beaucoup de discussions après et de suspicion, alors que c'est inutile.

Le Président.- Tout à fait.

M. Loquin.- Vu de l'extérieur.

Le Président.- Oui, je comprends. C'est précisément pour éviter ces soupçons que l'on avait tenu à ce que tout soit donné en CA.

M. Loquin.- Du coup, vu de l'extérieur, on se demande bien pourquoi il y a une clause de confidentialité...

Le Président.- Oui, c'est vrai.

M. Loquin.- Cela peut prêter à des pensées qui sont absolument incohérentes...

Le Président.- C'est vrai.

M. Loquin.- ...mais, néanmoins, existantes.

Le Président.- C'est vrai. Tu as raison. Spécifiquement sur cette question de la convention avec Orange, qui est techniquement difficile, parce qu'il y avait des tas de problèmes sur la puissance des émetteurs, sur la 4G..., on s'était fait assister par un cabinet de juristes, qui nous a conseillés dans la rédaction de cette convention. Précisément, je me souviens bien des difficultés parce qu'on a débattu sur au moins trois CHSCT de cette question qui était complexe. On a été assisté par un cabinet de juristes pour finaliser. Je veux dire par là qu'il ne peut rien y avoir dans cette convention qui n'ait été validé par des juristes. Effectivement, je comprends ce que tu veux dire. Cela peut politiquement prêter à confusion. Je comprends. J'imagine que si cela a été fait, c'est qu'Orange a probablement souhaité... D'ailleurs, il n'y a vraiment rien de...

M. Loquin.- Il faut quand même expliquer à des opérateurs privés qu'ils ne traitent pas avec un partenaire (*suite inaudible*).

Le Président.- C'est vrai. Ceci étant, on a validé ce verbatim.

On va pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour. Franck doit partir à 11 heures. On va donc commencer... Je vous propose de modifier...

Mme Girollet.- Non, j'ai (*suite inaudible*) à 10 heures (*suite inaudible*).

Le Président.- D'accord. OK.

Mme Girollet.- J'en ai vraiment pour deux minutes.

Le Président.- Bien. Donc on va commencer par les statuts des sites, sur les questions statutaires, et ensuite on viendra sur le point Recherche puisqu'Anne a un impératif à 10 heures et Franck à 11 heures.

L'intervention d'Anne s'inscrit dans le cadre des questions statutaires et d'un certain nombre de procédures de révision de statuts, notamment sur les sites territoriaux...

Mme Girollet.- Ou alors je reviens après.

Le Président.- Non, pas de souci. Vas-y. Très bien.

III) Questions statutaires

2. Statuts des sites territoriaux

Mme Girollet.- Bonjour à tous. J'en ai vraiment pour deux minutes. Il s'agit de prendre en compte l'évolution des services. Il vous est proposé, comme il a été présenté à la commission des statuts, le 7 novembre dernier, de remplacer dans les statuts des sites territoriaux « SUMPPS » par « CPSU », c'est-à-dire Centre de prévention et de santé universitaire, et « SIO » par « pôle formation et vie universitaire ».

Dans les projets qui vous ont été adressés, des modifications ont été apportées dans la liste des membres, à l'article 4. On s'est rendu compte qu'on a oublié de le rajouter, par exemple ici, à l'article 3, dans les missions. Là, il y a « SIO ». Et dans l'article 5, on a oublié également de remplacer « SIO », ici, par « pôle formation et vie universitaire ».

Par ailleurs, il vous est également proposé d'afficher la politique de campus territorial en indiquant dans les titres le mot « campus ». Ici. Décliné pour chacun des sites.

En début d'année universitaire avec le service Communication de l'université, j'ai fait le tour des sites territoriaux pour mettre en place une stratégie de communication. Le mot « campus » est apparu comme évident car le mot « site » peut prêter à confusion puisqu'il a plusieurs significations. En même temps, les sites territoriaux sont des services généraux. On maintient donc l'intégralité du titre pour bien montrer le statut juridique et un affichage plus parlant pour tout le monde avec cette notion de campus.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de valider les modifications suivantes dans les statuts de chaque site :

- de rajouter au titre « université de Bourgogne » « Campus de », « Auxerre » par exemple, en le déclinant sur chaque site, avant « Statut général de l'université de Bourgogne, site universitaire de (la ville) » ;

- dans l'article 3, dernière ligne, ici, à la place de « contribuer à assurer l'information sur l'orientation et les débouchés professionnels des étudiants, en concertation avec le SIO », remplacer « SIO » par « pôle formation et vie universitaire » ;

- dans l'article 4, les membres internes de l'université de Bourgogne, donc ici, à la place de « SUMPPS », on met « CPSU » (Centre de prévention et de santé universitaire). Ici, à la place de « SIO », on met « pôle formation et vie universitaire » ;

- enfin, dans l'article 5, le septième alinéa, ici. « Il détermine en lien avec le pôle formation et vie universitaire les conditions de mise en œuvre des différentes actions de promotion », etc.

Si vous avez des questions.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'en ai une qui concerne les différents sites, Chalon, Mâcon, Auxerre et Creusot, que j'ai repérée. Je pense que c'est une erreur d'écriture car en regardant la liste des membres du CA et en particulier le collège BIATSS, tout à coup, je me suis aperçu qu'il est marqué seulement pour les BIATSS qu'ils ont un mandat de 4 ans et peuvent être renouvelés. C'est gentil parce que les BIATSS peuvent postuler à leur renouvellement. Mais ce n'est que pour le collège BIATSS alors que dans les statuts d'autres universités que j'ai vus, le mandat des élus fait partie d'un article spécifique.

Mme Girollet.- Oui.

M. Rollin.- Comment se fait-il que seuls les BIATSS ont un mandat de 4 ans ?

Mme Girollet.- On l'a aussi dans les enseignants-chercheurs, ici. Le mandat dure 4 ans et peut être renouvelé.

M. Rollin.- Alors, il y a d'autres endroits. Peut-être que je n'ai pas vu celui-là.

Mme Girollet.- Pour les étudiants, c'est différent. On a marqué « leur mandat dure le temps de leur formation universitaire ».

M. Rollin.- D'accord. J'avais trouvé que dans d'autres statuts, cela faisait l'objet d'un article spécifique. Je trouvais donc la présentation un peu bizarre.

Mme Girollet.- On l'a mis à chaque fois, en fait. Là, par exemple, six enseignants-chercheurs...

M. Rollin.- Il faudra que je regarde parce qu'il y en a un où cela a été oublié, il me semble. Ce n'était pas pour les enseignants-chercheurs justement.

Mme Girollet.- Dans un des sites ?

M. Rollin.- Oui, il faudra que je reprenne parce que je les ai regardés.

Mme Girollet.- Ah bon ?

M. Rollin.- Oui.

Mme Girollet.- Parce que là il y est. Je peux ouvrir les autres.

M. Rollin.- Non mais...

Mme Girollet.- Je regarderai.

M. Rollin.- Je pense que c'est plus une... Non mais s'ils sont mis, c'est bon.

Mme Girollet.- Oui, à Chalon, il y est aussi.

M. Rollin.- Je ne sais plus où je l'ai vu.

Mme Girollet.- Je revérifierai...

M. Rollin.- Oui.

Mme Girollet.- Mais je pense que s'il y a un oubli, c'est vraiment une coquille.

M. Rollin.- Oui, justement. C'était dans ce sens que je l'avais pris.

Mme Girollet.- Oui.

M. Rollin.- Je m'en suis douté.

Une Intervenante.- Il est mis aussi ici.

Mme Girollet.- Oui, il y est aussi. Peut-être d'autres questions ?

Le Président.- Une question de Julien Brault.

M. Brault.- Oui, c'est par rapport au collège usagers. Le mandat dure le temps de la formation universitaire, mais en cas de redoublement, par exemple, d'un des élus, son mandat durera-t-il trois ans ou deux ans ?

Mme Girollet.- Il peut être élu tant qu'il est dans la formation du site. Enfin, dans le site.

M. Brault.- Mais là, c'est la durée du mandat.

Mme Girollet.- Oui, c'est pour envisager le cas où un étudiant serait élu, par exemple, la dernière année de sa formation, quitterait après le site et irait dans un autre site ou une autre université. Il ne peut pas continuer à être élu du conseil. C'est pour envisager ce cas.

M. Brault.- Mais je crois que cela est normalement automatique.

Mme Girollet.- Oui, mais on l'a précisé. On a préféré le préciser pour être plus clair parce qu'il y a tellement de cas particuliers avec les étudiants qui sont élus dès la première, la deuxième ou la troisième année... C'est juste pour envisager ce cas.

M. Brault.- D'accord.

Mme Girollet.- Je regarde le dernier site...

Le Président.- Pendant ce temps, avez-vous d'autres questions ?

Mme Girollet.- Non ça y est.

Le Président.- C'est bon ?

Mme Girollet.- Oui, c'est bon.

Le Président.- C'est bien. On a clarifié toutes les interrogations. Parfait. Anne, pas d'autre point à ajouter ?

Mme Girollet.- Non.

Le Président.- Très bien. Si ce n'est, je voudrais juste remercier Anne pour le travail qu'elle a fait en lien avec les sites et redire, en fait, toute l'ambition politique que l'on a derrière ces statuts de sites et également l'ambition politique qu'on a et c'est un vrai choix que l'on fait, d'afficher « université de Bourgogne - Campus de ». C'est pour traduire dans les textes notre volonté de matérialiser sur nos sites territoriaux ce concept de campus qui reflète bien la réalité d'une implantation territoriale d'une université. Derrière ce qui peut ne paraître qu'un texte administratif avec des modifications modestes, il y a aussi un choix qui est de réaffirmer avec beaucoup de force la territorialité de notre université.

Merci, Anne, pour tout ce travail que tu as fait en lien avec les sites.

Je vais soumettre à votre approbation ces statuts retravaillés des sites de notre université.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (18 pour)

Nous allons donc pouvoir faire un détour par la commission de la recherche pour permettre à Franck de nous quitter assez rapidement. Ce point était initialement prévu à 12 heures. Il s'agit du compte rendu des derniers travaux de la commission de la recherche.

Franck, à toi.

VIII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 3 décembre 2014

M. Denat.- Merci. Bonjour à tous. Désolé de perturber un petit peu l'ordre du jour.

Je vais vous faire un retour sur les propositions qui ont été faites par la commission de la recherche. Il y avait trois points :

- la distribution de l'enveloppe BQR 2015,
- la proposition d'affectation de 75 000 euros pour le BQR Bourgogne Franche-Comté,
- la demande de financement formulée par l'OSU THETA.

On va peut-être commencer par le BQR. Si on peut voir les tableaux ? Je pense que vous les avez reçus.

1. Campagne BQR 2015 (Programmes 1, 2, 3 et 4) – Attribution des subventions

M. Denat.- Je vous rappelle que cette année le BQR avait été un petit peu modifié. Appel à projet unique sur quatre items.

Le premier, soutien aux projets scientifiques, donc classique, avec une enveloppe de 100 000 euros prévue initialement.

Le deuxième programme, c'est colloques et congrès, avec une enveloppe de 50 000 euros. Donc là aussi, c'est classique.

Ensuite, une nouveauté, le programme 3, c'est l'aide au montage de programmes européens, avec une enveloppe prévue de 23 000 euros.

Et puis le programme 4, deux allocations de stage postdoctorales, donc deux fois 42 000 euros.

Suite aux candidatures et aux dossiers qu'on a reçus, ces enveloppes ont été un petit peu modifiées. Notamment, le programme 3 « aide au montage de programmes européens » n'a pas eu le succès escompté pour cette première campagne, on va dire. Du coup, cela nous a permis de reventiler une somme sur les projets scientifiques. Au bilan, l'enveloppe se répartit de la façon suivante :

- pour le soutien aux projets scientifiques, 119 100 euros au lieu de 100 000 euros,
- pour les colloques, 50 000 euros, ce qui était prévu initialement,
- pour l'aide au montage de programmes européens, on a utilisé seulement 3 900 euros sur les 23 000 euros, ce qui nous a permis de mettre les 19 100 euros sur le soutien aux projets scientifiques.

L'enveloppe globale n'a donc pas été modifiée.

Je vous rappelle aussi comment les choix ont été faits. Les dossiers ont été envoyés à deux rapporteurs qui ont émis leur avis selon un certain nombre de critères. Cela a d'abord été traité en amont de la commission de la recherche par le Bureau de la commission qui a ensuite fait un classement et proposé à la commission de la recherche la répartition qui, de mémoire, a été votée à l'unanimité.

Vous avez les dossiers sous les yeux. Peut-être pas au tableau mais...

Pour les projets scientifiques, le fait de pouvoir réinjecter une certaine somme nous a permis de satisfaire pas mal de demandes. On a reçu 51 dossiers, ce qui était d'ailleurs un petit peu moins que l'an dernier. Sur ces 51 dossiers, cette enveloppe de 119 100 euros nous a permis de satisfaire 31 demandes. On est donc sur un taux de réussite assez élevé. Bien sûr, pas forcément à hauteur de la somme qui avait été demandée par le porteur de projet. Certains ont été abondés, on va dire, jusqu'à 70 voire 80 % de ce qui était demandé ; d'autres beaucoup moins. Mais cela nous a permis ainsi de satisfaire un certain nombre de demandes.

Evidemment, cette sélection a été faite en fonction de l'avis des deux experts, bien sûr, des classements des unités de recherche, et en tenant compte également de la répartition sur les différentes unités de recherche, les différents domaines scientifiques définis au niveau de l'université de Bourgogne.

Je ne pense pas que vous souhaitiez voir lister tous les projets en détail. A moins que cela ne soit le cas. Je ne sais pas.

Ensuite, on peut passer au programme 2 « colloques et congrès », avec une enveloppe de 50 000 euros. Cela nous a permis, là aussi, de satisfaire un certain nombre de dossiers puisque 32 demandes sur les 44 qui ont été faites ont pu être satisfaites. Là aussi, pas forcément dans la totalité de ce qui était demandé. Notamment, nous avons pris la décision de ne pas financer à plus de 30 % du coût total du colloque puisque pour un colloque, effectivement, on peut solliciter des financements de divers organismes (Région, Grand Dijon, etc.). L'université peut donc contribuer mais pas dans la totalité. Cela nous a permis de satisfaire 32 demandes sur 44, ce qui là aussi représente un taux de réussite assez élevé.

Là aussi, pareil, même principe, sur l'avis de deux experts et le classement des unités de recherche qui, en règle générale, sauf à une ou deux exceptions près, a finalement bien correspondu aux avis des experts. On n'a donc pas tellement bouleversé le classement des unités de recherche lorsque ces unités de recherche avaient plusieurs projets soit de soutien aux projets scientifiques soit de colloques.

Ensuite, le troisième programme, c'était l'aide au montage de programmes européens. C'est vrai que c'était la première fois qu'on lançait ce programme. Il n'a pas eu le succès qu'on escomptait pour différentes raisons. C'était nouveau. C'était rapide en même temps. Tout cela s'est fait assez vite.

Pour les retours que j'ai eus, je sais que beaucoup de collègues sont intéressés. On envisage aussi d'élargir au montage de projets internationaux de tous types, pas forcément Europe H2020, de manière à ce que ce ne soit pas limité. L'idée est de le maintenir pour l'année prochaine mais peut-être avec une présentation plus en amont car, bien évidemment, il est souhaitable qu'il y ait plus de deux projets européens présentés au niveau de l'université de Bourgogne en 2015 puisque, effectivement, deux est le nombre de dossiers que l'on a reçus.

Sur ces deux dossiers, pour diverses raisons, on a décidé de n'en retenir qu'un. C'est celui porté par Thibaud Hulin sur le développement de MOOCs européens. L'enveloppe maximale que l'on pouvait solliciter était de 5 000 euros. Le porteur de projet demandait 3 900 euros. La commission de la recherche a donc décidé de lui octroyer ces 3 900 euros sur une enveloppe prévue initialement à 23 000 euros.

Sur le programme 4 « postdoctorat », la commission de la recherche a validé la proposition faite par les écoles doctorales. Les trois programmes ont été décidés au niveau de la commission de la recherche et, en amont, par le Bureau. En revanche, pour le programme 4, pour les stages postdoctoraux, ce sont les écoles doctorales et leur directeur, sous le parrainage d'Alain Pugin, qui ont proposé le classement suivant.

15 demandes, 15 candidatures, toutes bonnes aux dires des écoles doctorales. Donc un choix qui a été difficile. Il s'est fait en fonction de critères, notamment :

- la qualité du projet et du porteur de projet, bien sûr,
- la compatibilité avec les critères du BQR, dont notamment la transversalité et la pluridisciplinarité,
- la qualité du postdoc lorsque le candidat est pressenti, mais ce qui n'est pas nécessaire dans la candidature - l'absence de candidat n'est pas rédhibitoire.

Avec ces critères, les écoles doctorales ont décidé de classer en liste principale deux demandes que vous avez sous les yeux.

L'une est portée par Eric Fauvet du Le2i. Elle est donc proposée par l'école doctorale LISIT. Le candidat, comme vous le voyez, n'est pas identifié. Cela montre bien que ce n'est pas rédhibitoire.

Le deuxième projet est porté par Naïm Khan de l'unité Inserm, qui a aussi un cofinancement pour l'environnement du projet.

Ensuite, vous avez un certain nombre de candidatures en liste complémentaire en cas de désistement, ce qui est assez rare dans ce cas. D'autant que, comme on n'est pas obligé d'avoir un candidat (ce sont le sujet et le porteur du projet qui sont sélectionnés), on peut imaginer que le porteur de projet fera tout son possible pour trouver un bon candidat. On peut donc penser que les deux projets retenus en liste principale seront effectivement réalisés.

Voilà pour cette campagne BQR 2015. Je ne sais pas s'il y a des questions sur l'un ou l'autre des programmes.

Le Président.- Merci, Franck. On peut ajouter que tout ceci a été validé par la commission de la recherche. Il n'y a pas eu de difficulté particulière.

Pierre souhaite intervenir.

M. Pellenard.- Juste une remarque. Pourquoi 2 dossiers sur 15 ? Cela paraît extrêmement faible pour des postdocs. Il n'y avait pas moyen de transférer des enveloppes ?

M. Denat.- Effectivement, c'est un de moins que l'année dernière. Il faut le souligner. Il faut savoir que l'année dernière, on avait un petit peu dépassé l'enveloppe BQR à hauteur d'une vingtaine de milliers d'euros. Je ne sais plus. Aujourd'hui, pour les contraintes budgétaires et la prudence que l'on doit avoir, il a été décidé de ne pas dépasser et de rester exactement dans l'enveloppe qui avait été prévue initialement.

M. Pellenard.- Il n'y avait pas, par exemple, de possibilité de transfert entre le programme 3 et le programme 4. Le programme 3 n'a pas été beaucoup utilisé.

M. Denat.- Cette question a été posée par le représentant étudiant de la commission de la recherche. Effectivement, le problème, c'est qu'on a réussi, entre guillemets, à sauver 19 000 euros. Or, une allocation postdoctorale, c'est 42 000 euros. Il fallait donc trouver en face 23 000 euros. Sachant qu'on ne pouvait pas dépasser, il aurait fallu les prendre soit dans le programme 1 soit dans le programme 2. Que ce soit les colloques ou le soutien aux projets scientifiques, c'est quand même important. Il a donc été décidé de ne retenir que deux allocations postdoctorales pour cette année.

M. Pellenard.- Je voulais poser la question parce que c'est vrai que les postdocs sont importants dans le cadre de l'internationalisation et de notre recherche. C'est un point central.

M. Denat.- Effectivement, il y a un autre critère aussi qui fait que grâce aux colloques ou à l'aide aux projets scientifiques, on peut quand même, sans parler de saupoudrage, satisfaire des demandes sur plusieurs domaines, sur plusieurs unités de recherche, alors que deux stagiaires postdoctoraux, cela ne satisfait que deux équipes de labo. Un troisième ne fera jamais que satisfaire une troisième. Cela reste donc beaucoup plus ponctuel sur une ou deux unités de recherche. A la limite, trois, mais...

Le Président.- Merci. D'autres informations complémentaires que vous souhaiteriez avoir sur ce programme BQR ? Non ? Les choses sont bien claires.

Donc je vous propose que l'on adopte dans la globalité ces différents programmes BQR, donc le soutien aux projets scientifiques, le soutien aux colloques et congrès, l'allocation au montage de programmes européens et le programme d'allocations postdoctorales.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Très bien. C'est donc validé.

Unanimité (22 pour)

Franck, on a encore deux points sur la commission de la recherche, un sur l'allocation de 75 000 euros à la Fondation de Coopération Scientifique pour le BQR Bourgogne Franche-Comté et le second sur l'OSU THETA.

2. Proposition d'affectation de 75 000 euros à la Fondation de Coopération Scientifique en vue du lancement de la campagne BQR Bourgogne Franche-Comté 2015

M. Denat.- En fait, ces deux points ont déjà été abordés les années précédentes. On vient de parler du BQR établissement. Vous savez qu'il y a un BQR également Bourgogne Franche-Comté, anciennement BQR PRES. L'idée pour 2015 est de reconduire encore à l'identique le programme. A nouveau, ce serait a priori la Fondation de Coopération Scientifique qui va gérer ce BQR Bourgogne Franche-Comté.

Pour abonder l'enveloppe, participent les établissements :

- l'université de Bourgogne,
- l'université de Franche-Comté,
- l'ENSMM,
- l'UTBM.

L'an dernier déjà, AgroSup n'avait pas pu participer pour des raisons financières. Je ne sais pas ce qu'il en est cette année encore, mais toujours est-il que l'université de Bourgogne abonde à hauteur de 75 000 euros, ce qui est le même montant que l'année passée et le même montant que l'université de Franche-Comté.

La commission de la recherche a voté à l'unanimité le principe d'affecter 75 000 euros à la FCS pour le lancement de la campagne BQR Bourgogne Franche-Comté 2015.

Le Président.- Etant entendu que probablement, sur ce BQR PRES, ce sera peut-être la dernière année en 2015, puisque la logique serait qu'à partir de 2016, ce soit la communauté d'universités et d'établissements Université Bourgogne Franche-Comté qui s'empare de cette problématique. Mais nous n'avons pas souhaité mettre fin brutalement, dans cette année, qui est encore une année de transition, à ce dispositif qui concourt quand même au rapprochement des différents établissements sur le site Bourgogne Franche-Comté.

Avez-vous besoin d'informations complémentaires sur ce point de l'ordre du jour ? Non ?

Je vous propose donc que l'on valide cette ventilation de 75 000 euros qui est prévue au budget, bien sûr, dans le cadre du BQR PRES.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (22 pour)

Enfin, un dernier point qui a trait au financement de l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU THETA).

3. Demande de financement formulée par l'Observatoire des Sciences de l'Univers Terre Homme Environnement Temps Astronomie de Franche-Comté (OSU THETA)

M. Denat.- Effectivement, l'OSU THETA est une unité mixte de service du CNRS avec l'université de Franche-Comté qui implique des unités et des équipes d'unités franc-comtoises, donc les laboratoires Chrono-environnement, UTINAM et FEMTO-ST, mais également des équipes dijonnaises, notamment du laboratoire Biogéosciences et une équipe de l'ICB.

Cette UMS a un financement à la fois de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté, mais aussi du CNRS.

Depuis maintenant, je crois, trois ans, depuis que les unités dijonnaises ont intégré cette UMS, l'université de Bourgogne contribue au financement de l'OSU THETA. La somme, en fait, est prélevée sur l'enveloppe de la commission de la recherche. Vous savez que la commission de la recherche bénéficie d'une enveloppe de 100 000 euros. Cette subvention est prélevée sur cette enveloppe.

Comme l'an passé, il est proposé que l'université contribue à hauteur de 18 000 euros pour l'OSU THETA. En fait, c'est exactement la même somme que l'année dernière.

Cela aussi a été voté à l'unanimité de la commission de la recherche.

Le Président.- Qui prend donc cette somme sur son budget propre, en réalité. Le budget propre qui lui est attribué dans le cadre du budget. Encore une fois, c'est un beau dispositif de rapprochement entre l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté qui conduit à des activités scientifiques d'excellent niveau.

Je vous propose, sauf si vous avez des interrogations ou besoin d'informations complémentaires, que l'on valide la ventilation de cette somme de 18 000 euros à l'OSU THETA. Pas d'interrogation ?

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ce point est validé.

Unanimité (22 pour)

Je pense que l'on a terminé les points de l'ordre du jour liés à la commission de la recherche. Nous allons donc pouvoir revenir à nos questions de statuts. Et revenant aux questions de statuts, je vais aborder ce point de l'ordre du jour par les statuts de l'université de Bourgogne.

III) Questions statutaires (suite)

1. Statuts de l'université de Bourgogne

Le Président.- Vous vous souvenez que l'on a retravaillé ensemble au printemps dernier, c'était peut-être au mois de mai, sur une nouvelle version des statuts de notre université. Elle était imposée par la loi LRU puisque cette loi, vous vous en souvenez, a mis en place un certain nombre de dispositions nouvelles qui doivent s'inscrire dans les statuts des universités.

On avait donc pris une délibération pour valider ces statuts au mois de mai. Etant entendu qu'un certain nombre de points complémentaires restaient en suspens, notamment la nécessité d'inscrire maintenant dans nos statuts le fait que l'université de Bourgogne fait partie de la communauté d'universités et établissements Université Bourgogne Franche-Comté. C'est le titre XI des statuts qui vous ont été transmis.

A cette occasion, un certain nombre de points ont été retravaillés avec les services juridiques du ministère. Je vais vous les présenter. En fait, ces points ont été travaillés en deux grandes vagues, une première série qui a été discutée à la dernière réunion de la commission des statuts que je vais vous présenter de façon tout à fait précise, puis une deuxième vague pour laquelle les services juridiques du ministère ont saisi le rectorat hier ou avant-hier, je crois, ce qui nous a amenés à reprendre contact hier soir et ce matin avec les services juridiques. Sylvain Comparot vous présentera ces quelques derniers points qui ont été affinés ce matin avec les services juridiques du ministère. Ces points sont essentiellement techniques.

Pour le reste, je vous propose de prendre le document des statuts. Je vais vous présenter, article par article, les modifications qui figurent dans cette version des statuts par rapport à celle que nous avons validée au mois de mai, pour que vous vous en empariez le mieux possible.

La première modification figure à l'article 14.

A l'article 14, il est fait référence au vice-président étudiant de la commission de la formation et de la vie universitaire. Il nous a été demandé de retirer ce point de l'article 14 pour le faire figurer à l'article 23 qui traite du conseil académique et qui, de fait, et à travers le conseil académique, va traiter de ce point. Donc là, c'est vraiment un problème de copier-coller.

En fait, vous verrez que la plupart des points qui figurent dans cette nouvelle version des statuts sont vraiment des éléments quasiment exclusivement techniques. Deux points sont un peu plus politiques, je vous les présenterai.

Deuxième modification à l'article 19.

L'article 19 traite des personnalités extérieures au conseil d'administration. Il est notamment relatif à la parité de ces personnalités extérieures au conseil d'administration. Comme vous le voyez, on avait fait figurer une phrase dans laquelle il était dit « Un décret fixe les conditions dans lesquelles est assurée cette parité. Il précise le nombre et la répartition par sexe, éventuellement dans le temps, des candidats proposés par chacune des instances compétentes ». Les services juridiques du ministère nous ont dit que cette phrase n'est pas utile puisque cela fait partie de la loi. Ils nous ont donc demandé de supprimer cette phrase. Là encore, rien de véritablement déterminant.

Il y a une modification à l'article 23. L'article 23 est celui auquel je faisais référence il y a quelques minutes. A l'article 23 précisément, on réintègre la question qui est relative au vice-président étudiant du conseil académique. Je vais essayer de vous expliquer les choses aussi clairement que possible.

A cet article, par rapport à ce que nous avons décidé, le ministère souhaite absolument que ce vice-président étudiant soit élu par la totalité du conseil académique, ce que nous n'avions pas prévu. Pour autant, nous avons souhaité que ce vice-président étudiant soit bien le représentant de la majorité étudiante. La formule convenue en accord avec les services juridiques du ministère est celle qui figure en rouge et bleu dans le texte. Je pense, Hélène, que le bleu est ce qui a été rajouté par la commission des statuts, c'est cela ?

Mme Manciaux.- Oui.

Le Président.- Le rouge, c'est ce qui a été rajouté en concertation avec les services juridiques du ministère et le bleu, ce que la commission des statuts a souhaité implémenter.

Mme Manciaux.- Non, Monsieur le Président.

Le Président.- Non, ce n'est pas cela ?

Mme Manciaux.- C'est simplement une erreur. Il faut considérer que tout est en rouge.

Le Président.- D'accord. En substance, il est donc prévu que le vice-président étudiant du conseil académique est bien élu par l'ensemble des membres du conseil académique. On répond ainsi à la demande du ministère qu'il soit bien l'élu du conseil académique. Par contre, pour qu'il soit bien le représentant de la majorité des étudiants et porteur de la légitimité des élus étudiants, il est indiqué que « le ou les candidats sont proposés par l'organisation étudiante qui est la plus représentative en nombre de sièges ». En fait, c'est le « subsidiairement au nombre de voix » qui a été rajouté par la commission des statuts. Donc le ou les candidats sont bien proposés par l'organisation étudiante qui est la plus représentative à la CFVU de façon que ce vice-président étudiant soit bien l'incarnation et le porteur de la légitimité des élus étudiants. On avait mis « l'organisation étudiante la plus représentative », et la commission des statuts a souhaité que l'on indique « en nombre de sièges » et, s'il y avait égalité de sièges, « et subsidiairement en nombre de voix » de façon que les choses soient parfaitement claires. Là aussi, cela constitue, en gros, un équilibre entre ce que nous avons souhaité et ce que le ministère a souhaité.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, je vais réagir sur cet article. Je vois la philosophie. Enfin, pour moi, il y a quand même un gros problème. Là, pour la première fois, on introduit une mesure antidémocratique dans nos statuts. En effet, il me semble que soit c'est un vote et tous les candidats peuvent se présenter à cette fonction, quels que soient leurs élus, quel que soit le nombre de voix qu'ils ont obtenu, soit c'est une désignation, et là on est dans un domaine non démocratique. Là, on fait une espèce de vote démocratique mais avec une désignation. Là où cela m'interroge, c'est que je me dis que si on le met pour une représentation parmi les étudiants, on pourrait très bien imaginer dans un an, trois ans, cinq ans, avoir le même article concernant les BIATSS ou les enseignants-chercheurs pour d'autres fonctions. Pour moi, c'est l'introduction d'une mesure complètement antidémocratique. Soit il y a un vote, soit il n'y a pas de vote. Donc simplement pour cela, mais je vous ai déjà expliqué ma position au comité technique, je suis opposé à cette mesure car pour moi, c'est une grave atteinte à la démocratie dans notre université et je ne veux pas permettre qu'un article de cette ampleur soit dans nos statuts. Donc je m'y opposerai.

Le Président.- J'entends. Vous avez déjà exprimé, effectivement, cette opposition dans d'autres instances. En même temps, il faut comprendre aussi que le vice-président étudiant du conseil académique doit être le porteur d'une légitimité

étudiante. Cela est absolument essentiel. De fait, les services juridiques du ministère l'ont parfaitement compris quand on a dialogué avec eux sur ce thème. Mais je comprends votre point de vue, Monsieur Rollin, que vous avez, par ailleurs, déjà exprimé.

Julien, tu veux dire quelque chose.

M. Brault.- Tout simplement, je ne trouvais pas cela antidémocratique à partir du moment où le ou les candidats (déjà cela ne ferme pas la porte à ce qu'il y ait plusieurs candidats) soient proposés par l'organisation étudiante qui récupère le plus de sièges, donc qui démocratiquement a récupéré le plus de voix pendant les élections du collègue usagers.

M. Rollin.- Je vais reprendre la parole parce que dans ce cas, cela veut dire clairement que les minorités n'ont plus le droit de parole. Soit on fait une élection et les minorités ont le droit de s'exprimer sur tous les sujets et en même temps de se présenter au sein de toutes les instances qu'ils peuvent. Soit dans ce cas-là il faut dire clairement « Vous êtes une minorité. Vous fermez votre bouche ». J'ai failli dire un autre mot car la colère commence à me saisir sur ce sujet. Mais dire que l'on doit avoir tous les pouvoirs parce qu'on a la majorité absolue, non. On doit avoir un dialogue.

Par ailleurs, j'aimerais dire par rapport à ce discours que l'on voit transcrire dans les statuts, je l'ai dit en comité technique mais on aura cette discussion au prochain comité technique sur un sujet qui concerne la même chose, les CHSCT, que lors d'un comité technique précédent, le Président a refusé que l'organisation syndicale majoritaire chez les BIATSS ait la majorité au CHSCT. Avoir deux discours, je ne le supporte pas. Cette mesure est antidémocratique, je le maintiens et j'en informerai.

Le Président.- Monsieur Rollin, je n'ai pas refusé, de mémoire, parce que cela fait deux ans, que l'organisation syndicale majoritaire ait la majorité. D'ailleurs, l'organisation majoritaire avait 50 % des voix au CT. Si j'ai bonne mémoire, le débat avait porté simplement sur le nombre total de représentants au CHSCT.

L'article suivant qui est l'objet d'une modification est l'article 25. A l'article 25, les services juridiques du ministère ont demandé que l'on complète un certain nombre d'éléments sur les missions du conseil académique, ce qui explique les phrases qui ont été rajoutées et qui figurent ici :

- « Le conseil académique détermine les conditions dans lesquelles l'établissement rend disponibles, pour les formations dont les méthodes pédagogiques le permettent, des enseignements sous forme numérique », et

- « Le conseil académique est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants, ainsi que sur les conditions d'utilisation des locaux qui sont mis à disposition des usagers ».

Ces deux phrases viennent affirmer un certain nombre de missions du conseil académique.

A l'article 28, nous sommes sur un point dont la signification me semble un petit peu plus politique. Il apparaît au tableau. Cela entraîne une modification des représentations entre les différents collèges de la commission de la recherche. En réalité, on nous a fait remarquer que dans ces nouveaux statuts, il s'impose une égalité de représentation du collège A et du collège B. Autrement dit, il faut que

collège « 2+3+4 », en représentation, soit égal à collège « 1 ». Donc tout ceci amène à modifier la représentation de façon que l'on ait un collège « 1 » à 14, comme vous le voyez, qui soit égal à « 2+3+4 », soit « 6+6+2 ». Je crois que cette demande avait, d'ailleurs, été faite lors de la première présentation des statuts en conseil d'administration au mois de mai. Cette remarque avait déjà été formulée. Oui, je me souviens, Eric. En réalité, on était parti de ce qui était dans les anciens statuts. Or la perception relayée par le ministère était qu'on devait modifier. En réalité, on s'appuie donc aussi sur ce que vous nous aviez demandé pour se mettre en conformité.

M. Loquin.- Le principe général... (*suite inaudible*).

Un intervenant.- Tout à fait.

Le Président.- Oui, tout à fait. Mais cela ne devait pas figurer...

M. Loquin.- (*Intervention inaudible*).

Le Président.- Tout à fait. Cela ne figurait pas dans les anciennes exigences. On le réintroduit, ce qui est tout à fait normal.

Il y aura un deuxième point, mais je laisserai Sylvain le présenter dans quelques minutes, parce que cela fait partie des dernières discussions que l'on a eues avec les services du ministère, ces 24 dernières heures, qui a trait aux collèges 4, 5, 6 parce qu'en réalité, le collège 4 se trouve un petit peu...

M. Camparot.- (*Intervention inaudible*).

Le Président.- Mais le collège 4 se trouve, en fait, inclus dans une double exigence, une exigence sur la somme 2+3+4 et une exigence vis-à-vis des collèges 5 et 6. Mais Sylvain vous présentera ce second point dans quelques minutes.

Pour ce que je veux vous indiquer, je vous demande de vous rendre à l'article 29. Les modifications à l'article 29 sont, là aussi, plutôt très techniques. Elles tiennent au fait qu'on ne peut pas imposer de critères aux personnalités désignées *intuitu personae* (à titre personnel). Or l'article 29, dans sa formulation, imposait un certain nombre de critères. Par exemple, il était dit « un représentant des entreprises ayant des activités de recherche ». Un certain nombre de critères étaient indiqués. Cela a amené à formuler les choses de façon différente. C'est ce qui est indiqué en rouge : « Parmi ces personnalités extérieures désignées à titre personnel, l'une peut représenter les entreprises ». C'est donc une possibilité. Ce n'est pas imposé. Cette formulation devient donc acceptable. « L'une peut représenter les entreprises ayant des activités de recherche et l'une peut représenter une association ou un organisme scientifique ». Cela n'a pas de caractère impératif. C'est une possibilité ouverte, juridiquement valide.

En réalité, la première formulation était « pourra » et la commission des statuts a souhaité remplacer le « pourra » par un « peut », ce qui n'est pas déterminant. Cela est assez technique également.

A l'article 32, il était indiqué que « la commission de la recherche était renouvelée à chaque renouvellement du conseil d'administration ». Ceci est juridiquement inexact parce que dans le nouveau fonctionnement, une démission

éventuelle du conseil d'administration n'entraînerait pas de démission *ipso facto* du conseil académique. De fait, il y a une sorte de découplage. On ne peut donc pas écrire cette phrase.

A l'article 33, on ajoute cette phrase qui porte sur le conseil académique et la commission de la recherche du conseil académique où il est dit que cette commission de la recherche émet un avis sur l'octroi de la prime d'encadrement doctoral et de recherche.

M. Dereux.- (*Intervention inaudible*).

Le Président.- Si. C'est revenu comme cela.

M. Dereux.- C'est revenu comme cela ?

Le Président.- On était PEDR. On a été PES et on est redevenu PEDR depuis cette année.

M. Dereux.- Excusez-moi, j'ai raté quelque chose.

Le Président.- Article 35, on est toujours sur la désignation des personnalités *intuitu personae* et sur le caractère impératif ou la possibilité qui est ouverte. Là encore, c'est la même subtilité. « Parmi ces personnalités extérieures désignées à titre personnel, l'une peut représenter une activité économique en liaison avec l'insertion professionnelle. »

Et puis a été rebasculé à l'alinéa 1 le fait qu'un représentant des établissements d'enseignement secondaire est désigné par le recteur de l'académie, chancelier de l'université. Cela est impératif.

Article 38, c'est quelque chose qui est un petit peu compliqué à expliquer et pour lequel il faut se référer au tableau en annexe 3. A ce tableau, vous voyez que l'on a une répartition des sièges en fonction des secteurs et des collèges. Ici, on est confronté à une équation qui n'est pas soluble. On a, d'une part, l'obligation à la CFVU de respecter les 4 secteurs de formation qui apparaissent dans la marge à gauche :

- secteur 1 : disciplines juridiques et de gestion,
- secteur 2 : lettres et sciences humaines et sociales,
- secteur 3 : sciences et technologie,
- secteur 4 : disciplines de santé.

Ceci s'impose à la CFVU alors que cela ne s'impose pas à la commission de la recherche. On a donc cette obligation de segmentation.

On a une seconde obligation qui est l'obligation de parité. Cette obligation de parité hommes/femmes fait qu'en tout cas à la CFVU, on n'a pas la possibilité d'avoir des listes avec une personne puisque, par définition, cela ne permet pas d'obtenir la parité. On est donc obligé d'avoir des listes constituées d'un nombre pair de représentants.

La troisième obligation est la nécessité qu'il y ait une cohérence entre la taille du collège électoral et le nombre de délégués que ce collège électoral envoie pour siéger. Autrement dit, il ne peut pas y avoir de disproportion. Selon ce principe constitutionnel, il faut une juste harmonie dans ce ratio entre le collège électoral et le nombre des délégués.

Spécifiquement, pour cette composition des collèges à la CFVU, on ne peut pas respecter à la fois la segmentation en 4 secteurs, la segmentation en listes paires et ce principe constitutionnel qui veut qu'il y ait une proportionnalité entre le collège électoral et ses élus. En effet, si c'était le cas, on devrait avoir en théorie 2 représentants pour disciplines juridiques et de gestion, 2 représentants pour lettres et sciences humaines et sociales, 2 représentants pour sciences et technologie, et 2 représentants dans le collège A pour les disciplines de santé. Or il y a quatre fois plus de professeurs dans le secteur Sciences et technologie que dans le secteur 1. On se trouve donc dans une situation où il n'y aurait plus cette obligation de proportionnalité. Donc les trois paramètres de l'équation ne peuvent pas être conciliés.

Ceci se traduit par la formulation qui a été adoptée à l'article 38 auquel on va maintenant revenir, la formulation le reflète : « Les listes des candidats du collège A des professeurs et personnels assimilés pour la circonscription électorale regroupant le secteur des disciplines juridiques et de gestion (secteur 1) et le secteur des lettres et sciences humaines et sociales (secteur 2) sont obligatoirement composées alternativement d'un candidat appartenant à chacun des secteurs représentés au sein de la circonscription électorale ». On peut donc maintenir 2 représentants dans ces groupes 1 et 2. On regroupe les secteurs 1 et 2 mais on alterne les candidats entre le secteur 1 et le secteur 2. Ce qui fait qu'on ne se donne pas, ici, une obligation de résultat en termes de représentation mais une obligation de moyens. Cette façon de résoudre la contradiction est juridiquement acceptable. Voilà le raisonnement qui a prévalu à cette nouvelle rédaction sur la composition des collèges à la CFVU.

Louis, tu veux intervenir.

M. de Mesnard.- Non, c'est juste une incidente. Il me semble que c'est la même chose au conseil d'administration où rien ne garantit la représentativité finale des secteurs. Chaque liste doit représenter tous les secteurs mais le résultat de l'élection peut faire qu'un secteur est surreprésenté.

Le Président.- Tout à fait. Voilà le raisonnement, si vous voulez, qui a prévalu dans cette formulation, dans ce changement qui fait qu'au bout du compte, on a une proposition de répartition qui n'est pas strictement conforme à ce que serait la théorie si on avait une segmentation pour les 4 secteurs.

On a le même dispositif pour le collège B.

L'article 41 est également un élément assez technique, qui nous dit que les personnalités extérieures ont des suppléants qui sont nommément désignés. Autrement dit, quand une personnalité extérieure ne peut pas siéger, elle ne peut pas décider d'elle-même qui va la remplacer au nom de l'organisme qui l'a désignée. Donc le suppléant est nommément désigné.

Il y aura une petite modification à l'article 42 également qui vous sera présentée dans quelques minutes.

Article 47...

M. de Mesnard.- Alain, si je peux me permettre, sur ce point. Cela peut parfois poser des difficultés, cette histoire de suppléant de personnalité extérieure. Imaginons que nous ayons à nouveau une rectrice et qu'il n'y ait personne au rectorat de sexe féminin, capable de faire suppléant. Ou au Grand Dijon... Cela

pourrait leur poser des problèmes. Il faudrait peut-être préciser « dans la mesure du possible ».

Le Président.- Vas-y, Sylvain, si tu as une réponse sur ce point.

M. Comparot.- Oui.

M. de Mesnard.- Non mais c'est un casse-tête... *(suite inaudible)*.

M. Comparot.- Tout à fait. Cela fait partie de l'ensemble des points, j'y reviendrai. On a convenu avec le ministère de ne pas forcément modifier en présentant cela quelque part comme un vœu. C'est-à-dire que l'université peut l'écrire dans ses statuts mais elle ne pourra jamais forcer juridiquement les collectivités ou le rectorat ou qui que ce soit à le respecter. Mais on peut l'inscrire. Cela marque la volonté de souhaiter cette parité.

Le Président.- Merci, Sylvain.

Dernier point pour ce qui me concerne, l'article 47. L'article 47 est finalement celui qui a initié cette seconde vague de modifications, c'est d'affirmer que l'université de Bourgogne fait partie de la communauté d'universités et établissements Université Bourgogne Franche-Comté et d'ajouter que les transferts de compétences qui sont décidés par le conseil d'administration de l'uB se font tel que déterminé dans les statuts de l'université de Bourgogne Franche-Comté.

Voilà l'essentiel des points. Tous ces points ont été négociés avec le ministère et discutés et validés par la commission des statuts.

On a reçu hier, via le rectorat, une série de suggestions supplémentaires que Sylvain vient de discuter avec les services juridiques du ministère. Je vais donc lui laisser le soin de les présenter.

M. Comparot.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, on a cinq petits points. Ce sont plutôt des points d'ordre très technique, en réalité. On a échangé sur ces points avec Monsieur Marlot hier et j'en ai discuté ce matin avec Madame Astier au Département de la réglementation au ministère. Nous sommes en accord, en tout cas, avec le ministère sur l'ensemble de ces points. Je n'ai pas pu faire un briefing avec Monsieur Marlot puisque le conseil avait déjà commencé.

Le premier point est à l'article 19. Pour les administrateurs, c'est en haut de la page 9 du document que vous avez reçu.

Tu me dis quand c'est bon, Hélène, parce qu'on fait les modifications en direct.

Ce n'est ni le premier alinéa ni le second. Troisième... Quatrième alinéa, « l'appel à candidatures s'effectue selon la procédure suivante ». Le ministère juge que notre appel à candidatures par le président sortant n'est pas suffisant. Il faut indiquer par quelle voie de publicité l'appel à candidatures se fera. Le ministère nous a indiqué que tenant compte des nouvelles technologies, la plupart des universités ont adopté l'élément suivant : « appel à candidatures public via le Web par le président sortant ». Cela permet d'utiliser soit les e-mails soit le site Web de l'université. Evidemment, ensuite, on peut utiliser toutes les voies possibles, mais celles-là sont obligatoires, de fait.

Le Président.- Ça, c'est la phrase. Ce serait « appel à candidatures public via le Web par le président sortant ».

M. Comparot.- C'est cela même.

Le Président.- D'accord.

M. de Mesnard.- Si je peux me permettre. Simplement, la mention « par le Web » est très floue parce que « par le Web », cela peut être affichage sur le blog du président « j'appelle à candidature ». Cela veut dire cela. Je pense qu'il faudrait dire « par tous moyens électroniques, Web et e-mail » parce que ce à quoi vous pensez tous les deux, je pense, c'est le courrier électronique. En fait, « par le Web » veut dire que vous pouvez avoir un blog, un petit site Internet personnel. « J'appelle à candidature aujourd'hui », c'est par le Web.

M. Comparot.- C'est *a minima* forcément le site institutionnel.

M. de Mesnard.- Donc c'est plutôt e-mail.

M. Comparot.- Cela ne peut pas être autre chose que le site institutionnel quand même.

M. de Mesnard.- Oui, d'accord. Mais c'est une chose de mettre sur le site institutionnel « on appelle à candidature »...

M. Comparot.- (*intervention inaudible*).

M. de Mesnard.- Je ne sais pas. Enfin, c'est à discuter mais... On voit des publications très discrètes, c'est-à-dire que personne ne regarde.

M. Comparot.- On peut indiquer, si cela convient...

M. de Mesnard.- Je pense qu'un e-mail à tous les personnels, on sait faire puisque régulièrement il y a une communication institutionnelle.

M. Comparot.- Dans ce cas, si je reprends la phrase, ce serait : « appel à candidatures public par courrier électronique à l'ensemble de la communauté ».

M. de Mesnard.- « Et Web ».

M. Comparot.- «... Et Web »... « Et site institutionnel ». Cela te va ?

M. de Mesnard.- Oui, je pense que c'est bien.

Un intervenant.- « Site Web ». Tu rajoutes « Web ».

M. Comparot.- « Site Web »... Oui, « site Web institutionnel » dans ce cas.

M. de Mesnard.- « Site Web institutionnel ».

M. Comparot.- Je pense qu'il est important d'indiquer « institutionnel » par rapport à la remarque qu'indiquait Louis.

M. de Mesnard.- Oui.

Le Président.- D'accord.

M. de Mesnard.- Oui, parce qu'honnêtement, on ne regarde pas forcément tout le temps. Et cela pourrait donner lieu à des recours.

Le Président.- Donc si je résume la phrase, cela serait : « appel à candidatures public par courrier électronique à la communauté et via le site Web institutionnel », d'accord ? Cela convient-il à tout le monde ? Très bien.

M. Comparot.- L'article suivant est l'article 28. Là, on retrouve ce que vous disait le Président sur la commission de la recherche puisqu'effectivement, le collège 4 se retrouve dans une double obligation, d'une part, ce qu'avait déjà rappelé Eric Loquin cet été, le collège « 1 » doit évaluer obligatoirement le collège « 2+3+4 ». C'est la logique entre le collège A et le collège B. Mais l'article L.712-5 du Code de l'éducation nous impose également que le nombre de sièges attribué au collège 5, c'est-à-dire ingénieurs et techniciens, doit représenter au moins la moitié du nombre des sièges attribué au collège « 4, 5 et 6 ». En l'espèce, collège « 4+5+6 », cela fait 6 sièges, ce qui nous impose d'avoir 3 sièges au collège 5 et non pas 2. Ce que nous propose le ministère c'est « il convient donc de prévoir 3 sièges au titre du collège 5 et 1 siège au titre du collège 6 ». Du coup, vous me direz qu'avec un siège, on ne respecte pas le principe de la parité mais celui-ci n'a pas lieu pour la commission de la recherche. On vous propose donc cette possibilité.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Faites voir les collèges 5 et 6. Vous proposez de modifier les représentants des collèges 5 et 6 par rapport à ce qui est affiché là.

M. Comparot.- Oui, c'est cela même.

M. Rollin.- D'accord, donc là il va y avoir une grande contradiction juridique. Vous avez présenté cela au comité technique et vous faites voter une représentativité sur les représentants des BIATSS. Je vous le dis tout de suite : nous ne pouvons pas les voter là. Je vais les contester puisque le document qu'on nous présente sur la représentativité est important. Elle touche directement nos collèges et vous nous présentez autre chose aujourd'hui. Là, juridiquement, on a un souci.

Le Président.- Bon. Ecoutez, on a peut-être un souci de nature juridique, Monsieur Rollin. C'est à vous d'apprécier la réalité de la suite que vous voulez donner. Vous voyez bien qu'il n'y a rien ici qui n'est une mauvaise intention. C'est la dernière réponse des services juridiques du ministère à ces statuts. Il n'y a pas vraiment de difficulté politique derrière ce point. Maintenant, si vous pensez devoir le contester, il n'y a pas d'urgence à ce qu'on révise ces statuts. On souhaitait avancer sur ces statuts pour se mettre en conformité. Si ce point vous conduit à une contestation, on représentera ces statuts en comité technique. Je ne veux pas que

l'on donne à ce point une importance au-delà de ce que cela justifie. Franchement, cela ne me paraît pas justifier ce type de réaction.

M. Rollin.- Si, parce que jusqu'à maintenant, les quelques points qui nous étaient présentés étaient des points, je dirais, techniques. Là, on touche à la représentativité. Ce n'est pas du tout la même chose qu'un aménagement technique. C'est pour cela que je n'avais pas réagi sur les points techniques parce que c'est du toilettage et que ce sont des explications. Là, on touche à une représentativité pour laquelle il y a une discordance entre les deux votes qui ont été proposés, les deux présentations et, pour moi, elles sont importantes.

Le Président.- D'accord. Je comprends votre position de principe. Vous comprenez bien aussi qu'en réalité, nous avons découvert cela hier soir. Donc nous ne pouvons pas vous en parler plus tôt puisque c'est la toute dernière réaction des services juridiques du ministère à ces statuts. D'ailleurs, je ne sais pas bien pourquoi il y a eu cette relecture et cette réappréciation. Peu importe. Il n'y a de notre part véritablement aucune intention de court-circuiter le comité technique, de cacher quoi que ce soit. Mais si vous avez cette appréciation de ce point, je vous propose que l'on aille au bout de cette relecture en conseil d'administration pour que le conseil d'administration soit bien informé. Je crois qu'un comité technique est prévu mi-janvier. On remettra donc ce point au comité technique de mi-janvier comme cela on pourra en redébattre au comité technique de mi-janvier. On aura eu tout ce débat en conseil d'administration. Cela ira donc très vite pour le revalider au CA de début février.

Louis.

M. de Mesnard.- Mais techniquement, il n'est pas possible de tout voter, sauf les collègues 5 et 6 de l'article 28 ?

Le Président.- Cela ne change rien, Louis. De toute façon, nos statuts...

M. de Mesnard.- C'est pour éviter de revenir éventuellement en arrière.

Le Président.- Non, cela n'a pas d'importance. Il y a une question de principe de Jean-Emmanuel Rollin. Je voudrais qu'il comprenne que nous-mêmes avons, d'une certaine façon, découvert cela hier soir, à 18 heures. On a donc repris contact avec le ministère, ce matin, pour essayer de... Mais je comprends votre position de principe. Comprenez que de notre part, il n'y a vraiment aucune volonté de modifier en quoi que ce soit les équilibres. Mais si votre position de principe est celle-ci, je n'ai pas de difficulté. Encore une fois, il n'y a pas d'urgence sur ce point. On finalisera donc cela en janvier-février.

M. Rollin.- Non mais ce n'est pas par rapport... Je ne vous prête pas l'intention de modifier les équilibres. Simplement, je dis que tant qu'on est sur un toilettage, on peut comprendre que juridiquement il y ait des petits points. Mais là, on touche à une représentativité et, pour moi, c'est un point important.

Le Président.- D'accord. Je comprends.

M. Rollin.- Mais ce n'est pas... Je comprends la démarche qui a été faite au niveau du ministère... Enfin, non pas la démarche qui a été faite par le ministère parce que ces statuts avaient déjà été soumis une première fois et, tout à coup, il s'aperçoit qu'il y a des erreurs. Ce n'est pas par rapport à vous.

Le Président.- D'accord. Je vous propose que l'on aille ensemble au bout de la relecture de ces statuts. On aura donc eu ce débat en conseil d'administration et les choses pourront être traitées rapidement en conseil d'administration de début février.

Sylvain, on continue.

M. Comparot.- Juste pour vous donner une information, on a eu un contrôle de légalité juste après l'été par le ministère, ce qui est normal puisqu'ils ont reçu nos statuts a posteriori. Le contrôle de légalité a été fait. On a été en rapport avec le ministère au mois d'octobre. Sur tous les points qui posaient problème, on a justement présenté une proposition. Toutes les propositions ont été acceptées par le ministère. C'est donc suite au contrôle de légalité par le rectorat en amont de ce CA, ce qui est bien normal, et en liaison avec le ministère, que le ministère a fait de nouvelles remarques. Ce sont effectivement des choses que nous avons découvertes hier soir à 18 heures.

M. de Mesnard.- C'est justement pour cela que je proposais de tout voter sauf ce point pour éviter que le ministère ne revienne à nouveau sur le texte. On aurait dit « tout est voté sauf ce point très particulier » parce que c'est vrai que Jean-Emmanuel Rollin est tout à fait dans son droit de demander à ce qu'on le regarde...

M. Comparot.- Tout à fait.

M. de Mesnard.- ...Mais ce n'est que ce point-là. On aurait donc tout verrouillé, sauf ce point de discussion. Mais je n'insiste pas.

Le Président.- Non. Ecoute, Louis. Les statuts, c'est important. Je trouve que tronçonner les statuts n'est pas forcément approprié. Je préfère donc qu'on le revoie de façon globale. J'espère que l'on n'aura pas un troisième contrôle de légalité du ministère à l'occasion d'une troisième inscription à l'ordre du jour.

On avance, Sylvain.

M. Comparot.- Oui, et l'interlocuteur n'a pas changé. C'était déjà la personne avec qui nous étions en contact au mois d'octobre. Par ailleurs, la question de principe est parfaitement logique. Je parle uniquement de point technique parce que vous comprendrez vite qu'entre les collèges 1, 2, 3, 4 qui appartiennent déjà à une obligation où vous devez avoir le collège « 1 » qui égale « 2+3+4 » et cette obligation qui fait que le collège « 4 » est compris dans « 4, 5 et 6 », en réalité, la seule modification possible pour pouvoir rester à un conseil de 40, avec les proportions telles qu'elles sont présentées, est obligatoirement cette bascule entre le 6 et le 5. Il n'y a pas d'autre possibilité. C'était juste à ce titre que j'indiquais que cet élément était technique, mais je comprends évidemment le principe.

Autre point, c'est à l'article 35, la commission de la formation et de la vie universitaire. Pour les personnalités extérieures désignées, il y a un représentant

pour le Grand Dijon et un représentant d'un établissement secondaire qui est une obligation légale. Par contre, le ministère n'est pas d'accord avec notre formulation puisqu'il ne veut pas que le recteur d'académie puisse désigner cette personne. Il considère que c'est aux statuts ou à une décision de type statutaire de prendre cette décision.

Le ministère a conscience, en réalité, que dans la plupart des universités, il n'est pas envisageable qu'un seul établissement d'enseignement secondaire soit inscrit dans les statuts et que cela peut donc changer régulièrement, ce qui est logique. Par conséquent, ils sont arrivés à un terrain d'entente qui est le même dans toutes les universités qui ont protesté sur ce point. Ils proposent cette phrase « un représentant désigné par un établissement d'enseignement secondaire, désigné lui-même par une délibération statutaire du CA ».

Je sais que cela est subtil mais cela signifie qu'avant la fin du mandat, le CA devra décider quel sera l'établissement secondaire qui fera le choix. Cela permet de ne pas avoir à inscrire le nom d'un établissement d'enseignement secondaire dans les statuts et donc dans le marbre, ce qui paraît normal.

Le Président.- D'accord.

M. Comparot.- Article 40, dans les modalités de constitution des conseils et commissions, le ministère nous fait remarquer que nous n'avons pas indiqué le critère de rattachement des usagers et personnels enseignants aux grands secteurs de formation. Il nous demande donc d'ajouter un dernier point après « Les élections se déroulent conformément au Code de l'éducation », et d'indiquer l'élément suivant : « Le rattachement des personnels s'effectue selon le critère des sections du CNU tandis que le rattachement des usagers s'effectue selon le domaine de formation correspondant au diplôme préparé ».

Ces dispositions, puisque nous sommes dans les modalités de constitution des conseils et commissions, valent bien pour le CA et pour les deux commissions du conseil académique. Nous sommes sur des choses qui sont rappelées à chaque règlement électoral mais le ministère nous rappelle que la loi nous oblige à l'inscrire dans les statuts. Nous devons donc l'inscrire.

Article 42, et je crois que ce sera tout... Oui. Article 42, il s'agit là...

M. de Mesnard.- Est-ce que je peux dire un mot ?

M. Comparot.- Pardon. Excuse-moi, Louis.

M. de Mesnard.- Le bruit court que le ministère aurait créé ou allait créer une nouvelle section CNU « territoire, société, économie », quelque chose comme cela. Si cela se fait, cela va nous compliquer la vie parce qu'il y aura des rattachements.

Le Président.- Oui, bien sûr. Cela fait partie de la vie universitaire normale. Je ne sais pas où ils en sont. Ils ont créé une section « criminologie » il n'y a pas très longtemps. En droit, ils ont créé une section dans le domaine de la criminologie.

M. de Mesnard.- Cela n'a pas été fait.

Le Président.- Il y a eu une volonté de le faire et cela n'a pas été fait, finalement.

M. de Mesnard.- C'était sous le Président Sarkozy. Il y avait une volonté.

Le Président.- Mais cela n'a pas été fait, finalement.

M. de Mesnard.- Non, cela n'a pas été fait.

Le Président.- On verra. On traitera cette question si cette nouvelle section voit le jour, effectivement. Donc article 42, il y a également des modifications ?

M. Comparot.- Tout à fait. Là, c'est un élément purement technique de mauvaise écriture, on va dire, mais c'était quelque chose que l'on n'avait pas modifié par rapport aux anciens statuts. En réalité, c'est vraiment une erreur d'écriture.

A la première ligne, lorsqu'on fait référence en matière statutaire à l'article 11 et à l'article 47, on ne parle pas du quorum, mais de l'obligation de majorité pour la prise de décision. Donc on n'est pas sur un quorum. On est bien sur une prise de décision. Il faut donc lire dans cet article 42 « Sauf dispositions particulières en matière financière », et là effectivement on a un quorum obligatoire. Le reste de la phrase ne change pas.

Le deuxième alinéa, lui également, ne change pas, sauf le « en matière financière » que vous voyez. Il est obligatoire puisque nos anciens statuts ne prévoyaient pas cette disposition. Or elle est légale. Il fallait donc qu'on le rappelle.

Le troisième alinéa, lui, est modifié en conséquence. Il faut lire « sauf dispositions particulières en matière statutaire (article 48) et d'élection du président (article 11), les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ». C'est cet élément qui change. C'est juste qu'il n'était pas mis au bon endroit. Sinon, cela ne change pas le reste. Cela ne change surtout pas le fond. C'est seulement une question de forme. C'est tout.

Le Président.- Moyennant cela, on n'aura pas d'autres modifications cette fois.

M. Comparot.- Toutes les autres remarques, que Monsieur Marlot m'a transmises hier soir, sont des remarques simplement de suggestions où le ministère nous dit « vous pourriez pour mémoire rappeler tel élément, pour mémoire rappeler tel élément... ». Ceci vient en contrariété avec le souhait qui a toujours été affiché dans cette université et rappelé encore lors de la commission des statuts de faire en sorte que dans les statuts, il y ait le moins d'éléments possible de sorte à se référer systématiquement à la loi ou à la réglementation.

Le Président.- Bien. Merci. Je pense que l'on a suffisamment débattu et examiné cette nouvelle vague de modifications statutaires. On resoumettra donc cette nouvelle version des statuts avec l'ensemble des modifications telles qu'elles ont été vues aujourd'hui, au comité technique du 16 janvier. On en débattera au comité technique du 16 janvier puis on pourra avoir une délibération finale sur nos statuts au conseil d'administration du 6 février.

Il nous reste trois points sur les statuts qui doivent faire l'objet d'une délibération ce matin. Ces points ont été examinés par la commission des statuts du

mois de décembre. Ces points sont essentiellement techniques. L'un a trait aux statuts du Centre de prévention et de santé universitaire qui résulte de la transformation du service de médecine préventive. Les deux autres ont trait, pour l'un, aux statuts de l'IUVV et, pour l'autre, aux statuts de l'IUT de Dijon-Auxerre. Ces modifications sont tout à fait modestes.

5. Statuts du Centre de Prévention et de Santé de l'Université de Bourgogne (CPSU)

Le Président.- Pour le Centre de prévention et de santé de l'université de Bourgogne, ce sont des statuts qui sont révisés avec l'objectif d'intégrer ce que sont les nouvelles missions et activités du centre de santé puisque vous savez que l'on a créé ce centre de santé pour mettre à la disposition de la communauté, et notamment des étudiants, un véritable cabinet de médecine générale, de soins de premier recours. Cela est véritablement une nouvelle mission de ce service qui doit être implémentée à travers les statuts. Il s'agissait également d'assurer quelques modifications des statuts qui dataient de 2008. Au bout du compte, ces statuts nouveaux permettent de garantir les missions et les activités du service (qui sont les activités de médecine préventive, ces activités sont les seules à être obligatoires pour une université au regard de la loi), et de prendre en compte ce que nous, nous avons politiquement souhaité qui sont les missions d'un centre de santé.

Il y a un règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été voté un petit peu plus tôt dans l'année. Il complète les éléments qui ne sont pas présents dans ces statuts.

Pour l'essentiel, les modifications dans ces statuts portent sur la gouvernance, avec des mandats qui ne sont plus, comme cela était le cas avant, d'une durée de 3 ans mais qui sont renouvelés à chaque renouvellement total de la commission de la formation et de la vie universitaire. Ce qui permet d'avoir toujours un conseil et un directeur représentatifs des instances de l'université de Bourgogne.

Les membres qui siègent ont également été revus puisque, par exemple, le directeur de l'Agence régionale de santé fait son entrée dans la gouvernance de ce centre de santé. Cela est assez logique. L'Agence régionale de santé a été un partenaire important dans la construction juridique et administrative de ce centre de santé. De fait, ces centres de santé dépendent en partie des ARS.

Outre le directeur de l'Agence régionale de santé, un représentant du personnel administratif du service fait également son entrée dans la gouvernance de la structure.

Voilà pour l'essentiel des évolutions qui figurent dans ces nouveaux statuts du Centre de prévention et de santé de notre université, tout ceci ayant été également débattu en commission des statuts.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'ai simplement une question annexe, je dirais. Pourquoi les représentants des personnels ne sont-ils pas désignés au sein du CA comme cela était précédemment le cas, dans le service de médecine préventive ? Pourquoi maintenant est-ce au sein de la commission de la formation et vie universitaire ? Quelle est la stratégie qui a été mise derrière ?

Le Président.- Parce que ce point est vraiment très directement lié à la vie universitaire et que d'une certaine façon, c'est aussi une approche pour investir complètement cette commission de responsabilité de nature politique.

M. Rollin.- La désignation par le CA des représentants du personnel me semblait judicieuse parce qu'il y avait des questions qui ne sont pas forcément propres à la vie universitaire, qui sont plus annexes, et que l'on pouvait mettre aussi en parallèle. Après, je n'ai pas de dogme par rapport à cela.

Le Président.- Oui mais vous avez bien vu qu'en réalité, sur beaucoup de dossiers, c'est un petit peu l'esprit de la loi Fioraso et de ce que nous avons cherché à impulser et à dire, à savoir qu'il faut que la commission de la recherche et la commission de la formation et de la vie universitaire, pour les missions qui sont dans leur périmètre de responsabilité, puissent s'emparer d'éléments un peu plus décisionnels. C'est aussi une façon de les renforcer et de renforcer leur rôle. C'est le sens de cette évolution.

D'autres interrogations sur les statuts du centre de santé ?

Si vous n'en avez pas d'autres, je vous propose qu'on les adopte.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien.

Unanimité (23 pour)

On a également à voir rapidement les évolutions de statuts de l'IUVV et de l'IUT de Dijon-Auxerre. Là, ce sont vraiment des modifications assez modestes.

3. Statuts de l'IUVV

Le Président.- Pour l'IUVV, elles portent, pour l'essentiel, sur la mise en place d'un directeur adjoint qui n'existait pas précédemment dans les statuts.

Elles portent également sur la mise en place de la parité pour les personnalités extérieures et une modification qu'a souhaitée l'équipe de l'IUVV du nombre des personnalités extérieures nécessaire pour assurer cette parité.

Il s'agit également d'instaurer, ce qui ne figurait pas dans les statuts, un quorum pour les délibérations du conseil de l'IUVV. Cette absence de quorum était un élément de fragilité.

Egalement, dans les statuts, il y a un certain nombre de précisions sur les modalités de désignation de la commission de la pédagogie propre à l'IUVV.

Donc des éléments essentiellement techniques, de meilleure fluidité et de meilleur fonctionnement, de meilleure démocratie, avec un directeur adjoint dans le conseil de l'IUVV.

Avez-vous besoin d'informations complémentaires sur ces statuts ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose qu'on les adopte.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

On valide donc les statuts de l'IUVV.

Unanimité (22 pour)

4. Statuts de l'IUT Dijon-Auxerre

Le Président.- De la même façon, on a retravaillé, à l'occasion de la dernière commission des statuts, sur les statuts de l'IUT de Dijon-Auxerre. Là aussi, c'était à la demande de la composante. Comme l'IUVV, d'ailleurs. En fait, les composantes ressentent régulièrement le besoin de moderniser, de réadapter leurs statuts. C'était le cas ici également pour les statuts de l'IUT de Dijon-Auxerre.

Il s'agit notamment dans ces statuts, qui sont revisités, de préciser les modalités de candidature et de désignation des chefs de département.

D'actualiser également la liste des personnalités extérieures, là encore dans la perspective du Code de l'éducation et de la mise en place de la parité, avec sur ce point le fait que le régime de l'IUT est un petit peu spécifique. En effet, contrairement aux autres composantes pour lesquelles les statuts doivent faire la liste des personnalités extérieures, à l'IUT, c'est une délibération du conseil qui fixe cette liste précise. Ce qui signifie que les statuts qui sont soumis au conseil d'administration prévoient uniquement le nombre de personnalités extérieures par catégories.

Il y a également une actualisation au sein des statuts d'un certain nombre de références de textes réglementaires et de textes qui font référence au Code de l'éducation.

Là encore, tout ceci a été discuté en commission des statuts. Le directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre était présent avec nous, bien entendu. Il n'y a pas eu de difficulté ni de questionnement particulier sur ces statuts de l'IUT de Dijon-Auxerre.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, on peut y répondre. Sinon, je vous propose, si je ne vois pas de main qui se lève, d'adopter ces statuts rénovés de l'IUT.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Ces statuts sont donc validés. Je vous remercie.

Unanimité (22 pour)

Le Président.- J'ai maintenant un point... Pardon, Monsieur Rollin. Excusez-moi.

M. Rollin.- J'avais simplement une petite intervention à faire justement dans la partie juridique. Globalement, ce n'est pas sur les statuts mais je vois actuellement passer un certain nombre de règlements intérieurs de composantes, d'UFR, sur lesquels je m'interroge parce que, dedans, je vois des questions relevant de la gestion administrative des BIATSS et que des BIATSS. Déjà, cela crée dans les statuts une certaine discrimination quand, pour une certaine catégorie de personnel, on écrit dans les statuts de quelle manière sont gérés leurs congés, leurs congés maladie, les comptes épargne temps... Enfin, des choses qui relèvent de l'administration générale et qui n'ont pas lieu d'être dans un règlement intérieur.

J'aimerais que la gouvernance se penche sur ces questions par rapport aux règlements intérieurs qui circulent et qui sont adoptés dans les différentes composantes, voire dans les différents labos, parce que c'est limite. Surtout quand des règlements intérieurs, qui sont des règlements de laboratoires de recherche, veulent appliquer des règles du CNRS, comme je l'ai vu passer il n'y a pas si longtemps, pour les personnels de l'université de Bourgogne. A un moment, nous allons aller à un conflit. Je le dis clairement. Il serait donc bien que la gouvernance se penche un peu sur ces règlements et sur la manière dont ils sont élaborés. Un

règlement de service doit indiquer les conditions et les missions de ce service, les fonctions et les attentes de ce service, de quelle manière il doit fonctionner. Mais dans un règlement intérieur, la gestion administrative des personnels et que d'une catégorie de personnel n'est pas admissible.

Le Président.- D'accord. J'entends. Cela rejoint-il la remarque que vous aviez faite, je pense, en comité technique qui était votre souci d'une vision beaucoup plus globale et d'une sorte d'homogénéisation, en fait, de ces procédures administratives sur l'ensemble de l'université ? Est-ce d'une certaine façon connecté à ce souci que vous aviez déjà exprimé ?

M. Rollin.- Oui, tout à fait.

Le Président.- D'accord. Je pense que l'on avait noté ce point en comité technique. La Direction générale des services avait bien perçu cela et, effectivement, on travaillera sur ce point.

Alain Dereux souhaitait intervenir.

M. Dereux.- Je ne sais pas si l'intervention précédente faisait allusion à mon laboratoire. Je n'en sais rien.

M. Rollin.- Pas du tout.

M. Dereux.- Non ? Bon. C'est vrai que dans une unité mixte de recherche avec le CNRS, les personnels CNRS sont requis de déclarer leurs congés. Enfin, tous les personnels. Pas seulement les ITA, y compris les chercheurs et les directeurs de recherche. Ils doivent déclarer leurs jours de congés ou d'absence pour tout type de raison dans un logiciel centralisé qui s'appelle Agathe, et le directeur d'unité doit valider tout cela en ligne. C'est pour ces raisons que cette procédure est rappelée dans certains règlements intérieurs de laboratoires.

En tout cas, en ce qui concerne mon laboratoire, il n'est pas écrit dans le règlement intérieur que les règles qui s'appliquent aux personnels CNRS s'appliquent aux personnels uB. Si cela existe, cela serait très étonnant quelque part.

Ce qui est possible et ce qui se passe, par exemple, dans mon laboratoire, c'est que pour des raisons de simplification administrative, et surtout pour gérer des enjeux d'hygiène et de sécurité, par exemple dans des locaux sensibles où il y a des gaz toxiques ou des équipements extrêmement dangereux, il est du devoir du directeur d'unité de s'assurer qu'en période de vacances, de congés, il y a bien du personnel compétent sur place. Si ce n'est pas le cas, le service en question doit fermer complètement.

Pour cette raison, à l'intérieur de l'ICB, comme il n'y a pas d'outil de ce type disponible au niveau de l'université, les personnels uB BIATSS sont invités à signaler leurs jours de congés dans ce même logiciel pour que l'on ait une vision globale de qui est là et quand. Pour ces personnels, c'est simplement une déclaration qu'ils ne sont pas sur les lieux. Il n'y a pas d'initialisation de comptage de leurs jours de congés. C'est simplement repérer que tel et tel jour pendant les vacances d'été, ils ne seront pas là et que s'ils ne sont pas là et qu'un autre personnel n'est pas là et encore un troisième, je suis obligé de fermer l'installation. Donc il n'y a pas de gestion des jours de congés des personnels universitaires via ce type de logiciel. C'est simplement un logiciel comme un logiciel d'agenda ou de calendrier ou un

doodle qui permet de repérer les présences des gens qui ont des compétences techniques indispensables pour autoriser l'ouverture de certaines installations. Donc il n'y a pas de gestion de leurs jours de congés, alignée sur les règles du CNRS.

Il faut bien comprendre que dans certains laboratoires... Et je ne suis pas le seul, le laboratoire ICMUB est certainement dans la même situation. Je ne sais pas s'ils font exactement ce que nous faisons mais cela ne m'étonnerait pas qu'ils aient quelque chose de similaire. Je présume que dans des installations techniques aussi où on a des risques biologiques, ce même genre de procédure doit être implémentée. Mais il ne faut pas confondre les initiatives des directeurs de laboratoires qui sont tenus de s'assurer que les conditions de sécurité sont respectées, notamment par la présence d'un certain nombre de personnels-clés, avec la gestion des jours de congés. Au sein de l'ICB, je n'utilise pas ce même logiciel pour gérer les congés des personnels uB.

Le Président.- Merci pour cette réponse, Alain. Un dernier mot, Monsieur Rollin, puis on avancera dans l'ordre du jour.

M. Rollin.- Oui, ce n'est pas pour s'attarder non plus. Je ne visais pas l'ICB particulièrement. Que dans les règlements intérieurs justement, pour les laboratoires spécifiques ou il y a des personnels isolés, dans les labos ou il y a des produits dangereux, ou il y a des conditions de travail..., que ce soit acté dans les règlements intérieurs, c'est logique. Il ne fallait pas le prendre pour vous. Si vous vous êtes senti agressé, ce n'est pas par rapport à vous.

J'ai vu un certain nombre de règlements intérieurs de services, même de services. Si vous voulez, quand je vois dans les règlements intérieurs que les personnels BIATSS ont 35 jours de congés, sur l'université on n'a pas 35 jours de congés. C'est ce que je veux dire par là. Ma pensée était : il y a une réglementation, il y a une gestion administrative concrète. Quand je vois dans des règlements intérieurs... Et je le dis, ce n'est pas écrit dans l'ICB car j'ai vu l'ICB, ce n'est pas écrit dans l'ICB. Il ne faut donc pas vous sentir agressé. Quand je vois dans d'autres règlements intérieurs que le personnel doit déclarer dans l'heure suivante son absence à l'université, s'il n'a pas été... non au chef de service. S'il a un congé maladie et qu'il faut qu'il aille dans la journée voir la réglementation... Voilà, c'est ce que je voulais dire.

Il y a des règles administratives que je vois paraître dans les règlements intérieurs. Il est peut-être bon que l'université établisse un peu, pas des règlements intérieurs types, mais essaie de rappeler à tous les directeurs de laboratoires et de services ce qu'est un règlement intérieur et quelle est sa fonction. Mon intervention était à ce sujet.

M. Dereux.- Je ne me suis pas senti du tout agressé. Je sais que c'est un sujet très sensible. Je comprends donc très bien la nature de votre intervention. S'il y a des dérives telles que vous le signalez, que l'on impose à des gens qui sont malades de le signaler dans l'heure, je trouve aussi, autant que vous, cela inadmissible, point. En tout cas au sein du laboratoire que je gère, ce n'est certainement pas l'intention qui se trouve derrière le fait que l'on utilise un logiciel centralisé CNRS pour comptabiliser la présence des gens à des dates critiques.

Le Président.- Merci. Un dernier mot, Louis.

M. de Mesnard.- Juste un dernier mot. Je pense que vous avez tous les deux raison. Il faut que les règlements intérieurs en mettent le moins possible, comme on l'a dit tout à l'heure, et renvoient au maximum à la législation, y compris au règlement propre à l'uB. Comme cela, on n'a pas à préciser la durée du travail, etc. Mais on le voit, effectivement.

Le Président.- Très bien. Merci pour ces échanges, pour les questions et pour les réponses précises qui sont apportées.

IV) Délégation de pouvoir pour la nomination des jurys d'examen

Le Président.- Un point, maintenant, de l'ordre du jour qui ira relativement rapidement, qui est la délégation que je m'appête à proposer mais avec l'accord du conseil d'administration et qui est faite aux directeurs de composantes pour la constitution des jurys d'examen.

Je m'explique. Le Code de l'éducation indique que le président de l'université nomme les jurys d'examen sauf si une délibération du conseil d'administration prévoit que ces compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs de composantes.

A la réflexion, il ne m'apparaît pas tout à fait cohérent que le président assure ce rôle de nomination des jurys d'examen qui me semble devoir être tenu idéalement au plus près des équipes pédagogiques, au plus près du fonctionnement des composantes. Je suis, pour ma part, prêt à transférer cette compétence en matière de nomination des jurys d'examen vers les directeurs de composantes. Cela leur permettra d'assurer au mieux leurs responsabilités en matière administrative et pédagogique. Je crois que là aussi, cela entre, si vous voulez, dans la volonté que j'ai de trouver le meilleur équilibre possible des pouvoirs, le président et le conseil d'administration doivent exercer les missions qui sont les leurs mais quand ces missions sont mieux exercées au plus près du terrain, je n'en vois pas l'utilité.

J'ai fait cette proposition à la dernière conférence des directeurs des composantes qui ont accueilli de façon unanimement positive l'idée que les directeurs de composantes assurent désormais cette nomination des jurys avec, bien entendu, l'ensemble des responsabilités afférentes à la constitution et à la nomination des jurys. Mais je ne peux le faire qu'avec une délibération explicite du conseil d'administration. Si vous souhaitez intervenir sur ce point... Si cela ne suscite pas d'opposition de la part des administrateurs, je vous propose, comme le prévoit d'ailleurs le Code de l'éducation, de déléguer aux directeurs de composantes ma compétence en matière de jurys d'examen.

Qui s'oppose à cette proposition ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Unanimité (23 pour)

Je pense que les directeurs de composantes ont accueilli cette proposition de façon tout à fait positive.

Le point suivant de l'ordre du jour est l'approbation du rapport annuel d'activité du Président que je vais avoir le plaisir de vous présenter.

V) Approbation du rapport annuel d'activité de l'université de Bourgogne

Le Président.- Vous avez reçu le document papier. On peut peut-être présenter le diaporama qui résume de façon assez synthétique ce document papier. C'est la troisième fois, je crois, que je me prête à cet exercice. Je dois dire que c'est toujours un exercice utile, je trouve, que de se pencher sur l'ensemble des réalisations et de la politique qui a été menée pendant une année. Cela permet de prendre un temps de recul tout à fait intéressant et d'examiner de façon un peu critique ce que l'on fait. Je dois dire aussi que c'est un moment où on réalise finalement l'ampleur des tâches qui sont menées à la fois par l'équipe de gouvernance, par la Direction générale des services, par les équipes administratives, pour faire évoluer en permanence notre université.

Ce troisième rapport annuel d'activité que j'ai le plaisir de vous présenter sera soumis formellement à votre approbation. Je ne vais pas, bien entendu, vous reprendre textuellement, mot à mot, paragraphe par paragraphe, l'ensemble du document que vous avez pu examiner.

On va avancer, Marie-Geneviève, parce que l'heure a passé, mais peut-être simplement cibler un certain nombre de points qui me paraissent les plus importants, les plus emblématiques. Ceux auxquels aussi, avec ma subjectivité propre, j'ai attaché le plus d'importance. Je pourrai ensuite répondre à vos interrogations si vous souhaitez que l'on dialogue de façon plus précise.

Sur cette diapositive, je dois dire que l'un des points qui ont été essentiels cette année pour moi et pour l'équipe, a été, bien entendu, le travail qui a porté sur la communauté d'universités et établissements Université Bourgogne Franche-Comté. Le travail de construction des statuts, de discussion, de négociation avec nos partenaires nous a mobilisés considérablement pendant toute l'année. Je dirais du mois de janvier 2014 jusqu'aux quelques dernières semaines qui viennent de s'écouler puisque, en fait, on a présenté ces statuts au CNESER dans le courant des mois de novembre et de décembre.

Je voudrais vous redire à nouveau pour moi l'ambition, la fierté que j'ai à ce que notre université s'engage résolument dans cette construction interrégionale. Ce chantier, à un moment donné de l'histoire de notre université, je le sais, a fait débat, a fait discussion, a pu et peut toujours, d'ailleurs, ne pas faire consensus, mais j'ai le sentiment que dans les discussions que l'on a dans notre communauté universitaire, la plupart des collègues et des étudiants ont maintenant bien compris la nécessité pour nous de passer à ce nouveau périmètre Bourgogne Franche-Comté qui, de fait, va se trouver en parfait accord également avec la fusion des régions. Comme vous le voyez, tous ensemble, avec les établissements partenaires, nous construisons un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche qui va, de fait, devenir un des moteurs de la future grande région Bourgogne Franche-Comté.

On en a parlé tous ensemble largement tout au long de l'année. Cela a été et restera pour nous un des éléments forts de cette année.

Voilà, sur cette diapositive, l'élément que je souhaitais mettre en relief.

La diapositive suivante aborde un certain nombre de points relatifs aux ressources humaines. Beaucoup de choses sont importantes.

On parlera cet après-midi, à propos des comptes rendus du dernier comité technique, de la politique indemnitaire parce que je voudrais, à travers un débat un peu large, bien vous montrer l'ambition également que l'on met sur cette politique indemnitaire. Mais possiblement pour moi, et je parlerai probablement également au nom de Samuel Mercier qui a porté ce chantier, le travail sur la prévention des

risques psychosociaux a été un chantier important qui a été mené cette année avec un bon niveau de concertation avec le CHSCT et avec le CT. Cela a permis une modernisation, je trouve, importante de notre politique sociale. On a mis en place une cellule d'écoute qui joue son rôle.

On a également engagé un chantier de diagnostic sur l'ensemble des situations potentiellement à risque dans notre université. De ce diagnostic, on est capable dès maintenant de construire un certain nombre de propositions pour améliorer la situation. On est notamment en train de travailler à la mise en place d'une procédure de médiation qui permettra très en amont d'essayer de traiter et de déminer un certain nombre de difficultés relationnelles. Cela aussi est un chantier, parmi d'autres, qui me paraît très marquant pour cette année.

Sur le budget, je ne suis pas certain de devoir m'étendre beaucoup. On en a parlé très largement tout au long de l'année. Je redis que la situation financière actuellement est bien maîtrisée. Elle reste fragile à l'image de ce qu'est la situation financière de l'ensemble des universités. Mais globalement, nous gérons aussi bien que possible. Il y a peut-être des erreurs. Qui n'en fait pas ? Mais je pense que nous gérons avec beaucoup de rigueur. J'aurai l'occasion de le redire cet après-midi. Je reste convaincu que le seul chemin pour nous est de gérer avec beaucoup de rigueur de fonctionnement de façon à pouvoir investir pour préparer l'avenir.

Les grandes options du budget 2015 vous seront présentées cet après-midi. Les heures complémentaires, c'est une exigence pour nous que de les maîtriser le mieux possible.

La GBCP, on en a déjà parlé en congrès la semaine dernière. Je ne vous en dirai pas beaucoup plus long, si ce n'est qu'il faut encore une fois qu'on se saisisse de cette obligation administrative pour en faire un levier de notre modernisation politique. Je pense que si on sait le faire, cela peut être un formidable levier pour mieux gérer, mieux fonctionner, mieux utiliser les crédits qui sont les nôtres.

Ensuite, on va avoir la formation. J'étais tout à fait heureux en travaillant sur ce rapport d'activité de voir qu'au niveau de la formation, on a mené, au cours de cette année 2014, un grand nombre d'actions de modernisation et d'ambition.

Sur cette première diapositive, je voudrais simplement... Pardon... Non, la première... merci Marie-Geneviève, mettre en relief la cérémonie en l'honneur des docteurs qui a eu lieu à la fin du mois de juin. C'était une volonté forte que nous avions de dire que les écoles d'ingénieurs savent faire des cérémonies de graduation qui mettent en valeur les communautés universitaires, les communautés enseignantes mais également le fait d'avoir un diplôme universitaire. On a voulu le faire pour le diplôme de doctorat qui est le plus haut diplôme que peut délivrer une université. On l'a fait avec l'université de Franche-Comté et avec l'université technologique de Belfort Montbéliard, tous ensemble. C'est quelque chose qui préfigurait vraiment ce que sera la communauté d'universités Bourgogne Franche-Comté. Cette cérémonie, qui a eu lieu, je crois, au mois de juin, a été un véritable succès. Cela a été vraiment un très grand moment de mise en valeur de l'université et du diplôme de doctorat.

Deuxième élément de fierté également, c'est cette création d'un prix d'excellence en enseignement. Vous vous souvenez qu'on l'a validée à l'occasion du dernier conseil d'administration. Je crois que c'est quelque chose sur lequel notre université est pionnière et qui met aussi en avant l'engagement au service de l'enseignement. Le premier prix sera délivré dans le courant de l'année 2015. Là aussi, ce travail a beaucoup mobilisé l'équipe des vice-présidents. Marie-Geneviève

a beaucoup travaillé. Stéphanie Grayot a également beaucoup travaillé sur ce dossier. Je ne peux pas citer tout le monde, bien entendu.

Quelques dossiers emblématiques, toujours dans le domaine de la formation.

L'ouverture de la chaire industrielle Areva. Actuellement, la plupart des grands industriels se désengagent des chaires d'entreprise et nous, ici, à l'université de Bourgogne, avons été sollicités par les grands industriels dans le domaine de l'énergie et de la métallurgie pour créer cette chaire industrielle qui est soutenue par Areva mais également très largement par le pôle nucléaire de Bourgogne, par EDF, par tous les industriels de la métallurgie de la région de Montbard. C'est quelque chose de tout à fait important qui nous ancre dans la réalité économique, qui crée une filière de formation qui permettra de façon immédiate d'assurer des débouchés pour nos étudiants et qui montre et affirme bien la volonté de l'université de Bourgogne de prioriser l'insertion professionnelle de ses étudiants.

J'ai la volonté ferme que nous puissions étendre, dans les années qui viennent, l'expertise que nous avons acquise en construisant cette chaire industrielle qui a été un très gros travail d'ingénierie pédagogique. L'ambition serait, et j'espère que nous y arriverons, d'ouvrir une chaire industrielle sur chacun des grands domaines de recherche de notre université.

Dans le domaine de la politique territoriale et des IUT, nous sommes presque au terme de la procédure qui doit nous permettre de mettre en place un nouveau département Génie civil à Auxerre. Là aussi, volonté d'adaptation, de modernisation, d'adaptation aux tissus économiques locaux. Souci de l'insertion professionnelle de nos étudiants. Souci économique également puisque la création de ce département Génie civil a pour corollaire la fermeture du département QLIO qui ne fonctionnait pas très bien. On n'est donc pas venu superposer un nouveau département. On remplace QLIO par un département Génie civil.

Une autre belle ambition est la décision que l'on a prise tous ensemble, vous vous en souvenez, de créer la licence Education formation enseignement culture à l'ESPE qui est à la fois un beau chantier pédagogique mais également, je vous l'ai dit, dans mon esprit, un projet pédagogique qui va cimenter les quatre départements de notre ESPE. C'est quelque chose en quoi je crois beaucoup pour l'avenir de l'ESPE. Vous savez que cela a été l'objet d'un débat parce que c'est aussi un engagement financier de notre université.

Le Centre des pratiques de l'écrit et de l'oral est également un très beau dispositif que nous avons mis en place cette année. Cette structure nouvelle permet de faire une évaluation des aptitudes de manipulation de la langue française par des étudiants qui sont en situation de difficulté dans la manipulation de la langue française. Ces étudiants qui se sentent en difficulté peuvent bénéficier d'une évaluation et d'un ensemble de procédures de remise à niveau pour mieux manipuler la langue française. Cela matérialise aussi parfaitement notre souci de développer un ensemble de démarches pour les étudiants qui sont dans des situations de plus grande précarité. Je dois dire que ce centre a pu voir le jour grâce à un emploi de professeur de français qui a été obtenu sur les emplois dits « Fioraso », sur ces 12 nouveaux emplois qui nous sont ventilés au titre de la politique de rattrapement de la sous-dotation.

Nous avons également, et c'était un des grands projets de l'équipe, ouvert cette année, deux masters en anglais, un master en physique et un master en biologie, le master BOP. Vous savez que l'on a également acté la décision d'un master en anglais en mathématiques et d'un master en anglais également en

électronique. J'espère qu'ils pourront ouvrir à la rentrée prochaine. Toujours est-il que ces deux masters en biologie des organismes et des populations et en physique ont ouvert à cette rentrée.

Un autre très beau projet, qui est à l'avant-dernière ligne sur cette diapositive, c'est la Cité de l'alternance. La Cité de l'alternance est un projet PIA qui a également été porté avec beaucoup de volontarisme par Anne Girollet et Frédéric Debeaufort. Ce projet est en lien avec le CFA de La Noue et le Conseil régional de Bourgogne. Il va nous permettre d'organiser des flux croisés d'étudiants entre les formations par alternance aux métiers de l'artisanat, aux métiers manuels et les formations plus théoriques qui sont réalisées à l'université. Cette Cité de l'alternance est la rénovation complète d'un bâtiment, le bâtiment Sully, qui sera adapté aux contraintes de l'hébergement de jeunes en situation d'alternance, avec une gestion hôtelière un petit peu particulière qui est celle de l'alternance. Ce ne sont pas des jeunes qui restent six mois dans la même chambre. Il y a des flux, des rotations à gérer.

Le volet pédagogique de ce projet, c'est que des jeunes qui auraient un talent particulier et qui se seraient engagés dans des formations à des métiers artisanaux pourraient, via ce projet pédagogique, intégrer des formations universitaires. A l'inverse, des jeunes qui sont dans des formations universitaires et qui sont en situation d'échec à l'université pourraient intégrer des formations à des métiers de l'artisanat et à des métiers manuels. Donc quelque chose qui organise une fluidité et qui a aussi pour objectif d'améliorer l'insertion de nos étudiants.

Sur le PARI et le CPER, que vous dire si ce n'est que c'est un chantier qu'a porté Annie Vinter. On a fait un très gros travail, cette année, avec nos partenaires du Grand campus de façon à porter une politique scientifique qui soit stratégisée sur de grands objectifs scientifiques. On l'a fait dans le cadre du CPER avec 6 grands programmes scientifiques. On l'a fait dans le cadre du PARI où on est passé, je crois, de 45 programmes scientifiques à 18. Donc un vrai travail de réflexion stratégique avec ces 18 programmes PARI qui maintenant s'insèrent parfaitement bien dans nos 6 programmes du CPER. Il existe pratiquement maintenant un lien évident entre ces projets PARI, les projets CPER et les domaines scientifiques privilégiés par la Région dans le cadre de la stratégie de différenciation intelligente. Donc on voit se construire une véritable politique scientifique clairement identifiée à l'université de Bourgogne et en lien avec l'ensemble des partenaires du Grand campus dijonnais.

Valorisation de la formation. Que vous dire si ce n'est que l'on continue de travailler à améliorer inlassablement nos relations avec les entreprises. C'est le sens de l'espace entreprise qui sera créé l'année prochaine et qui formera un guichet unique pour le monde économique qui souhaite faire appel à l'université pour des formations ou pour du transfert de technologies en lien avec nos laboratoires.

En bas de page, le pôle Bourgogne Vigne et Vin, qui est dans sa dernière ligne droite et qui devrait être créé formellement sous la forme juridique d'un GIP dans le courant de l'année 2015.

Puis le pôle d'excellence hospitalo-universitaire en pharmaco-imagerie qui matérialise également notre ambition de recherche dans ce domaine et sur lequel on commence de travailler sous forme d'un groupement d'intérêt scientifique.

Au chapitre de la vie étudiante et de la vie sur les campus, beaucoup de choses également ont été faites, comme vous le voyez. Elles sont listées. Je vous ai parlé du SUMPPS, il y a quelques minutes, qui est devenu centre de santé. C'était également une de mes grandes préoccupations d'offrir à toute notre communauté mais surtout aux étudiants en situation de précarité un accès à un véritable service

de soins, à de véritables consultations en médecine générale. Ce centre, auquel également la Direction générale des services, Anne-Valérie Woillard et l'Agence régionale de santé ont considérablement travaillé, est opérationnel depuis la rentrée dernière.

Voilà pour l'essentiel et, bien entendu, le projet « Idex/isite » dont Annie Vinter et Alain Dereux, ici présents, sont nos deux porteurs. Ce projet les mobilise très lourdement, mais avec un enjeu, vous l'avez bien compris, qui est absolument majeur pour notre université et plus largement pour l'image de site d'excellence de la Bourgogne Franche-Comté dans la cartographie nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Voilà un certain nombre d'éléments qui me paraissent devoir être soulignés sur cette année de travail à l'université de Bourgogne.

Nous pouvons prendre quelques minutes, si vous le souhaitez, pour échanger sur ces points ou avoir des compléments d'information sur ces grands éléments de politique que nous avons menée.

Eric.

M. Loquin.- Je n'ai pas trouvé d'information sur le flux des étudiants...

Mme Gerrer.- Pensez à mettre votre micro.

M. Loquin.- Je n'ai pas trouvé d'information sur le flux des étudiants qui partent à l'étranger dans le cadre d'Erasmus et du nombre d'étudiants étrangers qui viennent à l'université de Bourgogne.

Le Président.- Oui, parce qu'on a fait le choix... En fait, on ne peut pas tout mettre. On a mis les éléments nouveaux. En gros, il n'y a pas d'évolution notable par rapport...

M. Loquin.- Justement. Parce que depuis deux ou trois ans, je suis dans le brouillard le plus total là-dessus.

Le Président.- Tu as raison. C'est une bonne remarque. Il faudra qu'on pense à faire un focus sur ce point dans le rapport d'activité de l'année prochaine. Tout à fait. Ce sera le dernier rapport de cette mandature. On s'attachera donc à faire un focus sur ce point l'année prochaine. Il n'y a pas d'évolution majeure. On a quand même mentionné un certain nombre de conventions nouvelles qui ont été signées.

M. Loquin.- Le quantitatif aurait pu être intéressant.

Le Président.- Oui c'est vrai. Tu as raison. On précisera.

M. Loquin.- Notamment en ces périodes de restriction budgétaire et de suppression d'allocations du Conseil régional, etc.

Le Président.- Ce qu'on fera Eric, Marie-Geneviève me le fait remarquer fort justement, on pourra demander à Bénédicte Fortier de nous faire un petit point et on vous présentera peut-être quelques éléments quantitatifs au prochain conseil d'administration pour répondre à cette question. Tout à fait.

D'autres remarques ? Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Juste des remarques sur le document en lui-même. Je ne sais pas si on peut regarder le document de près. S'il est diffusé, il y a une remarque de forme et une remarque de fond. La remarque de forme, c'est sur la page 4. Je pense qu'il manque un mot. Les « 1 500 ». C'est au début de la page 4 du rapport d'activité.

Le Président.- Où est-ce ?

M. Pellenard.- Page 4 du document... Voilà. Au début, « Les 1 500 personnels permanents enseignants et enseignants-chercheurs et les 1 200 personnels BIATSS accueillent ». Je pense que c'est « près de 27 000 étudiants ».

Le Président.- Exact. Il manque un mot. Oui, tout à fait. Merci.

M. Pellenard.- Ou sinon « 27 000 étudiants ». C'était une petite remarque de forme.

Page 20, j'ai un commentaire sur le paragraphe « Renforcement des relations avec le rectorat et les lycées », un point sur la communication que l'on fait auprès des lycéens. Je note que cette année, à titre expérimental, on ne fera pas d'intervention dans les opérations, on va dire, privées, de communication entre lycéens et l'université. Notamment, on ne fera pas Studyrama. C'est cela ?

Le Président.- Tout à fait. Cette année, on ne fait pas Studyrama au titre institutionnel.

M. Pellenard.- Du coup, je suis un peu étonné de cette... Alors, je ne sais pas si elle a déjà été discutée au préalable lors d'un CA.

Le Président.- Cela a été discuté. Cette décision n'est pas véritablement du périmètre d'un CA. C'est une décision qui a été discutée en conseil des directeurs de composantes au mois de juillet dernier si j'ai bonne mémoire.

M. Pellenard.- Pour avoir vécu, il y a plusieurs années, Studyrama, il me semblait que c'était un salon où il y avait plutôt de bonnes relations entre l'université et les élèves, nos futurs étudiants donc, et les parents. Je trouve un petit peu dommage qu'on n'y participe pas cette année. Je voulais savoir quelles étaient les vraies raisons. Était-ce des raisons budgétaires ou des raisons plus politiques ?

Le Président.- Non, il n'y a pas de raison politique. Il y a des raisons de nature budgétaire. Le coût de participation à ce salon est élevé. L'idée, qui ne fait pas consensus d'ailleurs complètement, mais qui a été discutée, débattue et adoptée d'une certaine façon en conférence des directeurs de composantes, était cette année de tester une autre stratégie pour essayer de joindre les jeunes, les familles, les lycéens, en particulier de territoires qui sont à distance. Cette stratégie sera beaucoup plus ciblée sur des campagnes de presse notamment, de façon à essayer d'attirer les jeunes vers l'université.

Le sentiment global, je sais que ce point est discuté, est que Studyrama, compte tenu du coût qu'il représente, ne rend pas parfaitement le service que l'on pourrait en attendre.

M. Pellenard.- Parce que cela intéresse le CA. C'est une question financière. Quel est le coût ?

Le Président.- Comme cela, je ne l'ai plus en tête. Son coût est élevé mais je ne l'ai plus en tête.

Mme Gerrer.- C'est plus de 20 000.

Le Président.- Oui, c'est vraiment quelque chose de très élevé.
Laurent.

M. Brachais.- En fait, on a eu la même réflexion à l'ESIREM. On trouve dommage que l'université ne participe plus à ce salon. A titre individuel, l'ESIREM participera au salon sur ses fonds propres.

Le Président.- Je le sais. Je crois que c'est le cas des écoles et des IUT qui vont participer effectivement sur leurs fonds propres.

Mme Gerrer.- Et l'IAE.

Le Président.- Et l'IAE. Etant entendu que j'ai bien compris que ce point ne fait pas consensus et que si la stratégie qui a été mise en place ne s'avère pas efficace, on le réétudiera dans le courant de l'année 2015 pour l'année suivante.
Avez-vous d'autres remarques ? Oui, une remarque.

Mme Cluzel.- Oui, déjà une petite remarque de forme. A chaque bas de page, vous avez écrit « rapport d'activité 204 ». Je pense que vous vouliez écrire « 2014 ».

Le Président.- Exact.

Mme Cluzel.- Et un autre point concernant le centre de santé. Les étudiants sont vraiment heureux d'avoir ce centre de santé mais il serait vraiment très important de faire plus de communication dessus car, déjà aujourd'hui, il y a trop peu d'étudiants qui savent que l'on peut faire un simple test de dépistage du VIH en médecine préventive. Donc pour le centre de santé, je pense qu'il serait encore plus important de faire de la communication dessus.

Le Président.- D'accord. Je prends bonne note de cela parce que c'est vrai que l'on a tellement d'ambition dans ce centre de santé mais s'il n'est pas connu,...

Mme Cluzel.- Si personne n'est au courant, cela ne sert à rien.

Le Président.- ...c'est effectivement dommage. D'accord, très bien. Merci beaucoup.

Mme Cluzel.- De rien.

Le Président.- Il faut que l'on fasse cette correction, effectivement.
Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, j'ai deux questions. La première, je ne vois plus apparaître dans ce rapport la référence au projet Learning Center que j'avais vu dans le précédent. Où cela en est-il ? La deuxième question sur ce rapport concerne la prévention des risques psychosociaux. J'ai lu qu'en 2015, la réflexion concernant la mise en place d'une procédure de médiation sera poursuivie. J'aurais aimé que le mot « poursuivie » ne soit pas inscrit mais que ce soit « arrêtée ». Je sais que les membres du CHSCT trouvent que... Cela fait plus de trois ou quatre mois que cette procédure est en route et que rien n'est fait. Alors, voir qu'en 2015, elle sera encore poursuivie... A quel moment la décision politique de mettre quelque chose en place sera-t-elle prise ? Parce qu'on a l'impression que sur cette partie, on a avancé. Cela a avancé beaucoup. On est quand même à un tournant de la mise en place. Or, au moment de la mise en place, on freine. Le mot « poursuivie » m'interroge. J'espère que ce n'est pas une interprétation de l'esprit parce qu'on peut aller loin à poursuivre. On peut poursuivre longtemps et ne jamais s'arrêter.

Le Président.- Monsieur Rollin, sur ce point, vous ne pouvez pas nous faire grief de ne pas avoir avancé parce que sur l'ensemble de la procédure de prévention des risques psychosociaux, qui est un chantier difficile sur lequel notre université est pionnière, nous avons initié, poursuivi et conclu le dispositif. Cela peut sembler long mais c'est un travail délicat qui nécessite d'être parfaitement réfléchi, et nous l'avons fait.

Pour la procédure de médiation, je rappelle que cette idée est neuve puisqu'elle résulte du diagnostic présenté par le cabinet *De Facto*. Elle a été présentée en juin, je crois. Le diagnostic sur nos situations à risque a été présenté. Immédiatement dans les suites, en fait, l'équipe qui prend en charge ce grand chantier sur les risques psychosociaux a travaillé, a proposé ce dispositif. Honnêtement, quelques mois pour construire un dispositif de cette nature, je crois que ce n'est pas quelque chose d'exagéré.

En fait, vous savez bien que deux points restent à clarifier sur la procédure de médiation. Le premier, c'est qui sera le médiateur. C'est un point important qu'il faut qu'on travaille. Dire que l'on va mettre une procédure de médiation, c'est ambitieux, c'est bien, mais qui sera le médiateur ? Cela ouvre un certain nombre d'options possibles qu'il faut qu'on analyse parfaitement bien. Il n'y avait pas consensus, vous le savez, à ce sujet.

Le deuxième point qui reste à clarifier est relatif aux modalités de saisie de cette médiation.

Tout cela est en cours de travail. La Direction générale des services et Samuel Mercier s'occupent de ceci, avec Cécile Caseau-Roche qui est notre chargée de mission. L'objectif, en tout cas c'est bien l'ambition que l'on avait (je me tourne vers Samuel, c'était bien cela), est bien que l'on puisse conclure au prochain CHSCT qui est prévu, je crois, au mois de mars.

M. Mercier.- Pour revenir à cela, je suis un peu surpris de cette remarque parce que je pense qu'il faut faire attention à ne pas précipiter, au contraire, et multiplier des dispositifs auxquels plus personne ne comprendrait rien parce que se

pose quand même l'étude de la coexistence du dispositif d'écoute et d'alerte. C'est d'ailleurs aussi après quelques mois de fonctionnement de ce dispositif que suite aux remarques d'Eric Genty, que cette procédure de médiation a été réactivée. En tout cas, que la réflexion a été réactivée. Mais le Président a raison d'évoquer les points en suspens. Si, très vite, on communique sur un nouveau dispositif avec, par exemple, une personne identique, je crois qu'en termes de clarté, on n'y sera plus.

Bien sûr, on peut toujours considérer, on l'avait déjà évoqué et c'est sans doute vrai, que cela ne va pas assez vite, qu'il faut aller encore plus loin. Mais à noter quand même, et c'est un point positif, qu'un certain nombre de personnels de l'université en situation de souffrance avaient besoin urgemment de trouver de l'aide. Et au moins pour ce point, le dispositif d'écoute est très utile. Ce dispositif est d'écoute et d'analyse parce qu'effectivement, ensuite, il reste à savoir comment résoudre ces problèmes rencontrés.

On s'est rendu compte qu'il y a une part importante de cas où ce sont des problèmes parfois de conflit et où une médiation pourrait être intéressante pour sortir par le haut de façon à éviter l'humiliation des uns et des autres.

Cette procédure de médiation, et là je pense qu'il faut aussi sans doute saluer le travail du groupe de travail et de l'animatrice Cécile Caseau-Roche, car je crois qu'en droit, ces médiations existent depuis longtemps. En tout cas, certains aspects sont proches sur le plan juridique.

J'allais dire qu'on ne peut pas faire n'importe quoi parce qu'on ne pourra pas revenir en arrière pour dire « La première tentative n'est pas la bonne. On va changer le dispositif. Vous pensiez que vous pouviez tous saisir en tout instant mais on va demander un certain nombre de garanties pour éviter la multiplication des affaires ».

C'est plutôt le pragmatisme qui l'emporte et en aucun cas une volonté de freiner en quoi que ce soit puisque nous avons parfois devancé les textes réglementaires. On le voit bien sur le volet RPS. De ce point de vue, en termes de médiation, il n'y a aucune obligation légale pour l'université de se doter d'une procédure de médiation. On peut d'ailleurs presque le regretter parce qu'on n'aurait plus à faire les choix que nous avons à prendre si on nous dit que c'est obligatoirement un ancien professeur, un sage, telle catégorie de personnes. On ne se posera plus ces questions. Là, on en est encore à savoir si ce sera quelqu'un qui sera jugé apte à officier sur ce rôle de sage, s'il faut une personne extérieure totalement indépendante. Vous voyez que ce sont plus des interrogations légitimes pour ensuite, à coup sûr, bien implanter ce nouveau dispositif.

J'ai un peu peur que dans l'esprit des personnels d'université, on mélange les deux dispositifs et qu'on ne s'y retrouve plus très bien. C'est plus par rapport à ces questions.

Alors, quand vous dites « freiner », avec le Président, Cécile Caseau-Roche et moi, il y avait aussi le DGS, on a organisé une réunion, il y a quelques semaines à peine, où on a découvert ce dispositif. C'était le fruit de l'avancée du groupe de travail à l'automne. On est à très peu de jours avant la fin de l'année mais il n'y a pas eu de volonté de bloquer ou de freiner. Je ne crois pas.

Le Président.- Certainement pas.

M. Rollin.- Je ne m'attarderai pas sur le sujet. Je vais conclure simplement. C'est simplement quand je vois « poursuivie » alors que l'on sait que les personnels nous disent, et c'est leur demande, « on a rencontré la cellule d'écoute, *quid*

maintenant ? ». *Quid ?* La question, c'est qu'ils sont dans cette phase et que derrière, il n'y a rien. L'urgence est pour eux.

M. Mercier.- Vous avez tout à fait raison de soulever la question de la résolution des problèmes rencontrés.

M. Rollin.- Si vous voulez, mon intervention était par rapport à « en 2015, la réflexion sera poursuivie ». On peut aller loin dans la réflexion. A un moment, il faut aussi se poser et se dire qu'il faut prendre une décision et de quelle manière. Mon inquiétude était sur le timing.

Le Président.- Pas de souci. Eric, tu veux intervenir.

M. Loquin.- C'est pareil. C'est une petite remarque sur la lutte contre la fraude parce que tu as, à juste titre, introduit un petit paragraphe sur cette question qui est capitale. Nous sommes confrontés à une épidémie de fraude qui est liée aux nouvelles technologies mais aussi, je crois, à une perte totale de la part des étudiants qui composent de la conscience même que frauder est quelque chose de grave. Il y a les deux aspects.

Tu donnes des remèdes, et c'est sur ces remèdes que personnellement, je suis sceptique. Je ne crois pas que ce soit en concentrant les étudiants dans un gymnase que l'on va améliorer la surveillance des examens. Je crois, au contraire, que cela sera encore plus difficile dans un gymnase, voire même dans une salle modulable qui n'est pas en plan incliné. J'ai déjà surveillé dans ces salles. On ne voit rien. On voit des têtes. On ne peut pas surplomber les étudiants. Donc on est dans une situation encore plus difficile que dans un amphithéâtre. Je crois que ce ne sont pas des bons remèdes.

Je suis d'accord qu'il faut sensibiliser les étudiants sur les ravages de la fraude. Cet aspect est important. Dans mon M2, je fais des conférences sur le plagiat. C'est ce qu'il faudrait faire dans toutes les années. Personnellement, c'est ce que je pense. Déjà. Mais en plus, je crois que la surveillance des examens ne peut pas passer par la concentration d'étudiants en grand nombre dans des salles, aussi fonctionnelles puissent-elles être. Je crois que c'est par petits groupes qu'il faut surveiller les étudiants si on ne veut pas qu'il y ait de fraude aux examens. Autrement, on n'y arrivera jamais.

400 étudiants cet après-midi. Je surveille 400 étudiants avec trois chargés de TD dans l'amphi Platon qui va être plein. Comment voulez-vous que je surveille ? Que je puisse me rendre compte qu'il y a une fraude ou pas ? Ceux qui sont tout au fond là-haut, comment voulez-vous faire ? Ce n'est pas possible.

Le Président.- Deux éléments de réponse à ton intervention. D'abord, l'utilisation d'un gymnase et de la salle plate. L'objectif n'est pas de lutter contre la fraude. L'objectif est de disposer de salles d'examen supplémentaires de façon à détendre un petit peu notre calendrier universitaire. En effet, il est apparu que notre calendrier universitaire est très compacté sur 12 ou 13 semaines par semestre en raison du calendrier des examens. On a donc souhaité disposer de locaux supplémentaires pour organiser les examens de façon à détendre et à retravailler sur le calendrier universitaire, je crois, dont chacun ressent qu'il n'est pas optimal. Mais pour pouvoir aborder cela, il fallait que l'on ait de nouveaux locaux pour les examens. Cela a été le sens de cette utilisation.

M. Loquin.- Mais là, c'est présenté comme un instrument de lutte contre la fraude dans le petit paragraphe.

Le Président.- Non, je ne sais pas.

M. Loquin.- Si, c'est très net. C'est pour cela que brusquement, je me dis que ce n'est pas possible. Cela ne peut pas être un instrument de lutte contre la fraude.

Le Président.- Oui, d'accord. « Et pour rendre plus efficace la lutte contre la fraude »... Ceci dit, pour la question de la salle plate et des gymnases, pendant très longtemps, j'ai surveillé des examens en médecine et je surveillais dans la salle plate. Je trouve que c'est, au contraire, une excellente façon de lutter contre la fraude parce que les étudiants ont tous des petites tables sur lesquelles ils sont. Et quand tu es surveillant, moi je passais mon temps à circuler entre les tables et c'est très facile de voir. C'est sûr que si tu restes à la chaire, tu ne vois pas. Mais si tu circules en permanence, en tout cas, quand je surveillais, je faisais cela, tu vois très bien les photocopiés qui sont sous les tables, les cartables à côté. Alors vraiment, je trouve cela, au contraire... Un amphi, je suis d'accord avec toi. Un amphi, ce n'est pas bien. Mais une salle plate c'est, au contraire, une très bonne façon de...

M. Loquin.- C'est encore pire parce que quand on circule, on a le dos tourné à une partie du public.

Le Président.- Oui, Bérénice ?

Mme Cluzel.- Pour passer mes examens en salle modulable, je confirme : c'est plutôt difficile. Blague à part, concernant la fraude, je pense qu'il est aussi hyper important de rappeler aux étudiants les sanctions que l'on encourt parce que, mine de rien, je l'ai vu en PACES, avant chaque épreuve, les consignes étaient rappelées, etc., parce qu'on fait attention, que c'est un concours et qu'il faut faire attention qu'il n'y ait pas de choses qui passent à côté ou autre. Mais c'est pareil pour les examens lambda, pour les examens en général. Le rappel de consignes, je l'ai vu très peu en L1 Droit, voire pas du tout quand j'étais en troisième ou deuxième année de médecine. Je pense qu'il est important de le rappeler.

Il faut également mettre le point sur une certaine perte de moyens que l'on a pu retrouver en commission disciplinaire chez certains étudiants et notamment chez des étudiants que j'ai connus et pour lesquels je n'ai pas siégé, mais qui ont fraudé parce qu'ils ont perdu leurs moyens, qu'ils oublient que c'est grave et que... Je me perds un peu dans mes propos mais je pense que vous avez cerné ce que je voulais dire.

Le Président.- C'est une remarque importante. Tout à fait. Parfait. D'autres remarques ?

Je m'aperçois que je n'ai pas répondu, et je vais terminer par là, parce que l'heure passe, Monsieur Rollin, sur le Learning Center. En fait, le Learning Center ne figure pas dans ce rapport parce qu'il n'est pas terminé. On avance. En réalité, cette année 2014 sur le Learning Center a été consacrée à discuter des schémas

organisationnels et surtout à chercher des financements. On cherche ces financements dans le cadre du CPER, volet Etat et volet Région.

On a eu une idée un petit peu plus précise des grands équilibres financiers du CPER que lundi dernier, quand le Premier ministre est venu signer cet accord-cadre, et on ne saura précisément ce que seront les masses financières qu'à la fin du mois de mars. On n'aura pas d'information précise avant la fin du mois de mars. Donc pour l'instant, je ne veux pas parler du Learning Center. Mais soyez assuré que l'on avance sur ce projet, bien sûr.

Ceci étant, je vous propose d'approuver ce rapport annuel d'activité 2014 de l'université de Bourgogne.

Y a-t-il des oppositions ? Oui, pardon.

M. Rollin.- Je ne participerai pas au vote parce que c'est un rapport d'activité. J'estime donc que je n'ai pas à le voter.

Le Président.- D'accord mais, formellement, je vous demande de l'approuver parce que la loi prévoit que le CA approuve ce document. Même si c'est vrai que c'est quelque chose de factuel en réalité.

Alors, qui ne participe pas au vote ? Deux non-participations au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie beaucoup.

20 pour, 2 refus de participer au vote

Je passe la parole à Grégory qui va nous présenter successivement le compte rendu des travaux de la dernière commission de la formation et de la vie universitaire et nous faire peut-être, Grégory, dans la suite, un petit focus sur le débat sur les champs de formation et là où on en est.

M. Wegmann.- D'accord.

Le Président.- Et si on pouvait faire cela en 40-45 minutes, cela serait parfait.

M. Wegmann.- Je ferai mon possible.

VI) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 4 décembre 2014

1. Vie étudiante

- Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 20 novembre 2014

M. Wegmann.- Bonjour à tous. On va commencer par le compte rendu des travaux de la commission FSDIE qui s'était tenue le 20 novembre dernier. La dernière CFVU a adopté la ventilation des crédits FSDIE attribués aux associations avec un avis favorable à l'unanimité. En résumé, 16 projets avaient été étudiés, 11 ont été validés, 2 reportés et 3 n'ont pas reçu de crédits, notamment pour des

raisons de non-éligibilité. Si vous le souhaitez, je peux revenir sur l'un de ces dossiers. Sinon, je vous propose de passer directement au vote.

M. de Mesnard.- Comme d'habitude, pour l'association InsiDijon, il faut faire un vote séparé. Je ne prends pas part au vote pour cette association.

Le Président.- Et puis je pense que formellement, il faut aussi que l'on ait une délibération spécifique sur les critères d'attribution du FSDIE que vous avez examinés, que vous avez vus dans les documents préparatoires. Il s'agit d'un certain nombre de règles nouvelles de ventilation des crédits FSDIE, notamment sur l'achat de matériel et les galas. Je pense que ce sont les deux points. Julien, tu peux peut-être nous en dire un mot rapidement.

M. Brault.- Il y a trois petites modifications mais sur l'achat de matériel, il y aura une délibération sûrement dans le courant du prochain semestre...

Le Président.- D'accord.

M. Brault.- Là, c'est juste une petite présentation. Notamment, sur les galas, il y a une modification puisqu'avant, les critères du FSDIE n'autorisaient que le subventionnement de 10 % des galas organisés par les associations, ce qui était finalement très peu. Là, l'idée de la commission FSDIE, la proposition qui est faite aujourd'hui au conseil d'administration est, en fait, de moduler l'attribution d'une subvention en fonction du budget du gala. C'est corrélé. Plus le budget augmente, plus la subvention sera petite pour arriver pour un budget total au-dessus de 15 000 euros à seulement 10 % de subvention comme cela était le cas avant, et en commençant entre 0 et 5 000 à 40 %.

Le Président.- Merci, Julien. Ceci étant, je vous propose de valider ce compte rendu des travaux de la commission FSDIE qui n'ont pas posé de difficulté, en retirant dans un premier temps...

M. de Mesnard.- Je peux voter pour toutes les autres associations sauf pour celle-là. Formellement, il faut le faire.

Le Président.- D'accord. Tu me rappelles le nom de l'association.

M. de Mesnard.- InsiDijon.

Le Président.- Je vous propose donc de valider, dans un premier temps, hors InsiDijon pour que Louis puisse s'exprimer.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Unanimité (20 pour)

Je vous propose maintenant de valider spécifiquement pour ce qui concerne l'association InsiDijon et donc Louis de Mesnard ne participe pas à ce vote.

Qui s'oppose ou s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie.

19 pour, 1 refus de participer au vote

M. Wegmann.- Tu fais un vote séparé pour les critères d'attribution du FSDIE.

Le Président.- Oui, je demande un vote séparé pour les critères d'attribution du FSDIE. Merci, Grégory.

Y a-t-il des abstentions pour ces critères d'attribution du FSDIE ?

Y a-t-il des oppositions ?

Très bien. Tout ceci est validé.

Unanimité (22 pour)

Nous passons au compte rendu de la commission des subventions culturelles.

- Compte rendu de la Commission Subventions culturelles du 27 novembre 2014

M. Wegmann.- Oui, sur le même principe. La commission subventions culturelles s'était réunie le 27 novembre dernier pour étudier 11 projets. 7 projets ont été proposés pour un financement et 4 ne recevraient pas de crédits parce qu'ils n'entrent pas dans les critères d'attribution définis par la commission subventions culturelles. Sur cette proposition, la CFVU a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Président.- Avis que je vous propose de confirmer également, sauf si vous avez besoin d'informations complémentaires. Ce n'est pas le cas.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Ce compte rendu de la commission subventions culturelles est donc adopté.

Unanimité (22 pour)

2. Présentation de la « Charte de la Validation des Acquis de l'Expérience à l'uB »

M. Wegmann.- Le point suivant concerne la charte de validation des acquis de l'expérience à l'université de Bourgogne. Gilles Brachotte était venu présenter ce projet de charte qui a pour objectif de clarifier les modalités de gestion des dossiers déposés par des candidats à une validation des acquis de l'expérience.

Cette charte règle un certain nombre de détails concernant cette procédure, notamment le lien entre le SEFCA et les responsables de diplômes avec, par exemple, la formalisation de rencontres minimum durant l'accompagnement. Egalement est définie une base forfaitaire qui serait de 8 heures par accompagnement. Ensuite, cette charte propose également un tarif, à savoir 1 600 euros par accompagnement en cas de prise en charge ou 1 100 euros si la démarche est payée par le candidat, étant précisé que ces tarifs ne comprennent pas les droits d'inscription universitaires et que des tarifications spécifiques peuvent

être proposées en cas de démarche collective, par exemple d'une entreprise qui souhaiterait obtenir une validation pour plusieurs de ses employés à la fois.

Ce projet de charte de validation des acquis de l'expérience a obtenu un avis favorable à l'unanimité de la dernière CFVU.

Si vous avez des questions ou des précisions à demander sur cette charte.

Le Président.- S'il n'y en a pas, et c'est vraiment un sujet qui n'avait pas posé de difficulté en CFVU, effectivement. Gilles Brachotte était venu.

Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Je souhaiterais rappeler que la dernière fois, j'avais rappelé la problématique des personnels de l'uB qui, voulant faire une VAE, sont obligés de payer les frais d'inscription à l'université. C'est un problème qu'il faudra régler.

Le Président.- Oui, c'est exact. Merci de nous le rappeler, effectivement. C'est tout à fait vrai.

Ceci étant, y a-t-il des oppositions à la validation de cette charte ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Merci.

Unanimité (22 pour)

On peut maintenant aborder, je pense, la commission de la pédagogie.

3. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 25 novembre 2014

- Paramétrages de l'application Admission Post-Bac 2015

M. Wegmann.- Avec un premier point d'importance, les paramétrages de l'application Post-Bac, et plus précisément le vote et le recensement des demandes de capacités d'accueil des composantes.

Si vous vous souvenez, il s'agit de la deuxième fois que l'on aborde cette question puisque les demandes ont été formulées par les composantes en deux vagues, tenant compte des agendas des composantes.

Si vous voulez, je vais donner précision des différentes demandes des composantes qui ont été étudiées lors de la dernière CFVU.

Pour l'UFR Sciences Humaines, licence de Psychologie. Capacité APB demandée : 400 étudiants dont 335 néo-entrants, 65 réorientations, pour une capacité totale de 500 étudiants.

UFR Langues et Communication, LEA Anglais-Russe. Capacité APB demandée : 28 étudiants (21 néo-entrants et 7 réorientations), pour une capacité totale de 30 étudiants. Petite précision, pourquoi une demande pour cette filière ? Parce que c'est une filière qui peut subir une forte demande. En fait, le russe étant la seule langue que l'on peut prendre en débutant, cela peut être une voie possible pour les étudiants qui pensent ne maîtriser correctement qu'une seule langue vivante. Il y a donc des risques de flux importants sur cette filière.

Pour l'UFR Lettres et Philosophie, licence SLIC. Capacité APB demandée : 125 étudiants (110 néo-entrants, 15 réorientations), pour une capacité totale de 140 étudiants.

UFR SVTE, licence SVTE. Capacité APB demandée : 350 étudiants (240 néo-entrants, 110 réorientations), pour une capacité totale de 480. Pour rappel, c'est la première fois que l'UFR SVTE demande une telle capacité parce que notamment, la composante a subi une variation importante de flux cette année. Cette capacité permettrait de réguler ce flux.

Pour l'ESPE, pour la nouvelle licence EFEC. Capacité APB demandée : 55 étudiants (40 néo-entrants, 15 réorientations internes ou externes), pour une capacité totale de 60.

Et l'UFR Droit, Sciences économique et politique qui fait, là aussi, cette année, pour la première fois, une demande de capacité pour la licence Droit, les deux sites. Dijon, capacité APB demandée : 520 (460 néo-entrants, 60 réorientations), pour une capacité totale de 750. Nevers, capacité APB demandée : 90 pour un total de 105 maximum, avec une priorisation des élèves de la Nièvre sur le site de Nevers. Petite précision, il ne s'agit pas d'une sectorisation, celle-ci disparaissant. Il s'agit d'une priorisation, c'est-à-dire une préférence pour les élèves de ces territoires, ce qui n'exclut pas pour les élèves de pouvoir obtenir un autre site. Je pourrai vous détailler plus précisément ce point.

Pour la licence AES. Capacité APB demandée : 240 (180 néo-entrants, 60 réorientations), pour une capacité globale de 300 pour le site de Dijon, avec priorisation des départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne. Pour Le Creusot, une demande APB de 55 dont 5 réorientations, pour une capacité totale de 60, avec là aussi priorisation des départements de Saône-et-Loire et de la Nièvre. Je précise que la composante ne s'était pas prononcée pour ces priorisations. C'est quelque chose que nous avons proposé lors du débat en CFVU car cette priorisation permet de garantir une certaine stabilité des flux sur les sites, eu égard à l'expérience que nous avons avec la filière STAPS, et en sachant que des dérogations à la priorisation peuvent être prévues et que des étudiants peuvent très bien faire des demandes sur un autre site. Ces demandes peuvent être recevables.

Voilà la synthèse des demandes formulées et soumises au vote lors de la dernière CFVU. Vote qui a donné un avis favorable moins 12 abstentions. Ces demandes ont donné lieu à un certain nombre de discussions pendant la CFVU.

Si vous voulez, je propose que l'on puisse répondre aux questions et que je relaie éventuellement ces discussions en fonction de vos questions et de vos sujets de préoccupation.

Le Président.- Merci, Grégory. Avez-vous des questions sur cette question du paramétrage de Post-Bac et des capacités d'accueil, qui a fait, je dois le dire, l'objet d'un débat extrêmement apaisé en CFVU.

Julien Brault.

M. Brault.- Je ne vais pas refaire le débat justement de la CFVU. Tout simplement, pour réexpliquer un petit peu notre positionnement en tant qu'élus étudiants Associatifs et Indépendants sur cela. On s'abstient notamment du fait que cela reste une forme de sélection à l'université qui reste basée sur un système, on peut le dire, qui peut être contestable, de tirage au sort en cas de surbooking pour faire un choix entre les places restantes et le nombre d'étudiants qui ont fait la demande. C'est quand même quelque chose d'assez stupide qui pourrait écarter des étudiants qui pourraient avoir un profil justement adapté à l'université.

Derrière, on comprend aussi les difficultés financières de l'université et l'obligation de devoir faire cela. On ne peut pas se retrouver avec des TD ou TP avec

50 étudiants à l'intérieur. C'est vrai que l'on doit aussi permettre aux étudiants de pouvoir étudier dans des conditions viables. Mais c'est vrai qu'on souhaiterait aussi que l'on puisse réfléchir à des solutions pour pouvoir continuer d'accueillir un certain nombre d'étudiants en revoyant peut-être un petit peu les moyens pédagogiques que l'on pourrait mettre en place pour essayer justement d'augmenter cela.

On remarque aussi que certains chiffres sont en hausse par rapport à la capacité réelle de la composante. On revoit toujours cela un petit peu à la hausse puisqu'en plus, avec le mini baby boom des années 2000, on va continuer de toute façon à avoir un nombre d'étudiants croissant. C'est vrai qu'il faut absolument trouver des solutions. A un moment, on arrivera, je pense, dans le mur et on sera obligé de refuser un certain nombre d'étudiants à l'université. Cela va conduire à des situations qui ne seront pas viables pour l'université et pour ses étudiants.

Le Président.- Merci de cette intervention, Julien, dont on comprend parfaitement la teneur.

Louis de Mesnard voulait intervenir.

M. de Mesnard.- Moi aussi, je comprends tout à fait mais je voulais dire qu'il y a deux types de limites de capacité pour les formations. Il y a les formations qui reçoivent énormément d'étudiants, énormément de demandes et qui sont obligées de mettre une limite à cause de la taille des amphis, etc., des moyens dont on dispose. Et puis il y a les formations qui peuvent mettre des limites alors qu'elles n'en ont pas vraiment besoin. Dans ces cas-là, c'est plutôt bien perçu par les étudiants. Je l'ai déjà dit. Cela est perçu comme un signal de qualité. Et il y a des formations à petits effectifs qui augmentent leurs effectifs en mettant une limite. On le constate, et il me semble bien que c'était le cas des Sciences économiques à la dernière rentrée qui ont plutôt eu plus d'étudiants que ce qui avait été anticipé.

Je me souviens aussi d'une très belle formation que l'on avait autrefois et qui a été supprimée dans la précédente mandature, c'était la maîtrise d'économétrie, du temps des maîtrises. Puis c'était devenu un master pro. Mais la maîtrise d'économétrie était une formation qui avait une limite d'effectifs mais qui était une formation d'excellence en sciences économiques. En réalité, on ne rejetait personne mais cette limite de capacité est perçue comme un signal de qualité. Qu'on l'approuve ou pas, c'est un fait. Les étudiants raisonnent comme cela.

Le Président.- Julien.

M. Brault.- C'est vrai qu'il y a peut-être des pistes de réflexion, des solutions à pouvoir apporter pour ne pas forcément limiter. Je sais qu'il y a une autre université (cela vient de me revenir) qui, par exemple, fait passer des entretiens individuels à ses étudiants dans certaines filières justement sensibles pour un petit peu les accompagner dans leur choix d'orientation. Le choix reste à l'étudiant. Il n'y a pas de vraie sélection mais il y a une étude un petit peu du dossier. L'étudiant est conseillé sur « votre profil ne correspond pas vraiment à des études générales à l'université », plutôt les orienter, par exemple un bac pro, vers des études dans les IUT. Je prends cela comme exemple mais c'est vrai que ce sont des pistes de réflexion qui pourraient être intéressantes aussi à étudier dans les années à venir.

Le Président.- Tout à fait. Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Sur ces questions, je dois dire que je suis un peu gêné aussi parce que je trouve que l'on est dans un système un petit peu hypocrite. Donc je rejoins un petit peu, ici, le discours étudiant. Par ailleurs, je comprends bien les contraintes financières que l'on a et que l'on n'a pas forcément le choix dans certaines composantes de dire « on doit mettre une capacité d'accueil ». Néanmoins, je suis gêné. Je tiens quand même, ici, à le dire. Ce qui m'a fait, pas voter contre la dernière fois, mais je me suis abstenu sur la question.

J'avais une question par rapport à la communication qu'on en fait à l'université. A-t-on suffisamment informé les lycées et les lycéens sur ces questions de capacités d'accueil, car cela a des conséquences importantes pour eux dans l'application Post-Bac ?

M. Wegmann.- Oui, une information est faite via le rectorat et les services d'information et d'orientation. Le paramétrage APB en lui-même est assez clair là-dessus. Cela n'empêche pas les questions mais dans nos rencontres avec les étudiants, on constate qu'ils comprennent assez bien le principe. Ce qui n'enlève pas les dilemmes. Pour eux, faire des choix, sachant que sur certaines filières, il y a des capacités d'accueil, est un vrai dilemme parce que notamment, historiquement, pour certains d'entre eux, l'habitude était de mettre en vœu 1 les filières sélectives, entre guillemets, de type classes préparatoires ou BTS, et de reléguer l'université dans les vœux ultérieurs, ce qui ne posait pas de problème, et ce qui pose maintenant un problème quand il y a des capacités d'accueil. Les élèves sont donc confrontés parfois à des vrais choix. On leur dit « ne mettez pas trop loin en choix les filières à capacité d'accueil ». C'est ce point qui inquiète le plus les étudiants et sur lequel on a beaucoup de questions. Ce n'est pas simple.

M. de Mesnard.- C'est exactement ce que je voulais dire, c'est-à-dire que les étudiants avaient autrefois tendance à mettre les filières à capacité d'accueil, etc. en premier (DUT, BTS, etc.), et l'université se retrouvait en dernier vœu parce que, « de toute façon, tu seras toujours pris, mon fils ou ma fille ». Les capacités d'accueil font que les étudiants doivent maintenant bien réfléchir.

M. Wegmann.- Et notamment, là, je suis curieux de voir ce que cela donnera pour la filière Droit parce que, là, du coup, on envoie un signal aux élèves de mettre en vœu 1 la filière Droit s'ils veulent devenir avocats ou faire des métiers dans ce domaine.

M. Loquin.- (*Intervention inaudible*).

Mme Gerrer.- Votre micro.

M. Loquin.- ...va également diminuer ou stagner. On va donc arriver à une impasse totale. On est déjà à 35 étudiants par groupe alors qu'il ne devrait y en avoir que 30. Si on passe à 40, ce n'est même plus la peine de continuer (*coupure de micro*). Je crois que c'est une réaction compréhensible au regard de la situation actuelle. Le problème ne se posait pas avant. Maintenant, le problème se pose. Et en première année, il est absolument fondamental.

Le Président.- Tout à fait.

M. Loquin.- Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit. Ce n'est pas satisfaisant du tout.

Le Président.- Bérénice pour une dernière intervention.

M. Loquin.- Quand le bateau coule, il faut monter dans les canots de sauvetage, et s'il n'y a pas de place pour tout le monde, malheureusement, on coule avec le bateau.

Le Président.- Bérénice.

Mme Cluzel.- On est vraiment dans une situation très délicate aujourd'hui, mais je trouve quand même dommage qu'on en vienne à dire que les capacités d'accueil, c'est bien parce que cela permet aux étudiants de réfléchir. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas de travail en amont sur l'orientation au niveau des lycées, etc. Je sais que ce n'est pas très utile de le dire aujourd'hui mais je tenais quand même à le dire. C'est vraiment regrettable. C'est une preuve d'un manque de moyens au niveau de nos universités mais on ne peut rien faire aujourd'hui par rapport à cela. C'est dommage. C'est tout ce que j'ai à dire.

Le Président.- On travaille quand même sur le lien entre les universités et les lycées de façon active. En même temps, cette façon de travailler avec des capacités d'accueil est un mécanisme récent. Il faudra probablement que se mette en place une nouvelle façon de réfléchir.

M. de Mesnard.- Je suis tout à fait d'accord mais il faut voir aussi qu'une bonne partie de la réponse tient au ministère. Elle dépasse l'université de Bourgogne. Quand on voit que les Bac S... Je l'ai déjà dit, mais autrefois il y avait Bac C et Bac D. On faisait médecine plutôt avec le Bac D. Le Bac C c'était pour les études scientifiques. Et maintenant, avec le Bac S, on vise médecine. Donc on a un complet croisement des choses et c'est devenu complètement aberrant. Ces phénomènes nous dépassent complètement.

Le Président.- Très bien. Merci. Si le débat a été à son terme, je vous propose que l'on adopte ces propositions de capacités d'accueil telles que Grégory vous les a présentées.

Y a-t-il des personnes qui refusent de participer à ce vote ?

Y a-t-il des oppositions ? Deux oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? Cinq abstentions.

Très bien. Merci beaucoup pour cette discussion.

15 pour, 5 abstentions, 2 contre

- Convention-cadre de partenariat entre l'Université de Bourgogne et le Rectorat pour les CPGE et BTS

M. Wegmann.- On continue sur la relation avec les lycées puisque le point suivant concerne une convention-cadre de partenariat entre l'université de Bourgogne et le rectorat pour les CPGE et les BTS.

Je rappelle le cadre légal, à savoir que maintenant, l'inscription des élèves de CPGE est obligatoire à l'université en application du décret n° 2014-1073 du

22 septembre 2014. Pour gérer cette inscription obligatoire, il devenait nécessaire de rédiger une convention avec le rectorat qui fixe les objectifs et la démarche.

Je rappelle qu'il existait déjà une convention mais qui n'était pas suffisante à partir du moment où cette inscription devenait obligatoire.

La convention règle a minima un certain nombre de choses. Il s'agit d'une première étape. La démarche est en cours. Des conventions d'application spécifiques devront suivre par champ disciplinaire pour certains dispositifs. A minima, comme je le disais, cette convention permet de régler un certain nombre de choses, notamment les droits ouverts par le statut d'étudiant acquis par les étudiants de classe CPGE, un certain nombre d'éléments sur l'accompagnement, le lien entre CPGE et université, les inscriptions, la façon dont l'année va pouvoir se dérouler, les équivalences possibles et toutes ces questions de nature pédagogique.

Je tiens à préciser que la CFVU a émis un avis favorable à l'unanimité sur le modèle de convention tel qu'il vous a été proposé.

Et je précise que très récemment, c'est-à-dire hier, je crois, le rectorat nous a contactés en demandant si une phrase de l'article 6 de cette convention pouvait être supprimée, la phrase disant ceci : « Un avenant à cette convention-cadre entre les présents signataires prévoit le calendrier et les modalités d'inscription ». Le rectorat a contacté Stéphanie Grayot-Dirx pour demander s'il était possible que cette phrase soit retirée de la convention afin que la convention votée ne comporte pas cette mention. Nous avons été prévenus très tardivement de cette demande du rectorat. Je vous propose donc éventuellement d'échanger sur cette demande tardive par rapport à cette proposition de convention.

Le Président.- Laquelle convention, par ailleurs, est très positive. Elle va effectivement permettre d'améliorer les relations d'ensemble entre lycées et l'université. De fait, cela s'inscrit aussi dans la loi Fioraso.

Avez-vous des commentaires ou des questions à formuler sur ce projet de convention ? La demande faite de retirer cette phrase qui annoncerait un avenant pour fixer le calendrier et les modalités d'inscription appelle-t-elle des remarques particulières de votre part ?

M. Loquin.- C'est un moyen d'enterrer la convention.

Le Président.- Je ne pense pas, Eric.

M. Loquin.- De ne jamais la mettre en œuvre.

Le Président.- Non, je pense que cette convention s'inscrit de toute façon dans une obligation légale. Je ne pense donc pas que ce soit le cas. Mais Monsieur Marlot peut peut-être répondre à cette question.

M. Marlot.- Cela ne relève absolument pas d'une volonté d'enterrer la convention. C'est simplement une inquiétude en termes juridiques par rapport à la compétence du recteur de se prononcer sur cette question, étant donné que cela concerne les modalités d'inscription et des questions financières qui peuvent relever de la compétence du chef d'établissement. C'est simplement une question de forme pour ne pas se bloquer sur la forme de la modification qui sera apportée. Elle pourra ensuite être prise en compte dans d'autres conventions qui vont suivre entre les établissements et l'université.

Le Président.- D'accord. Très bien. Merci de cette précision. Cette précision étant apportée, je vous propose qu'on... Oui, pardon. Pierre.

M. Pellenard.- J'ai une question. Du coup, est-ce que cela veut dire que l'on doit considérer les étudiants en CPGE comme faisant partie intégrante de nos effectifs puisqu'ils ont payé les droits d'inscription ?

M. Wegmann.- Ils sont inscrits de fait et ils payent les droits d'inscription.

M. Pellenard.- Ils sont concernés par ce que l'on a évoqué précédemment, par les capacités d'accueil ?

M. Wegmann.- Non, ils ne sont pas considérés comme... Ils seront inscrits dans nos effectifs. C'est un cas particulier. Mais comme ils ne suivent pas les cours, ils ne sont pas concernés. D'ailleurs, sur APB...

M. Pellenard.- Donc on aura deux chiffres. On aura un chiffre sur les effectifs sans les CPGE et un...

M. Wegmann.- Oui parce que, du coup, sur APB, comme ils seront étudiants en CPGE, ils ont été sélectionnés, entre guillemets, via APB sur leurs vœux classe CPGE. Donc ils n'entreront pas dans le quota, on va dire le volume APB pour l'université.

M. Pellenard.- Je pose cette question parce que dans le cas où des étudiants CPGE abandonnent en cours de route, s'il veulent se réorienter à l'université et que la capacité d'accueil est déjà dépassée, pourront-ils réintégrer nos filières ?

M. Wegmann.- C'est une question intéressante. Effectivement, les étudiants CPGE qui souhaitent se réorienter auront une place à l'université qui, techniquement, peut engendrer un dépassement de la capacité d'accueil initiale mais on est obligé de les accueillir. Mais cela resterait sur des petits volumes. Je dirai à vue de nez 10 à 20 étudiants pour les gros effectifs en Sciences et Techniques, par exemple.

M. Pellenard.- En tout cas, il serait dommage de se priver de cette population qui est souvent une population à fort taux de réussite.

Le Président.- Laurent Brachais.

M. Brachais.- Quel est le montant prévu pour les frais d'inscription ? Finalement, ils ne vont pas suivre de cours sur l'université. On peut donc supposer que cela doit être inférieur aux frais d'inscription à une licence, par exemple.

M. Wegmann.- Rien n'est prévu en la matière. Ce sont les droits nationaux. Je crois que c'est 183 euros.

M. Brachais.- C'est comme le L1, en fait.

M. Wegmann.- Oui.

Le Président.- Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que l'on adopte cette convention et, compte tenu des éléments de réponse qui nous ont été apportés par Monsieur Marlot, que l'on retire la phrase relative à cet avenant à la convention-cadre puisque, effectivement, cela relèvera du périmètre de responsabilité des chefs d'établissement.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci beaucoup.

Unanimité (22 pour)

Offre de formation 2014.

- Offre de formation pour la rentrée 2014

M. Wegmann.- Pour ce point, nous n'avons qu'une demande à examiner. Elle provient de l'UFR Langues et Communication. Elle fait suite à la lettre de cadrage de la rentrée. On va dire que c'est la dernière demande de cette nature. Les modifications concernent la filière LLCE. Je peux donner quelques éléments mais il s'agit de réductions horaires de maquette, notamment pour les licences et masters Allemand LLCE, pour les licences et masters LLCE Espagnol, pour les masters e-langues, T2M, LEACA 2 et MASCI 1 et 2, et une réduction de 20 % pour l'UE5 de Japonais en L3.

Cette demande de modification a recueilli un avis favorable moins 3 votes contre lors de la dernière CFVU.

Le Président.- Je vous propose qu'on l'adopte.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Elle est donc validée.

Unanimité (22 pour)

- Appel à projets « Pédagogie numérique 2015 »

M. Wegmann.- Le point suivant concerne l'appel à projets « Pédagogie numérique ». Il s'agit, comme l'an passé, de présenter cet appel à projets et de voter notamment le calendrier et les modalités.

Je rappelle qu'un financement de 50 000 euros est programmé pour cet appel à projets. Il est analogue à celui de 2013-2014.

Il est fait la proposition de modifier un petit peu la logique de cet appel à projets pour éviter le saupoudrage et de cibler prioritairement une modalité, à savoir la conception d'un MOOC dont la thématique devra être en cohérence avec les domaines d'excellence/stratégiques de notre campus.

Cet appel à projets devrait s'inscrire également dans le cadre de l'appel à projet national « IDEFI Numérique » qui a été publié. Le Pôle numérique, chargé de cet appel à projets, et Alain Tabard étudieront les dossiers en relation avec cet appel à projets « IDEFI Numérique » qui, je le rappelle, est doté de 12 millions d'euros.

Donc ce n'est pas le même niveau d'échelle mais l'idée est de pouvoir éventuellement recycler certains dossiers dans le cadre de cet appel à projets interne à l'université de Bourgogne.

Je rappelle le calendrier. Une échéance est fixée au 16 janvier 2015. Sachant que demain se tient une réunion pour les personnes intéressées par cet appel à projets.

Durant la CFVU a été souligné le caractère un peu pressé de cet appel à projets. Le délai est un peu court. Il est donc proposé que les porteurs de projets intéressés puissent rédiger une lettre d'intention assez simple pour cet appel à projets et que leur dossier soit affiné durant la phase d'audition des équipes projet qui se déroulerait du 21 au 23 janvier 2015. Sachant que pour l'appel à projets « IDEFI national », l'échéance est le 12 mars. Il y aura donc comme cela, on va dire une progression dans la préparation des dossiers qui seront vraiment ciblés sur l'appel à projets interne et d'autres qui pourront migrer sur l'appel à projets national.

Cet appel à projets a recueilli un avis favorable à l'unanimité lors de la dernière CFVU.

Je peux vous donner quelques détails si vous le souhaitez.

Le Président.- Sinon, je vous propose qu'on l'adopte.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Donc on l'adopte, Grégory.

Unanimité (20 pour)

- Diplômes d'université

M. Wegmann.- Le point suivant concerne les diplômes d'université et uniquement une demande émanant d'Antoine Bioy, responsable pédagogique du DU Hypnothérapie et du DIU Hypnose. Il s'agit vraiment d'une modalité très spécifique, à savoir permettre la validation de ce DU et ce DIU par des professionnels qui ont déjà un certain nombre de compétences et donc leur permettre de ne pas suivre les enseignements prodigués et uniquement de leur proposer un suivi méthodologique et une demi-journée de soutenance qui leur permettraient de valider ces DU ou DIU. Etant précisé qu'un certain nombre de professionnels, notamment qui ont reçu des validations dans le privé, peuvent être intéressés par avoir une validation universitaire.

Cette demande de modification n'a pas posé de difficulté. Elle a recueilli un avis favorable à l'unanimité. Etant précisé que le coût proposé de cette validation serait de 300 euros.

Le Président.- Je vous propose que l'on valide ce point.

Avez-vous des oppositions ou des abstentions ?

C'est donc validé.

Unanimité (22 pour)

- Projets internationaux

M. Wegmann.- Pour les projets internationaux, on a vraiment deux petits points sur des projets non diplômants avec le Brésil, l'accord entre l'Universidade federal do Rio Grande do Norte et l'UFR Droit, Sciences économique et politique. Il

s'agit juste d'une réécriture du texte en français et en portugais puisque le partenaire ne se satisfait pas uniquement d'une convention rédigée en anglais.

Deuxième convention, avec la Corée du Sud, un accord entre Soongsil University et l'IAE de Dijon. C'est un accord d'échange d'étudiants.

Ces deux accords ont recueillis un avis favorable à l'unanimité en CFVU.

Le Président.- Accord que je vous propose de confirmer.

Vous opposez-vous ou vous abstenez-vous ?

On valide donc également ces projets internationaux.

Unanimité (22 pour)

4. Evaluation intermédiaire des départements Techniques de commercialisation (TC) et Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO) – IUT Dijon-Auxerre (accréditation rentrée 2015)

M. Wegmann.- Ensuite, évaluation intermédiaire des départements Techniques de commercialisation et Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO) de l'IUT Dijon-Auxerre.

Patrick Danaudière était venu présenter cette évaluation intermédiaire.

Je rappelle le contexte. Deux départements de l'IUT Dijon-Auxerre, GACO et Tech de Co, ont fait l'objet d'une habilitation que pour trois ans au lieu des cinq ans habituels, du fait que la DGESIP avait estimé, à l'époque, que le programme pédagogique national (PPN) n'était pas suffisamment couvert pour des raisons de moyens à l'intérieur de la composante pour certaines disciplines, notamment un effectif insuffisant qui ne permettait pas de couvrir toutes les matières. D'où la nécessité de rédiger une nouvelle demande pour une habilitation complémentaire pour les deux années restantes dans le cadre de notre contrat.

La CFVU a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'adoption de ces dossiers relatifs à l'évaluation intermédiaire des départements GACO et Techniques de Commercialisation pour la période 2015-2017.

Le Président.- Je vous propose que l'on donne également un avis favorable. Il n'y a vraiment aucune difficulté sur ces dossiers.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (22 pour)

5. Présentation de la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Bourgogne et l'association de gestion et de développement de la formation du CFA La Noue dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir « Cité de l'alternance »

M. Wegmann.- Avant-dernier point concernant une convention de partenariat pédagogique entre l'université de Bourgogne et l'association de gestion et de développement de la formation du CFA La Noue dans le cadre du programme d'Investissement d'avenir « Cité de l'alternance ». Vous en avez parlé tout à l'heure.

Par rapport à ce projet, il était nécessaire de rédiger une convention qui règle un certain nombre d'aspects de ce programme d'Investissement d'avenir qui nous lie

avec le CFA de La Noue, notamment sur la partie immobilière, les bâtiments qui permettront d'accueillir des alternants.

La convention présente un certain nombre d'éléments relatifs à ce partenariat. Si vous le souhaitez, on peut revenir sur certains éléments mais la logique de cette convention est d'accompagner ce projet de Cité de l'alternance.

Le Président.- Absolument. C'est le projet dont je vous parlais, il y a quelques minutes, avec le rapport d'activité, qui a vraiment pour objet d'organiser ces flux croisés d'étudiants entre le monde des formations qui sont plutôt manuelles et le monde de l'université et réciproquement, pour des étudiants qui seront en échec de formation plus académique, leur permettre de se réorienter vers des métiers qui seront davantage des métiers de l'artisanat.

Un beau programme qui est labellisé dans le cadre du PIA et qui figurera, d'ailleurs, dans le cadre du programme « Isite ». Cela fait partie des éléments forts qui figureront dans le volet Formation de notre projet « Isite ».

Y a-t-il des oppositions à cette convention de partenariat pédagogique ?

Y a-t-il des abstentions ?

C'est donc validé. Merci bien.

Unanimité (22 pour)

Et on fait un petit point sur les champs de formations, Grégory, et l'état actuel de la réflexion.

VII) Débat sur la structuration en champs de formations en vue de l'accréditation pour le prochain contrat quinquennal

M. Wegmann.- Peut-être oralement. Je ne sais pas si on peut diffuser. Je n'ai pas sur la diapo la dernière proposition de champs de formations. Je pense que vous avez tout en tête. Je vous redis oralement où nous en étions la dernière fois. Nous en étions à la proposition n° 5, avec les champs suivants, je vous les rappelle :

- « formations technologiques »,
- « environnement - aliments »,
- « sciences et techniques »,
- « santé - apprentissage »,
- « patrimoine, sociétés et cultures »,
- « territoires, normes et organisations »,
- « ingénierie et management ».

Entre-temps, on a eu un certain nombre de discussions et d'échanges dans différents cercles, notamment lors de la dernière CFVU. Nous en sommes à une proposition n° 6, avec encore plusieurs interrogations. Je la relis :

- « formations technologiques »,
- « environnement - aliments », avec un point d'interrogation sur « terre », est-il nécessaire d'ajouter « terre » ?,
- « sciences - techniques »,
- « santé - apprentissage »,
- « patrimoine, sociétés et cultures », avec une demande émanant de plusieurs composantes de faire éventuellement apparaître le mot « langues »,

- « territoires, normes et organisations », avec une demande plus précise notamment de la composante Droit, Sciences économique et politique pour plutôt un champ « droit - économie »,

- enfin, « ingénierie et management ».

Afin d'alimenter la discussion, j'ai un message récent de Michel Narce sur cette réflexion, indiquant notamment des éléments sur le champ « sciences - techniques » qui, pour lui, reste ambigu - je cite : « réduisant l'approche scientifique aux seules sciences techniques », et suggérant d'autres dénominations comme « sciences du vivant et techniques » ou « sciences biologiques et techniques » ou « sciences de la vie et techniques » ou l'inverse. J'ai reçu cela ce matin.

Par ailleurs, il indique que si le champ « sciences - techniques » était maintenu, la licence Biologie et la licence Sciences de la terre devraient, selon lui, apparaître dans ce même champ. Ce sont donc plutôt des éléments de réflexion qu'une proposition ferme.

Comme vous le voyez, on est encore en réflexion. Sachant, je le rappelle, que les champs devront être remontés au ministère le 26 mars prochain et donc devront être votés par nos conseils courant février. Je n'ai pas en tête les conseils mais courant février.

Le Président.- D'accord. Grégory, peux-tu me répéter les propositions de Michel Narce, les dernières ?

M. Wegmann.- Oui. « Sciences du vivant et techniques » ou « sciences biologiques et techniques » ou « sciences de la vie et techniques » ou l'inverse, bien évidemment.

Le Président.- Donc c'est « sciences du vivant et techniques » ou « sciences biologiques et techniques » ou ?

M. Wegmann.- Ou « sciences de la vie et techniques ».

Le Président.- « Sciences de la vie et techniques ». D'accord.

M. Wegmann.- Ou on peut inverser les termes.

Le Président.- D'accord.

M. Wegmann.- C'est le dernier retour que j'ai eu, l'avant-dernier ayant émané de Droit sur le champ « territoires, normes et organisations », avec une préférence pour « droit et économie ».

Le Président.- D'accord. Annie, as-tu des éléments sur la façon dont tout cela va s'articuler avec ce qui se passe à Besançon, sur les derniers échanges que tu as pu avoir ?

Mme Vinter.- On n'a pas encore une proposition ferme.

Le Président.- D'accord.

Mme Vinter.- Le problème sera maintenant non seulement d'articuler avec Besançon pour les champs de formations mais d'être cohérent avec une organisation de la COMUE en pôles de recherche et de formation. Donc il y a trois niveaux à articuler. Pour les propositions, j'attends d'avoir un petit peu de stabilité dans la négociation avec Besançon, dans la discussion avec eux, pour pouvoir repartir vers des propositions sur nos collègues. Mais de toute façon, ces propositions risquent d'aller dans le sens attendu. C'est-à-dire que l'on aille vers des intitulés qui soient un peu plus génériques et moins sur des thématiques Recherche de façon à avoir également une organisation de la COMUE claire pour tout le monde et qui satisfasse tous les établissements. On verra un peu vers quoi on peut évoluer mais j'anticipe plutôt une évolution dans ce sens. Ceci étant, il y a un certain nombre de champs de formations, de champs recherche et organisation, du coup, de pôles au sein de la COMUE qui ne poseront pas de problème. Typiquement, « territoires - environnement - aliments », voilà un champ qui est stabilisé pour tous. On est sur des négociations qui, de champ à champ, peuvent être un petit peu différentes.

Le Président.- On aura donc les éléments d'ici à la fin du mois de janvier sur ces... C'est clair ?

Mme Vinter.- Oui, même d'ici le début janvier. Après, évidemment, l'organisation de la COMUE n'implique pas *ipso facto* des choix au niveau de l'uB. Mais cela nous permet d'être probablement plus large dans les propositions à faire aux collègues. Après, il faudra voter sur celles qui conviennent le mieux.

Le Président.- D'accord. Très bien. Merci. Donc vous voyez qu'on avance. On reviendra vers vous là encore. De toute façon, au plus tard, on a un nouveau conseil d'administration le 6 février. C'est là qu'on avait prévu de voter. Mais d'ici là, on aura tous les éléments.

Pierre, tu veux intervenir.

M. Pellenard.- Non, c'est juste pour revenir sur le champ de formations « environnement - aliments » et éventuellement « terre » qui, pour l'instant, est déconnecté de « environnement ». Je l'avais signalé la dernière fois. Je pense que cela aurait plus de cohérence de mettre « terre - environnement » qui pourrait faire bloc et « aliments » à côté. Donc de le séparer ou de le mettre en troisième.

Mme Vinter.- Le problème, c'est qu'il y a déjà « territoires ».

M. Pellenard.- « Territoires » apparaît dans « territoires, normes et organisations ».

Mme Vinter.- Non, pas au niveau...

M. Pellenard.- Je parle des champs de formation.

Mme Vinter.- Oui mais au niveau de la COMUE et de l'UFC, ils prennent « territoires et environnement ». Donc pour nous, au niveau Recherche, on avait aussi « territoires et environnement », je crois. Je ne me souviens plus.

M. Wegmann.- « Territoires, normes et organisations ».

Mme Vinter.- Oui, ça c'est l'autre « territoires ».

Le Président.- Sur les champs de recherche communs...

Mme Vinter.- Non mais, là, on discute sur un autre niveau.

M. Pellenard.- Je parlais des champs de formations.

Mme Vinter.- Oui mais pas du domaine Economie et Droit pour vous. La difficulté c'est que Besançon, en termes de champ de formations pour votre domaine à vous, c'est-à-dire le domaine des sciences biologiques, etc., propose « territoires et environnement ». D'accord ? Donc si nous rajoutons « territoires - terre »... Nous, nous sommes « environnement et aliments ». Donc si on trouve un consensus, cela pourrait être sur « territoires » qui peut englober « terre », « territoires, environnement et aliments ».

M. Pellenard.- Cela pourrait être « terre - environnement »... (*suite inaudible*).

Mme Vinter.- Oui mais Besançon a abandonné « terre » et ne garde que « environnement » en termes d'intitulé général.

M. Pellenard.- (*Intervention inaudible*).

Mme Vinter.- Il est très large.

Mme Gerrer.- Pierre, pense à ton micro, s'il te plaît.

Mme Vinter.- Oui il est très large. Il englobe tout. Dans la discussion qu'ils ont eue au sein de l'UFC, ils ont décidé de simplifier et de garder « territoires et environnement ».

M. Pellenard.- On n'est pas obligé de s'aligner sur Besançon.

Mme Vinter.- Non, on n'est pas obligé, mais on doit présenter une carte. Le but de tout cela, c'est une carte de formations rationnelle et cohérente au niveau de la COMUE.

M. Pellenard.- Cela voudrait dire, du coup, que « territoires » partirait de « territoires, normes et organisation ».

Mme Vinter.- Oui. Là, je pense que l'on va évoluer vers « sciences juridique, économique et politique et de gestion ». C'est le plus probable. C'est pour cela qu'on n'a plus de discussion avec le deuxième terme de « territoires ». Mais de nouveau, tout est en discussion. On est encore sur des équilibres qui ne sont pas trouvés.

Le Président.- Et qui sont, comme on le disait, des équilibres qui sont entre les établissements et la COMUE.

Mme Vinter.- Et les six établissements de la COMUE.

Le Président.- Oui, c'est un niveau de complexité qui est très particulier. Mais on a bien fait de partir tôt dans cette discussion parce que cela nous aura permis d'envisager toutes les options possibles.

Merci beaucoup, Grégory.

On a terminé cette matinée de travail. Un buffet nous attend. Je pense que c'est dans la salle où nous avons habituellement le buffet. Nous recommencerons au plus tard à 14 heures. Nous avons donc une heure devant nous.

(Suspendue à 12 h 41, la séance est reprise à 14 h 11.)

IX) Procédure et tarification des mises à disposition de salles

Le Président.- Chers collègues, je vous propose que l'on débute cette deuxième partie de notre conseil d'administration avec tout d'abord un point, présenté par Anne Girollet, sur une procédure de mise à disposition des locaux qui est le résultat d'un long travail de dialogue, de concertation, de réflexion et qu'Anne va maintenant soumettre à votre examen et à votre approbation.

Anne, vas-y.

Mme Girollet.- Merci, Alain. En effet, j'ai le plaisir de vous proposer aujourd'hui une procédure relative aux mises à disposition des locaux de l'université de Bourgogne. Cette réflexion a été lancée lors de la commission patrimoine du 8 avril dernier. Les buts sont multiples. Tout d'abord, valoriser le patrimoine de l'université en augmentant ses ressources propres en tenant compte des coûts complets et ce, bien évidemment, jamais au détriment des missions de l'université.

Deuxième but, harmoniser la procédure sur l'ensemble de l'université et déterminer les grands principes qui vont guider les mises à disposition. Actuellement, nous faisons un peu plus du cas par cas.

Troisième but, c'est simplifier autant que possible la procédure qui est un exercice éminemment difficile tant le nombre de cas particuliers est important.

Ce vaste chantier, parce qu'effectivement, c'est un vaste chantier, a pris plus de six mois de travail. Il a été piloté par Gilles Robin et moi-même, en collaboration avec le pôle des Affaires juridiques et institutionnelles, le pôle Pilotage, le pôle Finances, l'Agence comptable et le pôle Patrimoine.

Il a été étudié en commission patrimoine à deux reprises, le 7 juillet et le 28 novembre, en équipe de gouvernance en octobre, en réunion avec les antennes financières avant hier, donc le 15 décembre. A cela s'ajoute évidemment des échanges réguliers par mail avec l'ensemble des responsables administratifs. Je profite, d'ailleurs, de ce moment pour remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la proposition d'aujourd'hui.

Vous avez reçu quatre documents, deux conventions types, une procédure et un formulaire.

La procédure et le formulaire sont des documents d'organisation des services. Ils ne feront pas l'objet en tant que tel d'une délibération du conseil d'administration. En revanche, les principes qui les guident seront soumis à votre approbation tout comme les deux conventions types que vous avez reçues. D'ailleurs, entre l'envoi aux membres du CA et aujourd'hui, nous avons intégré dans la procédure uniquement des remarques notamment de la réunion financière

d'avant-hier et si, au fil de l'eau, on voit qu'on peut encore améliorer cette procédure, on le fera évidemment sans modifier, bien sûr, les principes qui auront été votés aujourd'hui si vous acceptez d'approuver cette proposition. En revanche, si les principes devaient évoluer, le dossier repasserait en CA.

Je vous propose de vous exposer les grandes lignes et de ne lancer le débat qu'après parce que la procédure est, malgré tout, complexe même si on a essayé de la simplifier au maximum.

Tout d'abord, les deux conventions types. Vous avez en documents la convention de mise à disposition temporaire de locaux relevant du domaine public de l'université de Bourgogne, mise à disposition à titre gracieux, et l'autre document, mise à disposition à titre onéreux.

Ces deux conventions types présentent une réelle plus-value à l'existant parce qu'elles harmonisent l'ensemble des conventions de mise à disposition en indiquant clairement les obligations et responsabilités des parties. On a donc là, article par article, les obligations de chaque partie, notamment d'assurance, de sécurité, etc.

Juste un petit aparté. Là, au titre 3 dans les deux conventions, il y a une toute petite coquille, il manque un « i » à « disposition ». Je me permets de le signaler puisque cela fera partie de la délibération.

Sur la procédure, le souhait le plus souvent exprimé était, bien entendu, l'harmonisation et la simplification. C'est pourquoi, pour les cas les plus simples, il est proposé de donner la possibilité aux composantes et autres structures internes qui pratiquent des locations, de traiter les demandes directement. Cela est une nouveauté. Dans la procédure, on a utilisé le terme de « composante » au sens large. C'est pour cela que nous avons précisé ici, dès le début, que par « composante », il convient d'entendre écoles, instituts, UFR et autres structures internes qui peuvent louer des locaux, comme par exemple le SUAPS, la Maison des sciences de l'homme, l'Atheneum, etc.

L'instruction de la mise à disposition sera réalisée par la composante, encore une fois au sens large, que la demande soit reçue en central ou directement par la composante.

Le demandeur remplit un formulaire que l'on vous a joint également mais qui, je vous le rappelle, ne fera pas l'objet d'une délibération. Encore une fois, c'est un document qui n'a pas besoin d'être soumis à délibération. Et éventuellement également une notice de sécurité.

Pour tous les dossiers qui n'induisent pas de problème de sécurité ou qui ne relèvent pas de l'échelle générale du campus, par exemple une demande de location qui concerne plusieurs composantes, ou qui ne relève pas d'un problème d'opportunité, le traitement sera réalisé intégralement par la composante. Ça, c'est le principe. En dehors de ces hypothèses, la composante porte un avis favorable ou défavorable, propose à titre onéreux ou à titre gracieux et transmet le dossier à la Direction générale des services.

Une fois la décision prise en central, le dossier est renvoyé à la composante.

Ensuite, il faut établir la convention. Et donc là, c'est la composante qui établit la convention en prenant donc modèle sur la convention type. La convention est signée par le directeur de composante pour la première hypothèse, pour les cas simples donc, si évidemment il a la délégation de signature en la matière. Dans les autres hypothèses, la convention est signée par le Président de l'université ou la Direction générale des services si elle a la délégation de signature en la matière.

Seront annexées à la convention une attestation d'assurance et la notice de sécurité si cela est nécessaire.

A chaque préparation budgétaire, un tableau récapitulatif de toutes les conventions, c'est-à-dire qu'elles soient onéreuses ou gratuites, sera transmis par les composantes à la Direction générale des services pour avoir une visibilité sur toutes les locations des salles et par la Direction générale des services au PAJI pour tout l'établissement, pour qu'il soit ensuite rendu compte au CA le plus proche de l'ensemble des conventions qui aura été passé.

Les recettes. Les tarifs votés par le CA sont toujours votés hors-taxes. La facture doit donc faire apparaître en sus la TVA au taux normal en vigueur, donc 20 % pour 2014.

Afin de prendre les coûts complets, c'est la démarche que nous avons proposée, les tarifs devront prendre en compte un certain nombre de frais, notamment des frais de gestion, des frais de charges patrimoniales, donc les fluides, etc. La composante encaissera les recettes mais devra reverser sur le centre financier réservoir une partie de la somme. C'est ce que l'on vous a indiqué dans ce tableau :

- 40 % pour les composantes qui ne payent pas les charges patrimoniales, c'est-à-dire lorsque les charges patrimoniales sont payées directement par le pôle Patrimoine et si le dossier a également été traité en central.
- 25 % pour les mêmes composantes mais qui ont traité intégralement le dossier.
- 15 % pour les composantes qui supportent elles-mêmes les charges patrimoniales et si le dossier a également été traité en central.
- 4 %, et 8 % pour le SEFCA (et non zéro comme on l'a indiqué dans la procédure, je vais vous expliquer pourquoi), pour les composantes qui supportent les charges patrimoniales et qui ont traité intégralement le dossier.

En effet, ce n'est qu'avant-hier qu'on s'est rendu compte qu'on avait oublié les frais de gestion de droit commun, à savoir 4 %, sauf pour le SEFCA où c'est 8 %. On ne peut donc pas avoir une case à zéro comme on l'a indiqué dans le tableau.

La tarification maintenant. Le principe de la tarification est celui de la location à titre onéreux. Cependant, le Président de l'université ou son délégataire, c'est-à-dire le directeur de la composante, encore une fois s'il a la délégation de signature, peut exceptionnellement et sur avis motivé accorder la gratuité à une structure pour des motifs d'intérêt général de l'université.

Si la mise à disposition gratuite des locaux implique des frais spécifiques, par exemple un gardiennage spécifique pour des activités en dehors des horaires d'ouverture, le soir par exemple, ou le week-end, ou un ménage supplémentaire ou des équipements spécifiques, alors il conviendra de les facturer ou de les faire payer par l'utilisateur directement au prestataire.

Les tarifs des locations à titre onéreux doivent avoir été obligatoirement adoptés par le conseil d'administration préalablement à cette location.

Au départ, on pensait pouvoir harmoniser tous les tarifs mais c'est impossible de définir des règles prenant en compte les spécificités de chaque local (état neuf, état vétuste, équipé/pas équipé, hall, couloir, installations sportives, etc.).

En revanche, on a souhaité harmoniser le coût minimal, à savoir prendre en compte :

- les coûts complets. C'est pour cela que l'on vous propose d'indiquer que les tarifs ne pourront être inférieurs à la somme du coût de revient qui s'élève pour

l'année 2014-2015 à 0,33 euro le mètre carré pour 4 heures pour le bâti. Pour les espaces extérieurs, ce sera sur devis, sauf les espaces sportifs où cela est réglé.

- des prestations spécifiques (matériel, gardiennage, etc.).
- des coûts de traitement de dossier. C'est le tableau dont on vient de parler.

En revanche, il n'y a pas de plafond. C'est-à-dire que la composante peut proposer des tarifs au plus proche du marché si elle le souhaite. Mais il y a un prix plancher, encore une fois pour prendre en compte les charges assumées par l'université de Bourgogne.

Pour les prestations spécifiques, ce sera sur devis et un minimum de 5 euros par demi-journée pour un vidéoprojecteur et 30 euros par demi-journée pour le matériel de visioconférence.

Si les tarifs qui existent aujourd'hui ne respectent pas ces règles, ils devront faire l'objet, d'abord, d'une évaluation des tarifs par la composante et, ensuite, évidemment, d'une nouvelle délibération du conseil d'administration. Ces nouveaux tarifs seront examinés préalablement par le pôle Finances au regard de cette grille de calcul.

Les cas particuliers. Les structures qui bénéficient de la gratuité, tout d'abord les associations labellisées par l'université de Bourgogne, le rectorat, les personnels par exemple qui font des conférences ou les étudiants, par exemple les pots de thèse, de l'université de Bourgogne dans le cadre des missions de l'université.

Là, nous avons une demande spécifique de l'UFR de Santé pour les pots de thèse. L'UFR de Santé pratiquait jusqu'à présent la location à titre onéreux pour les pots de thèse et demande à garder ce régime parce que cela participe à la prise en charge d'un personnel dédié. L'UFR de Santé valorise beaucoup, évidemment, ses labos. Cependant, après discussion en commission patrimoine, il vous est malgré tout proposé de garder le principe général de la gratuité pour les pots de thèse hors prestations spécifiques, bien entendu. Si les pots de thèse durent jusqu'à minuit ou en dehors des horaires d'ouverture, il y aura prestation spécifique, et là, ces frais supplémentaires seront facturés. Mais l'UFR craint une différence de traitement entre les étudiants qui font leur pot de thèse pendant les heures normales d'ouverture et ceux qui font les pots de thèse en dehors de ces heures-là en raison de leurs obligations professionnelles en tant qu'internes.

Je ne pense pas que ce soit rédhibitoire, le principe d'égalité s'évaluant à l'aune de situation identique donc à suggestion identique, typiquement les horaires.

Cependant, ce matin, on a reçu un nouveau mail de l'UFR. Je me permets de vous le lire. Il réitère la demande d'avoir un régime dérogatoire pour les pots de thèse. Ce mail écrit par Frédéric Huet, le directeur de l'UFR des Sciences de santé, met en avant plusieurs particularités.

« Premièrement, le diplôme remis est un diplôme d'Etat et non un doctorat de l'université.

Deuxièmement, la thèse est une thèse d'exercice et non une thèse doctorale d'université au sens strict.

Troisièmement, en médecine, cela représente 120 à 130 thèses regroupées sur quelques semaines en automne. Les pots de thèse représentent une charge de travail significative car ils se terminent tard et justifient la présence de veilleur. Ne faire payer que les thèses tardives créerait une inégalité car nous sommes dans l'incapacité absolue de proposer des horaires de milieu d'après-midi pour tous les internes.

Enfin, les ressources financières issues de ces pots permettent de compléter un salaire d'agent d'accueil financé sur ressources propres. L'arrêt de ce financement aboutira à une diminution nette de la disponibilité de cet agent.

Nous demandons donc une dérogation afin de perpétuer le régime actuel qui convient bien à une prestation adaptée aux besoins. »

Cela sera évidemment un point à discuter.

Je continue et on reprendra ces différents points.

Autre principe. Pour les structures, par exemple CNRS, Inserm, DUC, l'APUB, qui ont des conventions-cadres ou des conventions générales avec l'université de Bourgogne, c'est le principe de la primauté de la convention-cadre pour la détermination de la tarification ou de la gratuité pour la mise à disposition des locaux. En cas de silence de la convention-cadre ou générale en la matière, la location est consentie à titre onéreux dès lors que cette convention ne prévoit pas la gratuité réciproque.

Là, on a ajouté cette deuxième phrase par rapport au document que vous avez reçu puisqu'on n'avait pas envisagé le cas de silence de convention.

Avant-dernier principe. Pour le SEFCA et le Centre des langues et des cultures pour tous, c'est le principe de la gratuité pour les formations diplômantes et la mise à disposition à titre onéreux pour les formations non diplômantes.

Enfin, pour l'UTB, dans le document qui vous a été envoyé, il était indiqué un tarif spécifique à déterminer. Après ultime réflexion, je crois qu'on peut vous proposer la gratuité pour l'UTB. En effet, l'UTB à Dijon est un service de l'uB qui, certes, ne fait pas de formation diplômante mais qui est dans la mission de l'université. Et dans le cadre de la mission de l'UTB, cette mission-là ne fait concurrence à aucune autre activité privée. Et l'UTB, dans les sites, ce sont des associations. Donc soit ces associations peuvent être labellisées par l'université de Bourgogne et, à ce moment-là, c'est la gratuité qui s'applique, soit il suffit de faire une convention ou même une dérogation qui peut être donnée par le directeur de la composante pour donner la gratuité.

Pour simplifier le tout et en raison des missions de l'UTB, nous vous proposons aujourd'hui finalement la gratuité.

Voilà pour les principes.

Pour récapituler les éléments qui vous sont soumis aujourd'hui, nous avons fait un projet évidemment de délibération qu'il faudra discuter.

Donc le principe selon lequel la mise à disposition des locaux de l'université est réalisée à titre onéreux, sauf cas particuliers. Les cas particuliers sont :

- les associations labellisées par l'université de Bourgogne,
- le rectorat,
- l'UTB de Dijon et des sites territoriaux,
- les personnels,
- les étudiants de l'uB dans le cadre des missions de l'uB.

Ils bénéficient de la gratuité.

Ensuite, la phrase sur les conventions, donc les structures ayant une convention-cadre ou générale avec l'université de Bourgogne : la convention-cadre prime pour la détermination de la tarification ou de la gratuité de la mise à disposition des locaux de l'uB. En cas de silence de la convention-cadre ou générale en la matière, la location est consentie à titre onéreux dès lors que cette convention ne prévoit pas la gratuité réciproque.

Ensuite, le SEFCA et le Centre des langues et des cultures pour tous bénéficient de la gratuité pour les formations diplômantes mais la mise à disposition se fait à titre onéreux pour les formations non diplômantes.

Le grand principe général aussi : le Président de l'université de Bourgogne ou son délégataire, signataire de la convention de mise à disposition, peut, exceptionnellement et sur avis motivé, accorder la gratuité à une structure pour des motifs d'intérêt général de l'université.

Les autres principes qui sont soumis à votre accord :

- les frais spécifiques engagés lors d'une mise à disposition à titre gratuit sont facturés au bénéficiaire de la location ou réglés directement par celui-ci au prestataire,

- les tarifs des locations à titre onéreux doivent avoir été obligatoirement adoptés par le conseil d'administration préalablement à toute location,

- les tarifs ne pourront être inférieurs à la somme du coût de revient qui s'élève pour l'année 2014-2015 à 0,33 euro par mètre carré pour 4 heures pour le bâti (sur devis pour les espaces extérieurs, sauf espaces sportifs), des prestations spécifiques (matériel, gardiennage et/ou ménage spécifique, etc.) et des coûts de traitement des dossiers,

- les prestations spécifiques sont à facturer avec un minimum de 5 euros par demi-journée pour un vidéoprojecteur et de 30 euros par demi-journée pour le matériel de visioconférence, et sur la base d'un devis pour toute autre prestation spécifique.

Ce dispositif s'applique aux demandes de location présentées à partir du 1^{er} janvier 2015.

Enfin, les locations doivent être consenties sur la base des deux conventions types en pièces jointes à la présente délibération.

Le Président.- Merci beaucoup, Anne, pour ce travail très complet, très réfléchi, très structuré, qui est maintenant ouvert à débat, à vos questions et à notre discussion.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'en ai une très simple. Dans ce système, les personnes qui sollicitent des locaux feront les demandes auprès des composantes ou auprès de la Direction générale. Qu'en est-il des organisations syndicales que je ne vois pas du tout apparaître et qui peuvent avoir une activité ? Cela sera-t-il à titre gracieux ou à titre onéreux ? A qui devra-t-on faire la demande ? Parce que nous avons déjà rencontré ce souci où des représentants des directeurs d'UFR ne voulaient pas que l'on organise des réunions dans les locaux. J'aimerais dans le cadre de cette partie... C'est peut-être l'occasion de régler cette question.

M. Robin.- Oui, Monsieur Rollin. En effet, quand on est dans le cadre du droit syndical, on est en dehors de ce processus de mise à disposition qui est dans une autre sphère réglementaire. Donc vous adressez à Monsieur le Président, comme à l'accoutumée, c'est le droit de la fonction publique qui joue, vos demandes d'autorisation de réunion, de communication sur des réunions syndicales, etc, comme à l'accoutumée, et dans ce cadre très précis, je le répète, les autorisations vous sont données et il n'y a pas de relation d'argent, oserais-je dire, dans ce cadre.

Le Président.- Merci beaucoup, Gilles. D'autres questions ? D'autres commentaires sur ce projet ? Non, les choses sont bien claires pour chacune et chacun. Donc la question de l'UFR de Santé que tu voulais qu'on aborde.

Mme Girollet.- Voilà, il y a l'UFR de Santé.

Le Président.- Adopte-t-on un statut dérogatoire ou pas ?

Mme Girollet.- C'est la question, oui.

Le Président.- Oui, tout à fait. Souhaitez-vous vous exprimer là-dessus ?

Un intervenant.- (*Intervention inaudible*).

(*Rires.*)

Le Président.- Etant entendu, si j'ai compris ce que m'a expliqué Anne, que via la possibilité de contrepartie pour des prestations spécifiques, il y a possibilité, pour des pots de thèse qui sont décalés le soir et qui nécessitent un gardiennage, de demander une contrepartie financière.

Un intervenant.- Et voire même si cela implique qu'un agent travaille.

Mme Girollet.- Oui, dès qu'il y a une prestation spécifique, cette prestation spécifique doit être facturée. Donc s'il faut un ménage spécifique, un gardiennage spécifique, une personne qui doit rester pour fermer les portes ou pour veiller à je-ne-sais-quoi, toutes ces prestations spécifiques sont à facturer.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Si j'ai bien entendu le courrier de Monsieur Huet, la problématique qu'il soulevait derrière et qui n'est pas négligeable non plus, c'est la possibilité de faire à ce que les internes qui vont soutenir leur thèse soient tous confrontés à la même possibilité, c'est-à-dire de le faire soit en fin d'après-midi soit en début de soirée et, dans ce cas, ils assument les frais, mais s'ils ne peuvent pas, d'avoir la possibilité véritablement de le faire dans la journée. Or il avait l'air de soulever qu'il n'avait pas forcément les créneaux pour faire cette même proposition à tout le monde.

Mme Girollet.- Oui, c'est là où il craignait l'inégalité de traitement. C'est-à-dire que l'on n'aura peut-être pas assez de salles pour proposer l'après-midi à tous les étudiants en thèse de santé. Maintenant, j'ai cru comprendre, d'après les différents échanges que j'ai eus, que le cas général, c'est les thèses le soir parce que les internes ont des obligations professionnelles en journée. Il y aura donc certainement très peu de demandes pour faire des thèses dans l'après-midi. Egalement, les membres du jury sont des professionnels qui ont des obligations en journée. Donc pour moi, il n'y a pas rupture d'égalité. Maintenant, si le conseil d'administration estime qu'il y a rupture d'égalité, on peut faire une dérogation pour l'UFR de Santé. Je n'ai pas de position. C'est à vous de décider.

Le Président.- Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Je ne vous cache pas que je ne vois pas de raison objective de faire une dérogation. D'une certaine façon, si on commence à mettre le doigt dans l'engrenage des dérogations, en réalité, on trouve toujours de bonnes raisons pour en faire et c'est la raison pour laquelle, de principe, sans être dogmatique, je suis toujours un petit peu inconfortable avec ces situations.

La particularité de l'UFR de Santé que je connais bien, c'est vrai, il y a beaucoup de thèses puisque ce sont des thèses d'exercice et qu'il y en a beaucoup. Effectivement, c'est un petit peu compliqué à gérer. En même temps, via, comme tu le disais, la possibilité de facturer des prestations spécifiques, l'équilibre financier de l'UFR ne sera pas en danger.

Maintenant, je dirais que la différence de situation entre des étudiants qui soutiendraient l'après-midi et le soir, on va la retrouver dans toutes les composantes d'une certaine façon. Et je ne suis pas sûr que ce soit une situation véritablement spécifique à l'UFR de Santé. Voilà la façon dont, personnellement, je vois cette problématique.

S'il n'y a pas de demande expresse des membres du conseil d'administration que l'on adopte un fonctionnement dérogatoire pour l'UFR de Santé, je vous propose volontiers qu'on l'inscrive dans le cadre du droit commun que l'on est en train de mettre en place. Comme je ne vois pas d'opposition massive à cette proposition... Je ne sais pas, les étudiants, cela ne vous pose pas de difficulté particulière que l'on en reste sur le statut de droit commun ? Non. Je vous propose donc que l'on reste au statut de droit commun.

Je vous propose que l'on valide cette procédure telle qu'Anne...

Mme Girollet.- Avec le principe également de la gratuité pour l'UTB de Dijon et sites.

Le Président.- D'accord. Donc avec ce principe de gratuité pour l'UTB, qui fait partie de nos missions, d'ailleurs. Tout à fait.

Juste une petite question dans le traitement de la demande. Par « composante », il convient d'entendre écoles et instituts.

Mme Girollet.- Oui.

Le Président.- Les labos aussi, j'imagine.

Mme Girollet.- Pas forcément... Plutôt non, sauf s'il y a la délégation de signature.

Le Président.- D'accord.

Un intervenant.- (*Intervention inaudible*).

Le Président.- D'accord. Ceux qui sont entrés dans l'expérimentation de...

Mme Girollet.- Il y a le CSGA, par exemple, où la question est assez simple puisqu'ils sont dans un bâtiment à part, en plus qu'ils gèrent totalement et ont visiblement la délégation de signature pour ce genre d'activité. Donc il faudra mettre

à jour cette délégation de signature. La référence est vraiment la délégation de signature.

Le Président.- D'accord, je comprends.

Mme Girollet.- Maintenant, je pense que le principe, c'est les UFR, les écoles, les instituts au sens « composante » strict plutôt que les labos parce que ce ne sont pas forcément les labos qui gèrent les locaux. C'est plutôt l'UFR.

Le Président.- D'accord. Tu as raison. C'est exact.

Mme Girollet.- Maintenant, s'il y a des cas très particuliers où, dans le cadre des délégations de signature, cela peut être fait, cela sera fait. Il faudra qu'ils le demandent au PAJI. Le PAJI fera le contrôle et modifiera la délégation de signature si cela est nécessaire.

Le Président.- Ça marche. C'est tout à fait clair et cohérent.

Ces explications étant données, je vous propose d'adopter cet ensemble de procédures qui marque une étape pour clarifier et qui permettra aussi aux composantes de s'emparer de la possibilité qu'elles auront de louer leurs locaux et donc de développer des ressources propres. C'est aussi une façon pour nous, université, d'aller vers le développement de nos ressources propres.

Y a-t-il des oppositions à cette procédure ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Très bien. C'est donc validé, et je m'associe à Anne pour remercier tous les services et tous ceux qui ont participé à ce lourd travail indispensable.

Merci beaucoup, Anne.

Mme Girollet.- Merci.

Le Président.- Nous allons pouvoir aborder maintenant un élément essentiel de notre conseil d'administration, les questions financières, et point de l'ordre du jour qui verra notamment proposer le budget initial au titre de l'année 2015.

C'est Dominique qui prend la maîtrise des opérations. Allons-y.

X) Questions financières

1. Budget initial 2015

M. Delmas.- Très bien, nous sommes partis. Aujourd'hui, il s'agit de vous présenter et de voter ce budget primitif 2015.

Dans un premier temps, je vous rappellerai très brièvement, puisque cela va faire la troisième fois au moins que l'on voit cette construction de ce budget primitif, les différentes démarches, les contraintes, mais vous les connaissez déjà. Ensuite, nous examinerons plus précisément ce budget primitif, avec tout d'abord l'équilibre général du budget, l'équilibre de notre section de fonctionnement, ensuite l'équilibre de la seconde section, donc la section d'investissement. Ensuite, nous aurons un

dernier point sur les frais de gestion avant des points d'actualité par Monsieur l'agent comptable.

Ici, vous est rappelé le calendrier où, après concertation avec les différents acteurs de notre établissement et présentation, hier également, en commission des finances, nous nous retrouvons aujourd'hui en CA afin que vous puissiez émettre un vote sur ce budget primitif 2015 avant, vous le voyez, une mise en exécution au 5 janvier prochain.

Comme nous vous l'avions mentionné dans les CA précédents, la construction de ce budget primitif s'était inscrite dans le respect d'une double contrainte, à savoir une grande prudence sur l'estimation des financements attendus et, bien évidemment, l'assurance de la soutenabilité des actions politiques engagées dans le passé et de celles qui sont maintenues pour l'année à venir.

Ces objectifs se sont révélés d'autant plus difficiles à atteindre que le contexte économique national avait conduit le gouvernement à annoncer un certain nombre de mesures pouvant notamment impacter la dotation attendue. Notre stratégie de répartition des crédits s'était donc poursuivie dans une démarche raisonnée, vous le voyez, de manière à maintenir un budget stable, à maîtriser notre masse salariale qui impacte fortement notre budget, à maîtriser nos heures complémentaires, soutenir les composantes et les laboratoires, maintenir une réserve de précaution et, enfin, à tenir compte de notre contribution au redressement des finances publiques qui est désormais sanctuarisée dans l'attribution de notre dotation de fonctionnement.

Je vais aller assez vite ici parce que je vous ai déjà présenté ces premières diapos. Les raisons qui nous ont contraints, en tout cas, à avoir une approche très prudente, où l'une de ces contraintes, en tout cas la plus forte, pouvant impacter sur notre fonctionnement étant, bien évidemment, la masse salariale. Celle-ci comme chaque année, bien sûr, évolue mécaniquement à la hausse en raison du GVT. Sur ce point précis, si l'on prend en compte à la fois l'augmentation partielle du GVT, l'intégration de la campagne d'emplois 2014-2015 qui portera ses pleins effets sur l'exercice 2015, bien sûr, et, d'autre part, dans le cadre de la campagne d'emplois à venir 2015-2016 qui, elle, pèsera sur les quatre derniers mois de l'exercice 2015, si l'on tient compte également du taux de pension civile à 74,6 % et de l'évolution du SMIC, tout ceci représente, vous le voyez, un peu plus de 1,4 million d'euros contre seulement 926 000 euros en 2014, soit un différentiel de 549 000 euros.

La seconde contrainte pesant de manière importante sur nos recettes de fonctionnement est la réserve de précaution pour laquelle vraisemblablement encore cette année, nous bénéficierons d'un régime dérogatoire, avec un taux de mise en réserve réduit. Si c'est le cas, cette réserve, vous le voyez, pourrait s'élever à près de 580 000 euros contre 517 000 en 2014.

Par ailleurs, vous savez que l'Etat poursuit sa réduction des dépenses publiques à hauteur de 50 milliards d'euros, ce qui va représenter pour nous une diminution de la dotation de fonctionnement de 2 % par an pour atteindre 6 % en 2017. Et pour notre établissement, la mise en réserve et que l'on vient de voir de près de 580 000 euros, additionnée de la contribution au redressement des comptes publics qui est désormais, je vous l'ai dit, sanctuarisée dans notre dotation en provenance du ministère, constitue environ un manque à recevoir de près de 1,5 million d'euros pour une subvention de fonctionnement de 18,5 millions d'euros, ce qui représente, vous le voyez, un peu plus de 8 % de crédits de fonctionnement en moins pour faire fonctionner l'ensemble de nos structures.

Cette diapo que je vous avais également présentée lors des CA précédents vous montrait finalement l'impact de cette diminution du fonctionnement sur notre capacité d'autofinancement qui, en fait, devenait une insuffisance d'autofinancement, c'est-à-dire que notre établissement ne produisait plus assez de recettes pour subvenir, en tout cas, à ses propres besoins.

Nous avons dû, durant le BR3, grâce aux efforts de chacun, rééquilibrer, on va dire, justement l'équilibre budgétaire de manière à restaurer cette capacité d'autofinancement pour qu'elle devienne positive.

En ce qui concerne ce budget primitif 2015, les conséquences aussi bien financières de la contribution au redressement des comptes publics pour 900 000 euros et la réserve de précaution, ici, de 600 000 euros.

A cela vient s'ajouter également la baisse de la subvention pour charge de service public, vous le voyez, qui est près de 1 million, en sachant qu'il faut tenir compte de la contribution à la licence Elsevier de 491 000 euros, ce qui représente en fait un manque net de 509 000 euros.

A cette diminution des ressources vient s'ajouter effectivement une dépense nouvelle puisque l'Etat appliquera en 2015 une pénalité d'un tiers de la cotisation applicable à terme en ce qui concerne le FIPH, vous le voyez, pour une conséquence financière en 2015 de 175 000 euros.

Si on compile l'ensemble de ces contraintes, nous avons donc ici, vous le voyez, un manque attendu pouvant se situer aux alentours de 2,675 millions d'euros pour l'année 2015 en ce qui concerne notre établissement.

Je vais reprendre dans cette seconde partie, là encore très rapidement puisque vous l'avez déjà vu plusieurs fois, ces grandes orientations stratégiques de l'équipe de gouvernance, mais bien évidemment en raison, vous le voyez, du manque attendu, le poids de la prudence a été prépondérant dans le choix de nos actions pour ce budget primitif 2015.

Parmi les engagements que le Président a tenu à honorer, nous retrouvons tout d'abord, pour les plus importants, le soutien envers les laboratoires de recherche avec le maintien d'une enveloppe financière d'un peu plus de 5 millions d'euros.

Le soutien également envers les composantes en leur soustrayant des charges pesant sur elles tel que l'amortissement où nous avons décidé de maintenir, cette année, une enveloppe importante de 400 000 euros, déléguée comme l'année dernière dès le budget primitif.

Le renouvellement également d'une enveloppe budgétaire concernant la gestion en central des dépenses inhérentes à l'organisation des comités de sélection à concurrence de 70 000 euros, qui était la somme engagée l'année dernière pour l'organisation de ces comités de sélection.

Le maintien également de notre offre de formation sans fermeture de formations et de parcours durant le contrat quadriennal qui était un engagement de notre Président là encore. Je m'attarde un petit peu là-dessus parce que c'est certainement l'un des points les plus importants quand on sait que bon nombre d'universités ont choisi de fermer certaines de leurs formations ou de leurs parcours pour faire face justement à cette baisse drastique de la dotation de fonctionnement pour 2015. Bien évidemment, même si cet engagement est tenu, je l'avais rappelé lors du CA précédent, il est évident que la réflexion qui est désormais engagée, dès d'ailleurs cette rentrée universitaire, sur nos formations sera bien évidemment une réflexion sur l'opportunité de maintenir ou pas certaines formations à petit flux pour le prochain contrat en raison des prévisions budgétaires qui sont pessimistes pour l'avenir des universités.

Toujours dans le cadre des formations, le maintien également de l'aide financière pour des dispositifs pédagogiques transversaux, vous le voyez, à hauteur de 426 671 euros.

Et puis comme en 2014, l'équipe de gouvernance a fait le choix d'attribuer une part importante aux crédits alloués à l'équipement pédagogique, essentiel au bon déroulement de nos formations. Nous avons donc décidé, malgré les conditions budgétaires difficiles, de maintenir, vous le voyez, ce volume financier à hauteur de 400 000 euros à parité avec le CRB.

Toujours dans le cadre de la formation, la poursuite d'actions engagées telles que les masters internationaux, avec une dotation diminuée de seulement 18 000 euros, soit 50 000 euros pour l'année 2015.

Le maintien, ensuite, de la liaison lycées-université permettant de consolider notre attractivité au niveau régional avec le maintien d'une enveloppe de 5 000 euros.

La poursuite du programme pluriannuel d'investissement de rénovation du bâtiment Droit-Lettres, qui avait engagé 3 millions d'euros.

Enfin, la mise en place d'un PPI concernant les plates-formes pour un montant de 1 million d'euros.

Soit une enveloppe budgétaire engagée pour 2015, vous le voyez, de près de 3,7 millions d'euros. Je vous rappelle ici, en bas en jaune, et cela est important de le rappeler, que l'amortissement de l'ensemble de ces PPI est et sera pris en charge en central.

Engagement, également, en direction du personnel de notre établissement dans la politique d'emploi qui a été votée par le CA qui se traduit par la poursuite de la déprécarisation du personnel de l'université de Bourgogne, conformément à la loi Sauvadet, et qui représente pour la campagne d'emplois 2014-2015, vous le voyez ici, 177 000 euros, soit pas moins de 42 emplois.

Notre action ne s'est pas seulement limitée à cette titularisation du personnel puisque nous avons également augmenté de façon substantielle la formation du personnel, représentant une augmentation de +35,14 %, soit 65 000 euros supplémentaires, permettant une meilleure professionnalisation du personnel de notre université.

Des actions ponctuelles mais essentielles ont également été menées en 2014 et impacteront directement notre budget 2015.

Pour rappel, ici, les deux plus importantes qui sont la création du Centre de santé qui a été réalisé en 2014 en partenariat avec l'ARS, vous le voyez, qui représente un coût de fonctionnement de 17 213 euros, et le coût d'un secrétariat pour 27 457 euros. Sachant bien évidemment que ce Centre de santé doit arriver de lui-même à l'équilibre budgétaire.

La seconde action qui va se poursuivre est le démarrage de l'opération « campus innovant » représentant un investissement de 234 000 euros.

Ainsi, lorsque l'on compile à la fois les choix stratégiques, les crédits engagés et les demandes formulées par les différentes structures de notre établissement à l'issue des dialogues d'objectifs et de moyens, nous arrivions en début de séminaire à un total des dépenses, vous le voyez ici en rouge, de 199,2 millions d'euros contre, ici en vert, 192,7 millions d'euros attribués en 2014, soit une augmentation de près de 6,4 millions d'euros. Or, début juillet, l'estimation plus précise des recettes faites par le travail remarquable du pôle Finances, sous la direction de Sylvie Gigarel, montrait que nous ne pourrions avoir plus de

195,2 millions d'euros pour 2015. Nous avons donc établi plusieurs grands principes afin de pouvoir arriver à cet équilibre budgétaire.

Tout d'abord, comme l'année dernière, nous avons procédé à un traitement particulier du STU et de la DSI de manière à flécher correctement ce qui pouvait correspondre à de l'investissement et donc faire apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer uniquement ce qui relevait de l'investissement.

Cette manipulation permet, entre guillemets, de lâcher du lest, si j'ose dire, un peu plus pour le fonctionnement des autres structures de notre établissement puisque, vous le voyez, ce prélèvement passe, en fait, de 800 000 euros en 2014 à 1,8 million d'euros en 2015. Ici, la partie en mauve représente cette augmentation du prélèvement sur le fonds de roulement, qui est fortement élevé, en tout cas de manière substantielle pour le STU.

Le second principe est la reprise des quotes-parts de subventions en recettes de fonctionnement car là encore, grâce au travail du pôle Finances, la prévision des recettes permet de prendre en compte des éléments nouveaux par rapport aux années précédentes afin, d'une part, d'optimiser le modèle d'allocation des moyens affectés aux composantes et, d'autre part, de gagner en exhaustivité lors de l'étape de préparation budgétaire. Cette reprise permettra d'inscrire en recettes de fonctionnement, vous le voyez, un peu plus de 2 millions d'euros et permettra dans le même temps de satisfaire aux remarques des commissaires aux comptes sur ce sujet.

A cette recette vient s'ajouter l'inscription des recettes de TVA pour 270 000 euros qui jusqu'à maintenant étaient inscrites en fin d'année du fait d'incertitudes importantes sur celles-ci.

Le quatrième grand principe est, bien sûr, la fixation d'un seuil de masse salariale que le Président avait établi à 164 millions d'euros hors contrats doctoraux. Il s'avère que la campagne d'emplois a abouti à une augmentation, vous le voyez, de 2,2 % du poids de la masse salariale par rapport à l'année dernière, soit près de 3,3 millions d'euros supplémentaires.

Le cinquième grand principe pour atteindre l'équilibre financier de notre établissement a été la limitation de la dotation de fonctionnement en direction des structures et services à 18,5 millions d'euros, soit une réduction de 7,7 % par rapport à 2014 alors que, vous le voyez, l'ensemble des structures présentaient, en tout cas dans leur demande, une augmentation de près de 6 %.

Si l'on regarde plus précisément par grands secteurs, on constate que pour les composantes, la demande en dotation de fonctionnement représentait près de 11 % d'augmentation, soit plus de 577 000 euros. Aussi, du fait de la diminution drastique des crédits de fonctionnement, vous l'avez vu, nous avons choisi de limiter l'évolution de la dotation attribuée aux composantes en diminuant de seulement 1,7 %, c'est-à-dire de 90 756 euros, la dotation de fonctionnement en direction des composantes par rapport à l'année dernière en tenant compte, là encore, de la situation individuelle de chaque composante, du taux de consommation, par exemple, des crédits, du résultat de l'exercice 2013 ou d'autres contraintes spécifiques.

Mais après réajustement courant du premier semestre, puisqu'un certain nombre d'événements sont survenus, cette diminution, vous le voyez ici, n'est plus que de 1,3 % puisque nous avons dû réaliser un certain nombre de réajustements.

Quant aux services centraux, nous avons fait le choix de réduire considérablement les dépenses en tenant compte à la fois des nouveaux périmètres de chacun des pôles résultant de la réorganisation des services et surtout de ne pas

mettre en péril le fonctionnement même de notre établissement avec, vous le voyez, une réduction de près de 35,8 % par rapport à 2014, soit plus de 1 million d'euros de dotation de fonctionnement en moins.

Néanmoins, ces mesures fortes, comme je vous l'avais expliqué la dernière fois, ne permettraient pas à elles seules de limiter l'évolution naturelle, on va dire, à la hausse du fonctionnement de nos structures et surtout n'avaient pas permis, en tout cas, d'assurer le bouclage budgétaire au début du séminaire de juillet. Comme de nombreuses universités, nous avons dû prendre de nouvelles mesures afin d'arriver à l'équilibre budgétaire.

Tout d'abord, afin d'augmenter nos ressources, nous avons décidé de porter le prélèvement sur les ressources de taxe apprentissage hors CFA raisonnablement à 15 % alors que certaines universités, notamment du Grand Est, de notre région, l'ont porté, elles, à 25 %. Cette mesure permettrait, vous le voyez, de générer ici une recette de l'ordre de 235 000 euros.

Il est également proposé un prélèvement sur le SEFCA et l'UDPMC de l'université qui passerait de 4 à 8 %, permettant alors d'obtenir une recette de l'ordre de 900 000 euros.

A cela est venue s'ajouter également une diminution légère des heures complémentaires qui était devenue, je vous le rappelle quand même, un impératif, notamment en raison des remarques des magistrats de la Cour des comptes qui nous commandent de réduire ce nombre d'heures. Aussi, concernant le montant alloué aux composantes, nous avons diminué la dotation de seulement 1,3 %, soit, vous le voyez sur cette histogramme ici, près de 55 000 euros en moins. En sachant que la détermination des enveloppes avait pris en compte les ajustements ayant dû être réalisés courant 2014 pour certaines UFR et, bien évidemment, les nouveaux critères qui avaient été adressés aux directeurs d'UFR concernant le nombre d'étudiants par amphitheâtre ou encore le pourcentage de réalisation du programme en fonction du nombre d'étudiants par niveau.

Si l'on regarde ici le volume d'heures complémentaires, cela représentait près de 11 000 heures en moins par rapport à 2014, soit une baisse de 12 %.

Or, cet histogramme que je vous présente est celui que je vous avais présenté lors des deux derniers CA, mais ces histogrammes ne sont désormais plus valables car nous avons dû faire face à divers événements majeurs que nous avons dû, bien évidemment, prendre en considération au courant du premier semestre. Ce sont, par exemple, l'augmentation de plus de 150 étudiants en première année de SVTE, soit un coût supplémentaire, vous le voyez, de 32 312 euros, l'aide attribuée à la licence de l'ESPE pour un montant de 26 598 euros, et également le maintien du semestre rebond à l'UFR des Sciences de santé, soit un volume de 500 heures représentant 23 055 euros. L'ensemble de ces ajustements représente, vous le voyez, un volume de près de 1 800 heures, soit un volume financier de 80 965 euros supplémentaires qu'il a fallu ajuster avec les différentes enveloppes du budget 2015. Cela veut dire que cela diminue d'autant, en fait, la marge d'erreur que nous avons déjà présentée lors des derniers CA qui était, je vous le rappelle, de 0,4 %.

Au global, nous obtenons donc non plus une diminution sur les heures complémentaires mais une augmentation du volume financier dédié à la formation, qui est légère mais, en tout cas, il n'y a plus de diminution qui a été observée, c'est-à-dire de 0,12 % par rapport à l'année dernière.

En ce qui concerne le nombre d'heures, on va dire, global de notre université, vous le voyez, il diminue de 12 % à 9,6 %.

Il existe un décalage entre le nombre d'heures et le montant en euros. Cela est toujours dû, en fait, au coût de l'heure en fonction des UFR ou des intervenants, etc. Je ne vais pas entrer ici dans le détail. Je crois ici que c'est ce tableau qui est le plus explicite même si, en mauve, on ne voit pas grand-chose, vous m'en excuserez.

Si l'on compare les différences entre 2014 et 2015. La dotation en ce qui concerne les UFR, la dotation de fonctionnement proprement dite sur l'ensemble de notre établissement, vous voyez que celle-ci diminue effectivement de 90 000 euros. En revanche, en ce qui concerne la formation et les heures complémentaires, celle-ci est en augmentation par rapport à l'année dernière de 4 435 euros. La part amortissement diminue effectivement légèrement mais vous avez vu que l'aide que l'on pouvait apporter diminuait de 100 000 euros par rapport à l'année dernière puisqu'on était passé de 500 000 à 400 000 euros. Et lorsqu'on regarde la répartition de chacune de ces grandes sections au sein des UFR, vous voyez que celle-ci ne bouge quasiment pas. Nous sommes dans les mêmes proportions. Et là, avec le réajustement, le pourcentage attribué aux heures complémentaires augmente légèrement d'un peu moins de 1 % par rapport à 2014. De même que la Recherche qui est dans les mêmes proportions. A ce niveau-là, il n'y a pas de déséquilibre entre ces différentes sections.

Je vais terminer cette répartition en grandes masses avant de vous parler des équilibres généraux de ce budget. Tout d'abord, en ce qui concerne les recettes, je vous ai indiqué trois colonnes. Ici, en 2014, les recettes qui avaient été fixées pour chacun des chapitres, entre guillemets, qui vous sont présentés au niveau des recettes. La colonne suivante, 2015, est celle que je vous ai présentée lors des trois CA précédents. Et la colonne qui suit est celle qui a été réajustée en fonction des informations que nous avons eues en provenance du ministère ou des réajustements que nous avons dû effectuer, comme je vous l'ai dit, suite à certains événements auxquels nous avons dû faire face au début du premier semestre.

Pour l'instant, je vais uniquement vous lire cette dernière colonne. A côté, vous est représenté l'écart entre, justement, la première colonne 2015 que je vous ai présentée lors des précédents CA et cette nouvelle colonne qui est ajustée.

Les droits universitaires ne changent pas, à hauteur de 4,25 millions d'euros.

Le transfert socle est légèrement augmenté à 150 millions d'euros, soit un écart par rapport à l'estimation précédente de 200 000 euros.

Notre subvention de charge pour service public, c'est-à-dire notre dotation de fonctionnement, est fixée à 31 950 000 euros.

L'OCIM qui ne change pas parce qu'il est fléché, 450 000.

Les contrats doctoraux sont légèrement augmentés à hauteur de 3 418 000 euros, soit un écart, vous le voyez, de 68 000 euros par rapport à notre estimation.

L'action sociale qui ne change pas, à hauteur de 63 225 euros.

Ici, en rouge, je vous ai mis simplement le total de notre subvention de fonctionnement, c'est-à-dire à hauteur de 185 880 225 euros.

Les prélèvements des 4 et 6 %, avec 8 % sur le SEFCA, de 900 000 euros. Je vous en ai dit un mot tout à l'heure.

La reprise de quotes-parts qui est estimée à 2 250 000 euros.

Le prélèvement sur la taxe d'apprentissage à hauteur de 15 %, qui pourrait générer 235 000 euros, soit une baisse par rapport à notre estimation initiale de 95 000 euros.

La recette de TVA à hauteur de 270 000 euros.

Les reversements qui ne bougent pas, à hauteur de 900 000 euros.

Reversement ANR pour 300 000 euros.

Soit un total, vous le voyez, de 194 986 225 euros, soit un écart par rapport à l'estimation que nous avons faite lors des précédents CA de 110 264 euros, sachant qu'il y aura une aide à l'investissement par prélèvement sur le fonds de roulement, je vous l'ai dit précédemment, de 400 000 euros.

Ce qui nous fait un total répartition grandes masses de 195 386 225 euros.

Lorsqu'on regarde maintenant les dépenses. Nous avons procédé ici de la même manière que pour les recettes, avec ici la comparaison que vous avez par rapport à 2014, l'estimation que nous avons faite pour les trois précédents CA et, ensuite, l'estimation d'aujourd'hui, avec les différents ajustements, et l'écart entre cette estimation qui a été faite et aujourd'hui.

Notre masse salariale, ici, qui diminue légèrement par rapport à notre estimation qui est maintenant à hauteur de 160 682 620 euros.

Le dispositif RH pour 7 112 380 euros.

Soit un total pour les dépenses de personnel de 167 795 000 euros.

Les services techniques uB ne changent pas, à hauteur de 5 633 801 euros.

Les services centraux ainsi que l'enveloppe des comités de sélection, puisque celui-ci est pris en central, à hauteur de 1 879 928 euros.

La dotation en ce qui concerne les UFR à hauteur de 11 500 839 euros.

Services communs et généraux, qui ne bougent pas non plus, à hauteur de 6 292 756 euros.

Les crédits à répartir Recherche qui augmentent légèrement à 1 015 000 euros.

Crédits à répartir autres à hauteur de 778 830 euros.

Les crédits à répartir pour la pédagogie dont les enseignements internationaux à hauteur de 490 071 euros.

Soit un total, vous le voyez, de 195 386 225 euros.

Donc ici, vous avez les dépenses et les recettes pour la dernière estimation chiffrée avec les derniers ajustements.

Je vous propose maintenant de passer plus précisément à l'examen de ce budget primitif 2015 avec, tout d'abord, les équilibres au niveau de la première section, c'est-à-dire au niveau de notre fonctionnement.

Il apparaît que les charges de fonctionnement s'élèvent à plus de 43 millions d'euros.

Les charges de masse salariale sont à hauteur, vous le voyez, de 182 704 384 euros.

En ce qui concerne maintenant les recettes, celles-ci s'élèvent à plus de 224,7 millions d'euros grâce aux produits de fonctionnement mais ne permettent pas, vous le voyez ici, lorsqu'on effectue le calcul du différentiel entre les dépenses et les recettes, de couvrir les dépenses de fonctionnement, ce qui vous explique, ici en rouge, un déficit de première section de 941 761 euros.

Ce déficit met en exergue les tensions qui pèsent sur notre section de fonctionnement de notre établissement, ce qui illustre parfaitement ici l'effet ciseaux, vous le voyez, montrant une évolution plus rapide des dépenses que celle des recettes et qu'il est nécessaire bien évidemment de juguler de façon à ne pas entrer en déficit.

Cette première section s'équilibre donc à hauteur de 225 718 385 euros.

En ce qui concerne maintenant la seconde section, c'est-à-dire notre section d'investissement. Les dépenses d'équipement et de travaux représentent ici, vous le voyez, plus de 8,4 millions d'euros.

Du côté recettes, notre capacité d'autofinancement se monte à plus de 2,6 millions d'euros et résulte de la différence entre la dotation aux amortissements et provisions de plus de 14,3 millions d'euros et le déficit de première section, ici pour rappel, 941 761 euros, plus la neutralisation des amortissements et provisions d'un peu plus de 10,7 millions d'euros.

Les subventions, quant à elles, représentent un peu plus de 1,3 million d'euros, soit une nécessité de prélever sur le fonds de roulement 4 418 682 euros pour arriver à l'équilibre de seconde section, soit ici, vous le voyez, 8 471 147 euros.

Nos deux sections s'équilibrent donc pour ce budget primitif 2015 à hauteur de 234 189 532 euros.

Au sein de ce budget primitif, si l'on regarde un petit peu le poids des sections, celui-ci, vous le voyez, est très disparate puisque la section de fonctionnement représente 96 % et notre section d'investissement 4 %.

Si on fait simplement un bref retour en arrière, en 2009, notre université avait déjà présenté un budget primitif avec un déficit de première section d'un montant, vous le voyez ici, de 733 697 euros et avait, malgré tout, pu afficher au compte financier un excédent égal à 1 842 671 euros.

Alors on pourrait effectivement nous reprocher de minorer le résultat des recettes mais c'est une position prudente et, à mon sens, lucide qu'il faut prendre face aux incertitudes que font peser sur nous, et quand je dis « nous », ce n'est pas l'uB mais les universités en général, les dotations en provenance du ministère.

Je vous rappelle juste l'alerte que nous avons eue il y a seulement quelques semaines sur le versement du quatrième trimestre aux universités et qui s'est finalement soldée par une réduction quand même, il faut le rappeler, de 35 millions d'euros sur une autre ligne budgétaire destinée aux universités.

A l'heure actuelle, rien ne garantit qu'il restera des reliquats de crédits de gestion pour financer notre GVT, comme cela avait été annoncé d'ailleurs durant l'été par notre secrétaire d'Etat, et cela parmi d'autres mesures qui pourraient survenir en plein milieu d'année en fonction de la situation du budget de l'Etat. Tout simplement, notre section de fonctionnement serait une variable d'ajustement parmi tant d'autres. D'où la nécessité d'avoir cette approche prudente.

Maintenant, lorsque l'on regarde le détail de chacune de ces sections, les recettes de fonctionnement inscrites qui s'élèvent à plus de 224,7 millions d'euros, enregistrent une évolution positive de 0,93 % par rapport au budget primitif 2014, ce qui représente, vous le voyez ici, une ressource supplémentaire de plus de 2 millions d'euros. Cependant, il convient de relativiser dans la mesure où elle est constituée par une recette non encaissable égale à 1 591 175 euros. Ces recettes concernent les chapitres suivants, je vous laisse regarder les sommes correspondantes :

- vente de produits et de services,
- subventions d'exploitation,
- produits de gestion courante,
- produits exceptionnels,
- reprise sur amortissements et provisions.

Les dépenses de fonctionnement inscrites, quant à elles, s'élèvent globalement, vous le voyez, à plus de 225,7 millions d'euros, soit une évolution positive de 0,91 % par rapport au budget primitif 2014 du fait essentiellement de l'augmentation de la masse salariale alors que, si on regarde uniquement les dépenses de fonctionnement hors masse salariale, nous diminuons ces dépenses de près de 2 %. Il est important de le souligner car cela montre également tout l'effort de

notre communauté pour essayer de faire face tout simplement à ces réductions budgétaires.

Ces dépenses de fonctionnement concernent les chapitres suivants, là encore je vous laisse regarder les différents montants :

- achat et variations de stocks,
- services extérieurs,
- autres services extérieurs,
- impôts et taxes,
- charges de personnel,
- autres charges de gestion courante,
- charges exceptionnelles,
- dotations aux amortissements.

Maintenant, concernant le plafond global d'emplois, il est proposé au CA de ne pas modifier pour l'instant le plafond global des emplois qui, depuis le vote du BR1 de 2014, est fixé comme suit :

- le plafond 1 pour 2 534 ETP,
 - le plafond 2 pour 380 ETP,
- soit un plafond global de 2 914 ETP.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, pour un peu plus de 8,7 millions d'euros, je vous ai simplement rappelé ici le décompte de notre capacité d'autofinancement qui se monte pour ce budget primitif 2015 à hauteur de 2,6 millions d'euros.

Enfin, les recettes d'investissement pour un peu plus de 8,4 millions d'euros.

Les inscriptions concernent les biens remis en pleine propriété aux établissements, les financements rattachés aux tiers autres que l'Etat, les dépôts et cautionnements versés.

Simplement vous rappeler que notre capacité d'autofinancement dégagée, ajoutée aux recettes d'investissement et au prélèvement sur le fonds de roulement, permet d'équilibrer le tableau prévisionnel de financement à hauteur d'un peu plus de 8,4 millions d'euros.

Ici vous sont présentées les différentes inscriptions. Là encore, je vous laisse regarder les différents montants.

En ce qui concerne le fonds de roulement prévisionnel, la différence entre les recettes inscrites et les dépenses budgétées fait apparaître un différentiel négatif d'un peu plus de 4,4 millions d'euros. Différentiel qu'il convient de prélever sur le fonds de roulement. Cette proposition est tout à fait soutenable au regard du fonds de roulement prévisionnel au 31/12/2014. En effet, sur l'exercice 2014, les différentes étapes budgétaires ont planifié un prélèvement global sur le fonds de roulement d'un peu plus de 16 millions d'euros sur un fonds de roulement égal à, vous le voyez, un peu plus de 45,7 millions d'euros au 31/12/2013. Le fonds de roulement net global prévisionnel ressortirait à hauteur de 29 213 799 euros dans l'hypothèse où l'exécution budgétaire 2014 serait strictement identique aux prévisions.

En conclusion, le budget 2015 s'équilibre globalement à hauteur de 234 189 532 euros. Il met en exergue les tensions pesant sur la section de fonctionnement et, bien évidemment, cette difficulté croissante de l'établissement à équilibrer le compte de résultat prévisionnel.

Il est donc demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir se prononcer sur ce budget primitif 2015 et sur le plafond global d'emplois.

Le Président.- Merci beaucoup, Dominique, de cette présentation qui est lucide et claire. Et merci à l'ensemble des équipes administratives qui, autour de toi, préparent ce budget.

Tout ceci est maintenant ouvert à notre débat.

Pas de remarque particulière ? Pas de question ? Laurent Brachais.

M. Brachais.- J'avais une petite question concernant les heures complémentaires. Il a été mis en avant que finalement, cela augmentait à cause d'une augmentation d'effectifs de 150 étudiants en Sciences, Vie, Terre, Environnement. D'autres UFR ont eu des augmentations d'effectifs. Je sais que cela m'a été rapporté, par exemple, en Sciences et Techniques. Ils ont eu aussi des... Cela est-il également pris en compte dans cette augmentation ?

M. Delmas.- En fait, l'augmentation la plus importante qui a impacté vraiment de manière considérable était cette augmentation de 150 étudiants en L1, en première année de SVTE, qui fait que la dotation qui avait été attribuée à SVTE ne permettait pas de fonctionner. A l'heure actuelle, la dotation que nous avons attribuée en heures complémentaires à SVTE est la moitié de ce qu'ils auraient besoin. D'accord ? Cela veut dire que SVTE est en train de faire des efforts considérables pour pouvoir abonder sur l'autre moitié. En Sciences et Techniques, c'est différent. L'augmentation n'est pas aussi importante et elle est plus échelonnée sur l'ensemble des années. Il y a une compensation.

Le Président.- Merci, Dominique. Monsieur Rollin souhaitait intervenir.

M. Rollin.- Déjà j'ai apprécié d'avoir enfin le coût, au moins la participation d'abondement de l'université pour SVTE, 150 étudiants, 32 000. Dominique vous avez dit que cela représentait la moitié, donc on est sur 65 000. Si on mettait des capacités d'accueil, on ne sait pas où ces étudiants se retrouveraient. On pourrait imaginer qu'une partie... Je ne suis pas sûr que 60 000 euros pour accueillir des étudiants, cela coûterait plus cher en traitement autres mesures si ces étudiants, par exemple, se retrouvaient dehors sans emploi ou sans formation. Je ne suis pas sûr que le coût ne serait pas plus élevé pour la société. Déjà c'est un premier point. Je pense qu'à un moment, l'Etat devra avoir ce bilan des différentes capacités d'accueil, des étudiants qui sont restés sur le carreau et combien cela coûte à la société, et peut-être qu'à ce moment-là, on aura une révision des dotations.

Le débat sur le GVT est un débat récurrent. Je lisais, cette semaine, un rapport sur les salaires dans la fonction publique. Il expliquait une grande évolution des salaires dans la fonction publique et surtout la problématique qui se posait sur la structuration dans les différents services et, en particulier, sur les services de l'enseignement supérieur. L'explication de l'évolution de la masse salariale, c'est aussi que l'on a de moins en moins de personnel de catégorie C, on a de plus en plus de catégorie A et on est en train de voir la catégorie B disparaître. Globalement, sur l'enseignement supérieur.

C'est une explication de l'évolution de la flambée de la masse salariale puisque dans ce rapport, il était dit, et c'est là où c'est intéressant, qu'une catégorie C coûte en moyenne trois fois plus cher en fin de carrière qu'une catégorie C en début de carrière. Par contre, une catégorie A coûte huit fois plus cher qu'une catégorie A en début de carrière.

C'était donc de dire que l'évolution, c'est aussi montrer que lorsqu'on crée des postes, il faut savoir sur quelle fonction on les crée. Je l'ai déjà dit, je vois de plus en plus de postes qui sont créés à l'université sur les catégories A. Il n'y a plus de catégories B, plus de catégories C. Peut-être aussi que la maîtrise de notre masse salariale, c'est aussi se dire quelles sont les fonctions que l'on veut puisqu'on se retrouve aussi avec des personnes qui se retrouvent sur des postes qui ne sont pas forcément adéquats.

Le Président.- Merci pour cette analyse et cette réflexion. En même temps, on voit bien que les années passant, le niveau de technicité requis pour un grand nombre de missions, pas simplement les missions d'enseignement et de recherche mais également les missions support de l'établissement, nécessitent un niveau d'expertise, de professionnalisation, de technicité qui est de plus en plus important et qui est à l'image de la complexité du monde dans lequel on vit. Tout ceci explique, et vous avez raison dans cette analyse, Monsieur Rollin, ce glissement progressif de l'emploi universitaire vers des personnels de catégorie A. Votre analyse, en tout cas, est juste. C'est un des éléments qui intervient effectivement dans l'augmentation du GVT. Tout à fait.

D'autres commentaires ou d'autres questions peut-être à Dominique ? Ou les choses sont-elles suffisamment claires ? C'est vrai que l'on a bien débattu depuis le mois de septembre sur ces questions budgétaires. On vous tient le plus régulièrement et le plus complètement informés des grands enjeux qui s'attachent à cette situation financière.

Je vais simplement revenir sur un des éléments qui est patent dans ce budget prévisionnel 2015, le déficit de première section que l'on voit très bien : 900 000 euros cette année, malgré les efforts que l'ensemble de la communauté universitaire consent. On voit bien que d'année en année, cet équilibre de la première section devient un vœu pieu et qu'au fur et à mesure qu'on transfère un certain nombre de missions sans déléguer les crédits correspondants, on va de façon assez mathématique dans une situation de déséquilibre. On arrive pour l'instant à maîtriser cette situation de déséquilibre parce que l'ensemble de la communauté, je dois le dire, accompagne avec une remarquable maturité les contraintes dans lesquelles on se trouve, mais encore une fois, 2015 est une année pour laquelle l'équilibre va être trouvé, je pense. En tout cas, si on arrive à maintenir ce budget et à se tenir à ce budget tel qu'il va être, je l'espère, voté, on passera l'année 2015. Les années 2016 et 2017 sont des années pour lesquelles l'incertitude reste forte.

Malgré tout, je voudrais rester, je vous en dirai un mot tout à l'heure, résolument optimiste pour notre université. Je crois que l'on a montré notre capacité collectivement à s'adapter et à trouver des solutions face à des problèmes complexes. Je crois qu'on a tous compris la nécessité pour notre université d'entrer dans une logique de recherche de ressources propres et qu'on va de plus en plus s'engager dans cette dynamique.

Je crois également beaucoup à ce que va nous apporter l'Université Bourgogne Franche-Comté, en tout cas à moyen terme, par la rationalisation de la carte des formations qu'elle va nous permettre, par l'élan nouveau qu'elle va nous permettre. C'est donc assez résolument que je pense que c'est dans ce cadre-là et sur ce nouveau périmètre qu'il va falloir maintenant que l'on recherche des solutions aux problèmes qui sont les nôtres et qui sont partagés, je dois le dire, avec tous les

établissements de Franche-Comté et de Bourgogne, même si notre situation est comparativement peut-être plus saine qu'elle ne l'est dans d'autres établissements.

Encore merci à tous ceux qui font ce travail et à toute la communauté universitaire qui s'inscrit, je dois le dire, encore une fois, avec beaucoup de maturité dans cette politique qui est une politique difficile et j'en ai bien conscience.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vais soumettre à votre approbation ce budget primitif 2015 et le plafond global d'emplois qui lui est lié.

Y a-t-il des refus... Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Je vais vous donner une explication de vote...

Le Président.- Oui, je vous en prie.

M. Rollin.- ... puisque je voterai contre ce budget parce que je n'accepte pas de voter un budget d'austérité pour l'université, pour l'enseignement supérieur en général. L'Etat nous délègue des missions que l'on ne sera peut-être bientôt plus capable d'assumer. On doit faire un budget où on est obligé de réduire... Les capacités d'accueil... On fait des réductions. Vous l'avez encore rappelé sur un certain nombre de sujets. On l'a vu dernièrement, 70 millions ont été remis mais c'est temporaire. Vous savez qu'un collectif budgétaire doit être voté. Il suffit qu'une personne dise « je le mets » pour qu'un groupe le déjuge.

Il y a un certain nombre aussi d'autres craintes, comme vous l'avez annoncé, sur le fonds de roulement qui va permettre de payer le fonctionnement.

Vous dites que l'on a un budget que l'on peut tenir pour 2015. Pour 2016 et au-delà, on n'a aucune visibilité. Comment travailler dans ces conditions ? Moi, je ne peux pas accepter de voter un budget d'austérité dans ce cadre. Je voterai donc contre ce budget puisqu'à un moment, il faut aussi dire à l'Etat que nous ne pouvons plus assumer nos missions pleinement.

Le Président.- J'entends bien jusqu'à un certain point. Vous savez que je partage et que nous partageons tous les inquiétudes que vous exprimez, bien entendu. En même temps, on connaît tous également la situation financière de notre pays qui est difficile et qui, d'une certaine façon, est aussi le résultat de plusieurs dizaines d'années pendant lesquelles les dépenses ont peut-être été surdimensionnées par rapport à la réalité de nos ressources. C'est ce qui nous amène tous collectivement dans cette situation. Pour autant, il faut qu'on la gère.

Encore une fois, je pense qu'on passera ce cap. Je veux rester optimiste. Je veux croire en l'intelligence collective. Je crois qu'on passera ce cap parce qu'on sera capable d'inventer des solutions nouvelles. De les inventer dans des périmètres nouveaux. Et pour moi, résolument encore une fois, c'est Bourgogne Franche-Comté.

Je crois aussi résolument qu'on sera capable de se tourner vers le monde économique, de développer des liens étroits avec les entreprises et que c'est aussi à travers ce lien étroit avec le monde économique que les universités vont pouvoir connaître un nouvel élan, se créer une nouvelle culture et reconstruire de nouveaux modèles économiques qui sont, bien sûr, des choses indispensables. L'Etat ne pourra plus, dans les 20 ou 30 années qui viennent, faire ce qu'il a fait au cours des 30 années qui viennent de s'écouler. C'est tout à fait certain.

Y a-t-il à d'autres explications de vote ? Bien. Je soumetts donc ce budget 2015 à votre approbation.

Qui s'oppose à ce budget ? Donc deux oppositions.
Qui s'abstient ? Pas d'abstention.
Qui refuse, le cas échéant, de participer au vote ?
Très bien. Merci infiniment.

20 pour, 2 contre

Je vois quand même dans ce vote un signe de confiance à l'ensemble de la politique que l'on mène collectivement.

Et merci à toi, Dominique, pour la clarté de ta présentation.

2. Tableau récapitulatif des frais de gestion

M. Delmas.- Juste vous dire un mot maintenant sur les frais de gestion.
En ce qui concerne plus particulièrement le chapitre 70...

Une intervenante.- On distribue un petit tableau...

M. Delmas.- Formidable !

Mme Manciaux.- ...(*Intervention inaudible*)...

M. Delmas.- Qui a été modifié.

Mme Manciaux.- Cela correspond à ce qui est projeté.

M. Delmas.- Ce que vous allez avoir correspond à ce qui est projeté.
(*Distribution d'un document.*)

En ce qui concerne le chapitre 70 pour le hors recherche, avec quelques exceptions, la location de salles, on en a parlé. Juste vous redire, ici, en bleu, le SEFCA et l'UMDPCS, avec un taux dérogatoire de 8 %.

En ce qui concerne le chapitre 70 pour la recherche, si le financeur est privé, là, pas de problème.

On passe surtout au chapitre 74, avec le prélèvement de la taxe d'apprentissage à 15 % et la convention de subvention en rapport avec un programme de recherche, par exemple, « Horizon 2020 » ou encore ANR, etc., à 12 %.

Ces applications de frais de gestion doivent être soumises à votre approbation.

Le Président.- Elles ont été discutées à la dernière commission de la recherche où elles ont fait l'objet d'un vote positif. C'est simplement une réactualisation de l'ensemble des frais de gestion.

Avez-vous besoin d'informations complémentaires sur ce thème ? Non.

Je vous propose donc d'approuver l'ensemble de cette palette de frais de gestion.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Je vous remercie beaucoup.

Le point suivant, je pense que c'est Pascal Jobard qui intervient...

M. Jobard.- Exactement.

Le Président.- ...sur la récupération de la TVA sur les dépenses 2013.

A vous, Monsieur Jobard.

M. Jobard.- D'accord. Merci. Je vais essayer de faire une brève information à propos de la TVA sur le secteur mixte.

Peut-être rappeler ce qu'est le secteur mixte, déjà, en matière de TVA.

Les universités sont soumises à TVA par le Code général des impôts. D'après une instruction de 2008, l'administration fiscale a indiqué que les universités effectuaient exclusivement des opérations situées dans le champ d'application de la TVA. Toutefois, plusieurs des activités assurées par les universités sont exonérées de TVA.

Cela veut dire que l'on a des opérations qui sont dans la TVA et d'autres qui sont hors TVA. Et pour certaines, on ne sait pas trop. Elles sont entre les deux. Cela fait partie de ce que l'on appelle un secteur mixte. C'est ce qui est considéré par l'administration pour permettre aux établissements universitaires de récupérer une partie de la TVA sur ces dépenses de secteur mixte.

Jusqu'à maintenant, ces opérations de secteur mixte sont récupérées l'année suivante. C'est-à-dire qu'au titre de 2014, on va récupérer la TVA sur le secteur mixte au titre des opérations sur 2013. En 2013, on a récupéré sur 2012.

Pour récupérer cette TVA, bien sûr, on définit déjà toutes les opérations qui sont dans le secteur mixte. Ce sont essentiellement toutes les opérations qui concernent la documentation, la logistique et le pilotage. Tout ce que l'on paye sur ces secteurs, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Pour 2013, cela représente en hors-taxes 12 773 830 euros. Normalement, avec une TVA à 19,6 %, cela nous donnait un total de... 2 235 186 euros, enfin avec une TVA à 19,6 %, il y a peut-être aussi de la TVA à d'autres taux, mais on arrivait à un produit de TVA normalement de 2 235 186 euros.

Comme on est en secteur mixte, on ne récupère pas toute cette TVA. On récupère en fonction d'un coefficient qui est calculé sur les recettes. Pour calculer ce coefficient, on mesure le taux de recettes assujetties à TVA par rapport à l'ensemble des recettes. Il se trouve que sur les années 2011-2012, on arrivait à un taux de 27 %. Cela voulait dire que l'on appliquait un taux de récupération sur le secteur mixte de 27 %.

Suite à un travail qui a été effectué en 2014 sur les recettes de 2013 par l'agence comptable, en association avec le pôle Finances, on s'est aperçu que finalement, il y avait, au titre des opérations qui avaient été prises en compte au titre des années précédentes, des recettes qui avaient été mises à tort dans le secteur assujetti à TVA parce qu'on a certains comptes budgétaires où il y a de l'assujetti et du non-assujetti. Il s'est trouvé que les années précédentes, on appliquait la TVA en fonction du compte budgétaire retenu. Ce n'est pas si simple puisque, par exemple, dans le compte 7068, on peut avoir des opérations taxables et des opérations exonérées. On a donc refait un calcul.

Cette année, on tombe sur un coefficient de 20,7 %. C'est un taux moyen applicable dans toutes les universités. Ce qui veut dire que si on applique ce coefficient aux dépenses en question de 12 773 830 euros avec la TVA de 2 235 000 euros, on arrive à un montant de TVA de 463 354 euros au titre de la TVA du secteur mixte.

Seulement le problème c'est que l'on a quand même l'obligation de régulariser certaines opérations au niveau des recettes puisqu'on s'est aperçu qu'il y avait certaines opérations de recettes qui n'étaient pas forcément assujetties à la TVA, notamment au niveau de la récupération des charges communes faites sur d'autres collectivités ou d'autres partenaires ou universités.

Si on tient compte de la régularisation en faveur de l'administration fiscale, on arrive à une somme de 256 000 euros en moins. Donc pour cette année 2014, on préconise d'inscrire 210 000 euros au titre de la récupération du secteur mixte.

Le Président.- Autrement dit, cela ferait un peu plus de 200 000 euros de recettes en moins au titre de l'année 2014, c'est cela ? Autrement dit, cela viendra peser sur notre exercice de fin d'année. D'accord. J'imagine que c'est aussi pour la même raison que quand on fait le budget 2015, on avait initialement prévu 500 000 euros et que l'on n'a que 270 000 euros finalement sur les grands équilibres que l'on vient de voter, c'est cela ?

M. Jobard.- Tout à fait. C'est cela. C'est une prévision prudente.

Le Président.- D'accord. De toute façon, il faut que l'on soit prudent.

M. Jobard.- Il faut espérer qu'elle soit un petit peu plus élevée quand même.

Le Président.- D'accord.

M. Jobard.- Parce que, là, on est obligé de régulariser nos recettes vis-à-vis de l'administration fiscale.

Le Président.- D'accord. C'est malheureusement une situation réelle à laquelle on ne peut pas grand-chose.

M. Delmas.- On l'a pris en considération dans le budget 2015. C'est pour cela que l'on a diminué d'autant l'estimation sur la TVA.

Le Président.- D'accord. Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir. Non ?

M. Rollin. Non,.. (*suite inaudible*).

M. Jobard.- J'avais pourtant mis le micro.

Le Président.- Pour résumer sur la TVA sur le secteur mixte, l'estimation de récupération initiale était de 27 %. En réalité, elle n'est que de 21 %... enfin, 20,7 %. Cela veut dire que l'on doit minorer nos perspectives de recettes de récupération de TVA et que c'est une non-recette à hauteur de 200 000 euros qui viendra peser, en fait, sur notre exercice de sortie 2014.

En même temps, je comprends cette situation. La technicité de la récupération de TVA sur le secteur mixte est un exercice d'une haute complexité. Pour avoir travaillé sur ces sujets au cours des années passées, je mesure bien la difficulté qu'il peut y avoir. Cette situation nouvelle a amené sur le budget grandes masses 2015, vous le voyez, que la prévision de recettes de TVA soit minorée de 500 000 euros à 270 000 euros parce que précisément, on se met dans une attitude de prudence quant à cette capacité de récupération de TVA sur le secteur mixte.

M. Jobard.- Tout à fait. C'est surtout aussi parce qu'on a fait un premier travail sur le processus des recettes...

Le Président.- Tout à fait.

M. Jobard.- ...et voir effectivement si on a bien toutes nos recettes assujetties à TVA qui donnent droit à une collecte. Parce que quand on collecte de la TVA, on ne la collecte pas pour son compte personnel, mais on la collecte pour le compte de l'Etat. Et si on ne collecte pas de la TVA que l'on doit collecter, l'Etat peut toujours effectivement nous demander de reverser cette TVA.

Le Président.- Bien sûr.

M. Jobard.- La difficulté, c'est que ce que l'on appelle les charges communes, que l'on refacture, sont surtout des charges comme l'électricité, les fluides, que l'on récupère sur d'autres organismes comme le CHU. Ce sont des dépenses sur lesquelles on paye de la TVA. Par contre, effectivement, on doit aussi récupérer un montant de TVA. Sinon, l'université est perdante dans cette affaire.

Le Président.- Très bien.

M. Jobard.- Par contre, sur les années passées, cela semble difficile de réclamer de la TVA à des organismes que l'on a facturés hors taxes. C'est pour cela que je souhaitais donner une information au conseil d'administration.

Le Président.- D'accord. Donc c'était un point d'information qui n'appelle pas de délibération, en fait.

M. Jobard.- Non, pas spécialement. C'est une simple information.

Le Président.- D'accord. Bien. Souhaitez-vous davantage de précisions sur ce point qui est un petit peu compliqué ? Mais vous voyez que les masses financières qui sont en jeu sont considérables, en fait. Pas de besoin d'explication complémentaire ?

Merci beaucoup, Monsieur Jobard. Merci pour le travail que vous faites dont je connais la difficulté et la complexité.

Il nous reste rapidement à délibérer, comme c'est la tradition, sur les sorties d'inventaire et un certain nombre de tarifs, de subventions et de dons.

3. Tarifs, subventions et dons

Mme Gerrer.- Avez-vous des commentaires à faire ? On en est au point 3 du point X. Si vous n'avez pas de commentaire, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

Unanimité (22 pour)

4. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Et pour les sorties d'inventaire, la même chose. Si vous n'avez pas de commentaire, je vous propose de voter.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Merci beaucoup. On va aborder maintenant le dernier gros point de notre ordre du jour qui est le compte rendu des travaux du dernier comité technique du 2 décembre, où un ensemble de points importants ont été présentés, ont fait l'objet de délibération. Samuel Mercier va donc vous présenter ces différents éléments.

XI) Compte rendu des travaux du CT du 2 décembre 2014

1. Politique indemnitaire personnels BIATSS 2015

M. Mercier.- Merci beaucoup, Monsieur le Président. Il s'agit de revenir sur les travaux du comité technique du 2 décembre 2014. Plusieurs points ont été examinés. On va suivre l'ordre du jour tel qu'il a été conçu.

Cela commence par la politique indemnitaire 2015 pour les BIATSS.

Vous avez eu pas mal de documents. Je vous propose de les parcourir et de commencer par la note qui a été élaborée pour ce comité technique. En fait, la philosophie de cette politique indemnitaire 2015 est de poursuivre des réajustements. Jusque-là, les réajustements avaient été plutôt effectués concernant les catégories C. Cette fois, nous proposons de réajuster les indemnités entre certains corps et grades pour parvenir à une harmonisation entre les filières. Les détails vont vous être présentés très rapidement mais nous avons également, bien évidemment, pris en compte la revalorisation ministérielle pour les agents de catégorie B (50 euros) et C (100 euros), et nous avons maintenu le principe d'une prime de fin d'année versée à tous.

Dans le détail, pour les objectifs concernant la catégorie A, nous proposons la revalorisation du corps des infirmiers, des assistants ingénieurs et des bibliothécaires pour qu'ils puissent atteindre un montant supérieur à peu près équivalent à un agent du dernier grade SAENES au dernier niveau PFR.

Nous proposons également de réduire les écarts. Alors, il ne s'agit pas cette fois d'harmonisation totale comme cela est le cas pour le 1) mais de combler, je crois, en partie, 50 % de l'écart qui existe à l'heure actuelle entre les ingénieurs d'études de deuxième classe et les attachés d'administration au niveau 1 de la PFR et de rapprocher les deux premiers grades du corps des IGE.

Dans un troisième temps, la réduction des écarts entre ingénieurs de recherche de deuxième classe et les attachés principaux au niveau 3 de la PFR.

Enfin, de définir le taux 5 de la PFR des attachés : suite aux conclusions du groupe de travail, d'aboutir à +890 euros pour ce niveau 5 des attachés principaux et à +976 euros pour le niveau 5 des attachés.

Je précise que ces éléments, qui ont été évoqués ici, mais j'aurais dû le dire en préambule, ont été préparés, dans un premier temps, en groupe de travail avec les organisations syndicales puis soumis au comité technique.

Pour la catégorie B, donc revalorisation des techniciens et des bibliothécaires assistants spécialisés, là encore pour une harmonisation des deux premiers grades et une réduction des écarts avec le niveau 1 de la PFR des SAENES.

Enfin, revalorisation du dernier grade des techniciens et des bibliothécaires assistants spécialisés pour harmoniser les deux corps.

Le coût total, ici, est de plus de 79 000 euros, avec un effet au 1^{er} janvier 2015, sauf bien sûr pour la PFR dont l'effet avait lieu au 1^{er} septembre 2014.

Vous avez un certain nombre de documents qui permettent de vérifier, entre guillemets, les évolutions indiquées. Donc pour les catégories A, B, C, vous avez, du coup, la possibilité d'une lisibilité, bien sûr, en CA qui est réduite mais vous avez eu les documents pour pouvoir les consulter plus au calme, mais vous voyez que les évolutions annoncées ici se retrouvent pour les filières concernées. Nous avons réussi à peu près, tel qu'évoqué pour les catégories A et B, à une harmonisation quasi parfaite sur les éléments évoqués, notamment en revalorisation des infirmiers, assistants ingénieurs et bibliothécaires pour les A, et techniciens et bibliothécaires assistants spécialisés pour les B.

Il peut être intéressant également de parcourir rapidement ce document qui permet d'avoir une évolution des indemnités de 2013 à 2015 en intégrant les revalorisations ministérielles et les revalorisations de l'université de Bourgogne. Cela permet, ici, de vous donner les informations les plus complètes possibles et la transparence la plus complète possible sur le niveau indemnitaire pour l'ensemble des catégories de personnel. Je pense que l'on n'a pas à entrer dans le détail, sauf si vous avez des questions. Nous reviendrons, bien évidemment, très précisément sur chaque aspect éventuellement.

Enfin, deuxième élément de synthèse, ce document permet d'avoir une estimation globale du coût de la politique indemnitaire, cette année. Du surcoût, en fait. Le total du coût supplémentaire en ce qui concerne la masse salariale avec la reprise. C'est l'occasion de faire un survol de l'ensemble des éléments du dispositif.

Donc la prime de fin d'année pour tout agent titulaire et contractuel, la prime d'investissement qui varie en fonction effectivement des propositions des responsables administratifs, la prime d'encadrement ou de missions spécifiques, et le coût de revalorisation pour chacune des mesures qui est prévue, le fait de combler les écarts en partie ou totalement, cela a été estimé de la façon la plus complète possible. Vous avez aussi le coût de la revalorisation de la grille indiciaire CDI pour les différentes catégories concernées, pour aboutir à un total, qui est quand même conséquent, de +523 000 et quelque euros en estimation pour 2015.

C'est tout ce que je voyais pour ce premier point sur l'ensemble de la politique indemnitaire.

Je crois qu'il faut peut-être rappeler le CT, à moins qu'on le fasse après la délibération. On prend les questions ?

Le Président.- On va prendre les questions. Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Je trouve quand même un peu fort que l'université... Vous mettez comme une politique indemnitaire la revalorisation ministérielle qui est une dotation du ministère et non pas de l'université. Cela est complètement versé sur les fonds du ministère et non pas... Donc le mettre, dans le coût, comme une politique indemnitaire de l'université, je trouve que c'est un peu de mauvaise foi. Je le dis comme cela.

M. Mercier.- En fait, nous précisons totalement cela puisque je pense que ce que vous évoquez est ce qui figure en bleu en légende dans le tableau. L'objectif n'est absolument pas de masquer. Simplement, vous avez raison de souligner cela mais, compte tenu des évolutions que l'on connaît pour l'ensemble du passage aux responsabilités et compétences élargies, c'est bien l'université qui gère la masse salariale de l'ensemble des personnels, et que les décisions d'augmentation soient prises au niveau central ou local, au final, c'est bien nous qui avons à assumer ce surcoût. Donc le but n'est pas de se l'approprier pour dire « vous voyez, nous sommes généreux avec nos personnels ». Bien évidemment, c'est une contrainte qui s'est imposée à nous.

M. Rollin.- Oui mais en cas de suppression, l'année prochaine, par le ministère, vous assumerez la suppression ou alors vous comblerez ces 100 euros de différence ?

Le Président.- Non. Indépendamment de cela, Monsieur Rollin, on peut voir le verre à moitié plein ou voir le verre à moitié vide. Mais indépendamment de ceci, je crois que le sens de ce débat que l'on porte aujourd'hui devant le conseil d'administration est de faire en sorte que l'ensemble des administrateurs prenne conscience de la richesse des dispositifs indemnitaires que nous avons mis en place et du poids financier que ces dispositifs indemnitaires représentent dans le contexte économique actuel. C'est quelque chose de tout à fait significatif puisque vous voyez que l'ensemble des dispositifs de fin d'année s'élève à 325 000 euros. Que les mesures de réévaluation que l'on propose... C'est tout à fait transparent puisque la fiche qui les résume montre bien que c'est 79 200 euros, effectivement, qui vont venir s'incrémenter chaque année, qui font partie précisément maintenant du dispositif avec un effet cliquet chaque année. Il y a effectivement 93 000 euros qui est un dispositif nouveau mis en place par le ministère cette année. Et puis il y aura environ 30 000 euros qui correspond à la revalorisation indiciaire des CDI que Samuel va vous présenter dans quelques minutes.

Au total, au bout du compte, ce qu'il est important que nous ayons tous en tête en tant qu'administrateurs de cette université, c'est que l'établissement consacre environ 500 000 euros sur un ensemble de dispositifs indemnitaires qui sont divers et que d'une certaine façon, là encore, la politique que l'on mène, qui est une politique d'exigence en termes de fonctionnement, permet à la fois de reventiler des crédits qui servent à investir, c'est ce que l'on a vu à travers les programmes pluriannuels d'investissement, mais également des crédits qui permettent d'enrichir et de gratifier les personnels, et c'est bien normal, puisque si notre université fonctionne comparativement bien, c'est bien aussi parce qu'on a des personnels qui sont tellement dévoués et dédiés à leur université. Donc c'est bien le sens de ce tableau

de synthèse que de montrer que l'établissement s'engage pour reconnaître et soutenir ses personnels.

Louis de Mesnard.

M. de Mesnard.- Un mot sur les primes. C'est un peu général. Ce n'est pas propre à l'université de Bourgogne. D'une part, les primes sont quand même moins bien prises en compte pour la retraite même s'il y a la RAFP, il me semble, que le salaire. D'autre part, les primes, c'est connu, ce n'est pas Samuel qui va me contredire, ont un effet incitatif quand on les reçoit mais ont un effet tout aussi désincitatif quand on ne les reçoit pas. Il faut quand même bien en avoir conscience. C'est-à-dire que très souvent... Et je suis pour que l'on verse ces primes, bien entendu, pour ces personnels BIATSS. Ne nous méprenons pas. Mais quand on a un système de primes, il faut faire très attention.

Je vois « prime sur proposition des RA » par exemple. On peut avoir des personnels qui pensent que c'est injuste qu'ils ne l'aient pas reçue et qui, au fond, vont plutôt se désinvestir dans leur travail que si on n'avait pas parlé de prime du tout. C'est très délicat, les primes. Il faut faire très attention à ce que l'on fait.

Le Président.- C'est vrai.

M. Mercier.- Par rapport à ce que tu évoques, tu as totalement raison. C'est d'ailleurs ce qui est indiqué ici. Il me semble que nous avons travaillé à une amélioration de la façon dont ces primes pouvaient être distribuées. Nous avons eu connaissance par le passé de systèmes un peu curieux du type tirage au sort où, chacun, une année sur trois... Et là, l'idée est vraiment de récompenser. C'est toujours difficile effectivement de pouvoir considérer que nous récompensons à juste titre, parfois, c'est plutôt le surinvestissement de certaines personnes parce qu'il est bien évident que chacun s'efforce de faire au mieux son travail. Le dispositif qui a été mis en place redonne de la marge de manœuvre, je crois que c'est un aspect important, au responsable administratif pour s'efforcer de répartir le plus justement possible ce crédit qui leur est alloué pour éviter des dérives.

M. de Mesnard.- De même, il faut faire... Attends, tu n'as peut-être pas terminé. Si ? Et de même, il faut faire très attention aux aspects hommes-femmes parce que parfois, et je ne suis pas pour que ce soit uniquement les femmes qui gardent les enfants, mais on constate souvent cela. Je suis bien placé personnellement pour dire que les hommes peuvent garder les enfants mais souvent cela tombe sur les femmes, ce qui fait qu'elles sont un peu moins présentes, un peu moins investies et, du coup, en fin d'année, elles n'ont pas leur prime. Donc il faut être très prudent avec le système de primes.

Le Président.- Très bien.

Monsieur Rollin, un autre commentaire.

M. Rollin.- Simplement, par rapport à ce que vous dites, Monsieur Mercier, une petite précision parce que vous parliez de tirage au sort ou de roulement d'un sur les 3 ans. Le roulement d'un sur les 3 ans, c'est ce que j'avais réussi à faire adopter à mon UFR pour une raison très simple. A cette époque, la prime, il n'y avait que 17 % du personnel... C'était une directive de la présidence à ce moment-là. Seuls 17 % du personnel pouvaient avoir droit à la prime. Donc on avait fait le

calcul... 30 %, excusez-moi, pas 17 %. 30 % pouvaient avoir la prime. On avait fait le calcul que, pour que tout le monde ait la prime à un moment ou à un autre, il fallait établir un roulement. Voilà, le principe était là. Là, c'est différent puisque vous avez... Là, je vous en fais crédit cette fois-ci, même si de temps en temps je ronchonne, mais je dois reconnaître que l'université met 80 euros par poste dans chaque composante, UFR ou service. Donc le système est différent en termes d'attribution. Avant, il n'était pas le même.

Le Président.- Merci de cette remarque. D'autres commentaires ou d'autres interrogations sur ce dispositif indemnitaire ? Non, pas d'autre point avant qu'on ne le soumette au vote.

Je voudrais vous dire également que pour ce qui concerne le dispositif de revalorisation, donc la partie médiane du tableau qui correspond, en fait, à une convergence progressive des dispositifs indemnitaires des personnels administratifs, des personnels techniques et des personnels des bibliothèques, il s'agit de quelque chose qui s'inscrit dans une politique que j'ai voulu mettre en place dès que j'ai été élu. Dossier que je découvrais. Je connaissais assez mal, je dois dire, avant d'être Président, la complexité et l'importance de ces dispositifs indemnitaires. Averti des disparités qu'il pouvait y avoir entre certains dispositifs indemnitaires, j'avais pris l'engagement de permettre, sur la durée de notre mandat, une convergence progressive. Cela ne veut pas dire que l'on arrivera en quatre ans à un rééquilibrage complet. Le chantier serait trop lourd financièrement. Mais en tout cas, de réduire un certain nombre de situations qui étaient injustes et de permettre cette convergence progressive.

On avait fait une première étape il y a deux ans. On refranchit une nouvelle étape d'amélioration de ce dispositif qui va être implémentée début 2015. Et on essaiera l'année prochaine à nouveau de l'améliorer. L'objectif étant que chaque année, j'aimerais que l'on fasse un petit peu mieux que la précédente et un petit peu moins bien que la suivante et que l'on fasse cela de façon résolue mais également de façon prudente, en tenant compte de la soutenabilité financière, bien sûr, des décisions que l'on prend. C'est pour cela que je préfère faire des petits pas chaque année qui permettent de ne pas prendre des engagements que l'on ne pourrait pas tenir au bout de deux, trois ou quatre ans.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Vous avez abordé le sujet. Je m'étais dit que je ne l'aborderai pas mais vous venez de me tendre la perche. Vous savez de quel sujet je vais vous reparler puisque...

Le Président.- Je m'en doute.

M. Rollin.- ...à partir du moment où on parle de primes et qu'elles correspondent soit à des missions soit à des résultats qui ont été faits, vous avez voulu tendre que les différents corps aient le même niveau indemnitaire, ce qui peut se comprendre sur le fond. Je n'ai aucun dogmatisme par rapport à cela. Qu'un catégorie C, qu'il soit ITRF ou SAENES, qui fait les mêmes fonctions et qu'il ait le même niveau de prime, c'est tout à fait logique.

Par contre, quand, dans les mêmes primes, vous avez intentionnellement noyé les astreintes de service, les obligations de service avec des horaires décalés, les 20 heures, les samedis matin qui étaient des sujétions, et que vous leur avez dit

« vous avez déjà ces primes-là, on va monter les autres au même niveau », ces personnes-là n'ont plus de reconnaissance de leurs contraintes de service.

La prime, que l'on ait un niveau indemnitaire égal pour tout le monde, d'accord, à partir du moment où on a des conditions de service et d'exercice de ces missions dans le même cadre spécifique. C'est une question que vous connaissez sur laquelle je vous ai souvent interpellé. Et les bibliothèques sont dans ce cas-là.

Je vous le dis : l'ouverture des bibliothèques a été refusée au comité technique parce que les personnels se sentent floués sur les ouvertures qu'ils ont acceptées à 20 heures et 22 heures et les samedis par ce qui a été rogné par cette politique indemnitaire. Ils n'ont pas perdu mais par rapport aux autres, les autres ont gagné par rapport à ce niveau-là et ils se disent « j'ai ces contraintes, je ne suis pas reconnu dans mes contraintes, donc je n'accepterai pas de nouvelles contraintes ». Cela est une problématique qu'il faudra, un jour, accepter d'entendre. Mais j'ai mis deux ans et demi pour vous faire accepter un RH, j'espère attendre encore deux ans et demi pour vous faire penser à cela.

Le Président.- Merci de cette remarque. En tout cas, j'ai bien compris la problématique telle que vous la posiez. En même temps, les primes des personnels de bibliothèques ont été augmentées. Effectivement, elles ont englobé cette prime de sujétion particulière. Donc on n'a pas été en mesure de mettre une sorte de surprime qui créerait ce gradient par rapport aux autres fonctions. Là encore, globalement, on améliore le dispositif collectivement, et y compris pour les personnels des bibliothèques tout de même.

Ceci étant, s'il n'y a pas d'autre remarque, Samuel, je te propose que l'on soumette à délibération ce point relatif à la politique indemnitaire.

Je ne me souviens plus des délibérations.

M. Mercier.- En comité technique, il y a eu 5 abstentions et 4 votes pour.

Le Président.- Merci beaucoup. Oui, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Une petite explication de vote.

Le Président.- Allez y, je vous en prie.

M. Rollin.- Je m'abstiendrai sur les primes pour une raison très simple. Comme Louis de Mesnard l'a fait remarquer, les primes ont tendance à prendre une part prépondérante dans nos salaires. Pour les petites catégories, cela devient problématique au moment du départ en retraite, en particulier quand on s'aperçoit qu'on a perdu 25 à 30 %, pour certains, de son salaire qui ne sont pas considérés dans le calcul de la retraite. C'est quelque chose qu'on ne peut pas accepter. On souhaiterait qu'un certain nombre de primes soient intégrées dans les salaires. En particulier, cela ne relève pas de l'université, mais on aimerait bien que la prime ministérielle soit un point indiciaire, par exemple, plutôt qu'une prime pour que ce soit dans notre... C'est pour cela que je m'abstiendrai parce que c'est aussi un gain pour les personnels, et cela, il ne faut pas le nier.

Le Président.- Très bien. Je vous remercie. Et je vous remercie pour le dialogue que l'on a sur ces questions auxquelles je sais que vous êtes attentif.

Qui s'oppose donc à cette politique indemnitaire, à ce dispositif indemnitaire que nous mettons en place ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Donc deux abstentions.

Pas de refus de vote ?

Très bien. Je vous remercie.

20 pour, 2 abstentions

Le Président.- Samuel, on voit maintenant la revalorisation indiciaire des personnels en CDI.

2. Revalorisation indiciaire des personnels en CDI (catégorie B et C)

M. Mercier.- En fait, on l'a vu passer avec le tableau récapitulatif. Il est sans doute nécessaire de revenir sur ce point un peu plus en détail. C'était à l'ordre du jour. C'était le deuxième point sur la politique indemnitaire pour ce comité technique. C'est la nécessité de revoir la grille indiciaire - c'est un peu technique, un peu précis - des agents contractuels en CDI de catégorie B et C.

En 2013, nous avons mis en place une grille d'avancement pour ces agents contractuels CDI. Il se trouve que les grilles indiciaires des agents titulaires B et C ont été revalorisées une première fois au 1^{er} février 2014 et le seront une deuxième fois au 1^{er} janvier prochain 2015. Donc là encore, un groupe de travail s'est réuni sur cette question, sur la gestion des agents contractuels, au mois d'octobre. Nous avons retenu le principe d'aligner cette grille indiciaire des agents en CDI sur celle des titulaires. Cela nous a permis également de procéder à des ajustements par rapport à la grille originelle telle qu'elle avait été adoptée en 2013. Nous proposons donc de réduire l'allongement du temps de passage entre chaque niveau. C'est donc trois ans au lieu de quatre précédemment. Et nous avons ajouté un niveau supplémentaire pour la grille indiciaire des agents techniciens.

Cette valorisation interviendra en deux temps, au 1^{er} septembre 2014 et, un deuxième, au 1^{er} janvier 2015.

Vous avez les deux grilles pour les C et B.

Vous avez aussi, c'est assez intéressant, le volume de ces agents contractuels en CDI. Donc 18 personnes concernées en tout.

Le document fait apparaître un rappel de la situation pour les agents titulaires, la situation actuelle, la proposition pour le 1^{er} septembre 2014 et enfin, dans un deuxième temps, au 1^{er} janvier 2015, les évolutions qui vont survenir.

Cela illustre ce que j'évoquais, notamment ici, si on prend le tableau intermédiaire, pour les quatre niveaux. On ne va pas forcément commenter en détail mais vous voyez qu'on commence à l'indice 320 qui correspond à une ancienneté de 6 ans puisque je rappelle que ce sont des personnels qui ont été cédés au bout de 6 années d'ancienneté à l'université. C'est la proposition pour les catégories C.

Je rappelle que ce qui avait été adopté était un compromis, c'est-à-dire ne pas suivre totalement la grille indiciaire des agents titulaires de façon à bien distinguer les situations et à montrer que le mode d'accès préférentiel et privilégié à l'université est le concours. Il convient donc de garder une certaine incitation pour que les personnels acceptent de se présenter lors de concours. Bien évidemment, il ne s'agit pas non plus de les punir à vie de cette situation. Nous avons donc adopté un mode d'avancement qui permet, malgré tout, de se rapprocher le plus possible des grilles titulaires sans aller jusqu'à l'identité.

Pour les techniciens, c'est exactement la même philosophie. C'est là où nous avons ajouté un quatrième niveau. Il n'y en avait que trois jusque-là. Là encore, cela concerne très peu d'agents, 4 agents au 1^{er} octobre 2014. Vous avez le rappel de la situation des titulaires, la grille telle qu'elle a été construite en 2013 avec seulement trois niveaux et nos deux propositions au 1^{er} septembre et au 1^{er} janvier, avec le passage à un quatrième niveau qui permet, au final, d'avoir une augmentation des indices. Là encore, on commence au premier niveau avec une ancienneté de 6 ans et ensuite, tous les 3 ans, nous proposons ces changements de niveaux.

Le Président.- Merci beaucoup, Samuel. Là encore, un dispositif que l'on a mis en place il y a deux ans, quand notre équipe a été en situation de responsabilité, pour faire face à une sorte de vide et construire de véritables évolutions de carrière pour les personnels en CDI. Ce n'est pas rien comme objectif. Certains nous disent parfois que ce n'est pas assez ambitieux. C'est peut-être vrai mais là encore, on doit être attentif à la soutenabilité financière des décisions que l'on prend. En même temps, je pense que l'on a offert à un certain nombre de personnels des perspectives d'évolution qui n'existaient pas auparavant. Vous voyez qu'on les fait évoluer, qu'on les améliore, encore une fois, chaque année, pour un coût global de 30 000 euros. C'est ce que l'on vous a montré dans le tableau que l'on a vu tout à l'heure. Là encore, on pilote un petit peu à vue, chaque année, en fonction de la situation financière, des perspectives, de la visibilité que l'on peut avoir sur un an, deux ans, trois ans. On essaie cette politique des petits pas qui permet chaque année d'améliorer un petit peu les choses.

Avez-vous des questions sur ce dispositif, ces grilles qui sont proposées aux personnels en CDI ?

Le vote au CT, Samuel... Tu veux peut-être ajouter quelque chose. Vas-y.

M. Mercier.- Non, je crois que Monsieur Rollin voulait la parole.

M. Rollin.- C'est simplement une... Pourra-t-on avoir les grilles indiciaires sur lesquelles actuellement les contractuels, non pas CDI, mais contractuels contractuels sont recrutés actuellement ? Car j'ai entendu... J'attends confirmation de la personne que je dois rencontrer par rapport à cela. Elle me dit que l'université, actuellement, recrute des personnels en dessous de l'indice du SMIC et verse une prime complémentaire pour atteindre le SMIC. Donc problème de légalité. Si c'est vrai, j'aimerais savoir ce qu'il en est exactement par rapport à cela. L'université pourra-t-elle nous donner un document par rapport à cela, les différentes grilles indiciaires, combien de personnes sont dans telle ou telle grille ?

Le Président.- On fera cela. Personnellement, je n'ai pas une connaissance précise de ce à quoi vous faites référence mais on fera cela, Monsieur Rollin. D'accord. Tout à fait.

En CT, Samuel, quelle a été la délibération ?

M. Mercier.- En CT, c'était la même tonalité : 5 abstentions et 4 votes pour.

Le Président.- Très bien. Merci. Je vous propose donc d'adopter ces grilles de revalorisation indiciaire des personnels en CDI pour les personnels de catégories B et C.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions.
Merci.

19 pour, 2 abstentions

Le Président.- Maintenant, des éléments sur des réorganisations de services.

3. Organisation des services

- Pôle Achats - Marchés / Pôle Patrimoine

M. Mercier.- Oui. Il y a trois éléments. Je vais commencer par les deux premiers. En fait, il s'agit d'un prolongement, de la poursuite du travail qui avait été fait de structuration en pôles.

Il y a un ajustement relativement mineur qui concerne deux pôles, Achats – Marchés et Patrimoine. Vous avez eu un ensemble de documents très précis qui vous montrent le périmètre pour chacun des deux pôles quand il s'agit de certains types spécifiques d'achats supérieurs à 15 000 euros hors-taxes.

On ne va pas entrer dans le détail, sauf si on doit répondre à des questions mais, a priori, il serait un peu long de reprendre l'ensemble. Simplement, en synthèse, nous avons... D'ailleurs, je crois qu'il y a un diaporama. C'est ça. Il y a un petit document qui permet d'expliquer la philosophie de cette refonte du pôle Achats - Marchés.

Cela provient d'un constat. Fin 2013, la responsable du pôle a identifié le fait que ce pôle intervient dans deux grands secteurs en tant que support ou prescripteur pour la conduite des procédures, la rédaction des contrats fournisseurs, mais également pour des actions transversales dédiées à améliorer l'efficacité des achats de l'établissement. On avait considéré qu'il était aussi stratégique pour l'université de revoir l'efficacité des achats.

Sans aller dans le détail, cela recouvre la cartographie des plans d'actions sectoriels, du marketing achats interne, des actions innovantes, etc. Il se trouve qu'à partir de 2014, un certain nombre d'évolutions ont pu survenir, notamment :

- un changement des textes qui concerne la commande publique, avec un nouveau Code des marchés publics ; en tout cas, l'impact de ce nouveau code,
- l'accroissement des contrôles sur les marchés notamment de travaux qui entraînent des pénalités et des pertes de recettes, des contrôles sur le respect des obligations de moyens et de résultats.

Il est donc apparu vite nécessaire de doter l'université d'une personne dédiée au métier de juriste marchés de travaux.

L'objectif, c'est pour cela que cet ajustement vous est proposé, est de doter l'université de cette compétence, de sécuriser les marchés de travaux et donc d'aboutir à une nouvelle organisation.

Le pôle Patrimoine est replacé en tant que seul service prescripteur pour les achats métiers travaux. Et le pôle Achats - Marchés se positionne comme service support pour l'aide à la rédaction des contrats, pour mener à bien l'ensemble des opérations de procédure pour les marchés supérieurs à 15 000 euros hors-taxes.

C'est la même architecture que celle qui est actuellement en vigueur pour les relations pôle Achats - Marchés et composantes sur les achats métiers.

Donc des évolutions qui restent minimales et qui sont traduites ici par les deux organigrammes des deux pôles.

Ici, nous voyons l'apparition... Si je me trompe, Marie-France Mathieu qui suit de près ce dossier me corrigera, mais je crois que c'est cette entité « marchés de travaux » qui va être prise en charge par le pôle Achats – Marchés, avec un recrutement supplémentaire.

Le pôle Patrimoine n'a pas d'incidence majeure. Simplement, une partie des tâches qui était jusque-là effectuée par le pôle Patrimoine va être retransférée au pôle Achats - Marchés avec, je crois, suffisamment d'activités pour les personnes qui étaient concernées.

Voilà ce que je pouvais en dire.

Faut-il examiner pôle par pôle ? Ou sans doute prendre des questions pour ce pôle dans un premier temps s'il y en a. Non ?

Le Président.- Je pense que chacun a compris la logique qui est une logique de sécurisation financière et administrative, mais les deux sont liées, en fait, de l'ensemble de nos marchés liés à l'immobilier.

Cela représente des volumes financiers qui sont croissants, une complexité administrative et juridique qui est de plus en plus importante, et on n'a, bien sûr, pas le droit de se permettre de ne pas sécuriser ce secteur de notre activité.

D'une certaine façon, j'ai bonne confiance dans le fait que le salaire correspondant à cet emploi nouveau sera largement équilibré par les gains que nous en aurons en sécurisation et donc le fait que nous n'aurons pas de pénalité parce qu'actuellement, un certain nombre de pénalités s'appliquent. Je suis à peu près persuadé que la somme de ces pénalités est supérieure au coût salarial de cet emploi. Tout ceci entre dans une dynamique de sécurisation, de meilleure précision de toutes nos procédures administratives et financières.

Je voudrais dire aussi que cela se passe dans une excellente condition de dialogue entre le pôle Patrimoine et le pôle Achats - Marchés.

Vous, Marie-France, qui avez piloté tout ceci, vous pouvez nous le... Vous avez fait un gros travail pour créer ce lien entre ces deux pôles.

M. Mercier.- Dans un deuxième temps, nous avons évoqué en comité technique les évolutions concernant le pôle RH. Il s'agit, là encore, d'une évolution...

Mme Manciaux.- Excusez-moi, vous devez voter.

Le Président.- Attends. On n'a pas voté, Samuel.

M. Mercier.- Il faut voter.

Le Président.- On n'a pas délibéré.

Une intervenante.- Par pôle. Il devrait y avoir un vote par pôle.

Le Président.- Oui, pour chacun des deux pôles. Oui, tout à fait.

M. Mercier.- Vous prenez les votes après... Donc il faut que je vous rappelle ce qu'il en est pour le CT concernant le pôle Patrimoine et le pôle Achats - Marchés. Pour la réorganisation de ces deux pôles, il y avait 7 abstentions et 2 votes pour.

Le Président.- Très bien. Donc je soumetts à votre approbation cette réorganisation de pôles avec, pour corollaire, un emploi nouveau pour un juriste marchés.

Y a-t-il à des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Très bien. Merci beaucoup.

Unanimité (21 pour)

Le deuxième point maintenant sur le pôle Ressources humaines.

- Ressources humaines

M. Mercier.- Le deuxième point concerne le pôle Ressources humaines. Là encore, c'est l'évolution qui a été initiée à l'automne ou à la fin de l'automne 2013 puisque ce pôle Ressources humaines fonctionnait jusque-là avec une codirection qui était assurée par deux chefs de service, le service BIATSS, Madame Anne Racine-Dahoui, et le service Personnels enseignants, Joëlle Sotty, qui coordonnaient et co-animaient ce pôle.

Nous avons pris la décision de recruter un ou une DRH, ce qui explique les évolutions proposées ici. Il faudra ajouter... Je crois que c'est là. J'ai oublié de changer cela mais cela devrait être cela maintenant... C'est ce que j'ai vu.

Bien évidemment, c'était un peu complexe parce qu'il est toujours compliqué de faire apparaître ces évolutions schématiquement sur le document qui figure ici. Nous avons souhaité identifier le directeur ou la directrice des Ressources humaines en dehors de l'énoncé des différents pôles et également en décalage par rapport à la Direction générale des services pour bien mettre en avant le fait qu'il y avait une évolution pour la prise en charge de l'ensemble du pôle Ressources humaines. Sachant qu'il peut y avoir des éléments, ici, de complément.

L'action sociale sera animée, bien évidemment, par ce directeur des Ressources humaines.

Dans le détail, pour le pôle, cela fait apparaître le DRH ici, à la direction, en charge de l'action sociale et en animation des entités qui ne sont pas transformées. Cela reste à l'identique :

- le service BIATSS,
- le contrôle interne de la paye,
- la formation des personnels, et
- le service personnels enseignants (SPE).

Le DRH aura bien évidemment en charge l'animation transversale de projets tels que la GPEC, la politique handicap, le système d'information RH et autres projets transversaux qui ne manqueront pas de survenir.

C'est donc une évolution qui vise à professionnaliser l'animation d'ensemble qui pouvait, en tout cas jusqu'à la constitution de ce pôle à l'automne dernier, être appréhendée comme une façon un peu disparate d'un élément à l'autre de ce futur pôle RH. Ici, bien évidemment, cette personnification de l'ensemble des éléments RH se traduit par le recrutement d'une personne dont la fiche de poste va très prochainement être diffusée.

Le Président.- Dès demain. On attend la délibération de ce conseil d'administration. Et donc dès demain, la fiche de poste sera publiée.

Merci beaucoup, Samuel. Avez-vous, les uns ou les autres, des

interrogations ou des commentaires sur cette évolution de notre pôle Ressources humaines ?

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Pour moi, je dirais « enfin ! » parce que j'ai milité pour le recrutement d'un DRH ou, au moins, de la création d'une fonction DRH. Je vous ai assez bassiné dessus. Je ne l'ai fait pas en opposition par rapport à la Direction générale des services. Pour moi, je ne le situe pas à ce niveau-là. Je milite pour depuis votre élection. Je vous en avais parlé. Je sentais qu'il y avait un vide au niveau du lien entre la gestion administrative et la gouvernance politique et surtout sur des missions très transversales. Avoir une personne qui puisse véritablement gérer cette partie, faire l'interface, était important pour nous. On s'est aperçu depuis deux ans et demi que pour un certain nombre de problèmes, nous n'avions plus beaucoup d'interlocuteurs pour régler ces questions-là. C'était difficile. Il était donc important que cela soit remis. Je suis très satisfait qu'enfin, on ait cette personne. Et je le redis : ce n'est pas une opposition ou une méfiance, il ne faut pas que ce soit interprété comme cela, par rapport à la Direction générale des services.

Le Président.- C'est, au contraire, un soutien et un complément, bien entendu. Il y avait un certain nombre...

Tout d'abord, je voudrais vous dire, c'est un petit peu vrai, que quand j'ai été élu Président, je m'interrogeais sur le contenu, la nécessité d'un directeur des Ressources humaines. Pendant un temps, il m'est apparu que peut-être le contenu de cette fonction pouvait être assuré en tandem par le vice-président Ressources humaines, par le DGS, par les chefs de service.

Je vous ai bien entendu, Monsieur Rollin. Rapidement, j'ai bien compris l'importance de ce DRH mais un certain nombre de prérequis étaient nécessaires pour que l'on puisse procéder à ce recrutement d'un DRH. On est maintenant dans une situation où on peut le faire. On le fait donc volontiers. Donc dès demain, le poste sera publié. J'espère que cela nous amènera à recruter un DRH très rapidement. J'imagine d'ici mars ou avril, c'est quelque chose qui devrait pouvoir être fait.

Pas d'autres remarques ou d'autres questions ?

Samuel, qu'a-t-on eu en CT ?

M. Mercier.- En comité technique, cela a donné lieu à l'unanimité, 9 votes pour.

Le Président.- Très bien. Je vous propose donc de confirmer ce vote unanime du comité technique.

M. Rollin.- (*Intervention inaudible.*)

Le Président.- Vous voyez, c'est très bien.

Y a-t-il des oppositions ?

Un intervenant.- (*Intervention inaudible.*)

(*Rires.*)

Le Président.- Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Très bien.

Unanimité (21 pour)

Le Président.- Et donc dans le vaste chapitre des réorganisations de services, il nous reste à valider définitivement la réorganisation de la plate-forme de Zootechnie que Dominique nous a présentée depuis 18 mois de façon régulière.

Dominique, à toi la parole.

- Plate-forme de Zootechnie

M. Delmas.- Je vais vous présenter ici le futur centre de Zootechnie de l'établissement. Je vais reprendre quelques points. Je ne sais plus si les membres du CA ont déjà vu ce Powerpoint sur la mise en œuvre du regroupement. C'est vrai que l'on a fait tellement de réunions auprès des commissions de recherche, de la CFVU, du CT du CHSCT que je ne me souviens plus.

Dans le pire des cas, je vais vous le refaire en résumé. N'est-ce pas, Annie ?
(Rires.) On voit que c'est le dernier CA... Allez, on est parti.

Cette réflexion sur les animaleries de l'uB et du Grand Campus est partie de cette nouvelle loi du 1^{er} février 2013 qui reprend ici les grandes directives, c'est-à-dire avoir :

- des locaux conformes aux directives,
- du personnel compétent, ça on l'imagine bien sur le plan législatif, pour s'occuper des animaux,
- un suivi des médicaments par un niveau B,
- un suivi sanitaire régulier des animaux,
- une tenue des registres, cela est très important puisque les inspecteurs vétérinaires regardent très étroitement ces registres,
- la cellule de bien-être des animaux,
- la mise en place de programmes d'enrichissement de milieu, et
- une nouvelle directive qui est importante et sur laquelle aussi on nous attend beaucoup, c'est le suivi quotidien des animaux qui est à faire par du personnel compétent sur un plan législatif et qui engage bien évidemment la responsabilité de notre établissement.

Face à ces nouvelles directives, l'animalerie centrale a pu déjà répondre à un certain nombre de ces obligations. Notamment, elle a pu mettre en place une cellule du bien-être animal, un programme d'enrichissement de milieu, également faire des bilans sanitaires trimestriels avec des programmes de santé déterminés, la mise en place également d'un suivi et d'un enregistrement des procédures qui est très important et qui est également revu par un vétérinaire indépendant spécialiste des animaux de laboratoire, la mise en place de tâches, la mise en place du suivi quotidien 7 jours sur 7.

Face à ces nouvelles directives, le Président a nommé une chargée de mission, Madame Valérie Saint-Giorgio, ici présente. Elle a été placée sous ma responsabilité afin, tout d'abord, de réaliser un inventaire de l'ensemble des animaleries du Grand Campus pour vérifier notamment les agréments et surtout les conformités avec les agréments et, bien évidemment, le cas échéant, identifier les besoins de remise aux normes, en tout cas pour les sites animaliers de notre établissement.

Identifier également les spécificités et les particularités de chacune des animaleries. On a pu s'apercevoir, au cours de nos parcours au sein des différentes

animaleries, que nous ne connaissions pas nos biologistes, en tout cas l'ensemble des possibilités qu'offraient les sites animaliers pour les différents chercheurs et les prestations qu'ils pouvaient offrir.

Dresser également, c'est un point important, la liste de tous les personnels des animaleries et des accréditations qui engagent la responsabilité à la fois des composantes et des laboratoires auxquels ces animaleries sont rattachées mais également plus largement qui engagent la responsabilité de notre établissement.

Evaluer également les incidences de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur le fonctionnement des animaleries. C'est important. On vous l'a présenté tout à l'heure pour le budget. Vu les contraintes budgétaires, c'est quelque chose qu'il faut absolument chiffrer et surtout rationaliser, c'est un point important. Et puis également pour leur personnel parce qu'effectivement, avoir un suivi 7 jours sur 7, cela entraîne une réorganisation du personnel. Cela a un impact sur le personnel dont il faut également tenir compte.

Evaluer également les coûts de fonctionnement et de maintenance de ces animaleries et de leur financement.

Ici, vous est fait un petit récapitulatif des différentes animaleries qui existent au niveau du Grand Campus.

Vous voyez qu'AgroSup possède une animalerie rongeurs, également une animalerie gros animaux à Créancey, qui est à destination notamment de tout ce qui est chirurgie. Elle est utilisée par les praticiens du CHU.

L'INRA dispose également d'une animalerie rongeurs.

Egalement au CSGA.

En ce qui concerne notre établissement, nous possédons, vous le voyez, plein de sites animaliers qui sont un petit peu dispatchés :

- une animalerie rongeurs à l'UFR SVTE,
- une animalerie poissons également à l'UFR SVTE, qui appartient à l'UMR CNRS Biogéosciences,
- une animalerie poissons zèbres, également basée à l'UFR SVTE, qui est donc rattachée au centre de recherche INSERM,
- une animalerie pour les TP à l'IUT, et
- l'animalerie centrale, avec une annexe dans le bâtiment B3 et une annexe à la faculté de médecine.

Quand on fait le bilan des accréditations, l'animalerie en ce qui concerne l'UMR CNRS Biogéosciences est une animalerie insectes qui est non concernée par l'actuelle législation.

L'animalerie UFR SVTE est une animalerie rongeurs, rats, souris, et grenouilles qui est également agréée.

L'animalerie poissons zèbres, elle, est agréée mais sous réserve de travaux de mise aux normes assez importants.

L'animalerie centrale est une animalerie agréée. Les annexes sont agréées maintenant.

L'IUT est une animalerie agréée.

Et puis la volière Bretonnière pour laquelle les locaux sont vides. A l'heure actuelle, il n'y a plus du tout de manipulation par nos laboratoires, et les sols appartiennent à l'INRA.

En ce qui concerne le bilan des animaleries pour le Grand Campus, on a une animalerie conventionnelle rongeurs où les locaux sont agréés pour l'élevage.

L'animalerie du CSGA, qui est une animalerie conventionnelle rongeurs, est agréée.

L'animalerie AgroSup est une animalerie conventionnelle rongeurs agréée.
Et l'animalerie gros animaux, chevaux, moutons, porcs est également agréée à Créancey.

Une première réflexion et une première présentation ont eu lieu au conseil scientifique de l'uB. Vous le voyez, cela date déjà de plus d'un an maintenant. Elles ont eu lieu le 22 mai 2013 sur, justement, quel intérêt pouvait présenter le regroupement de ces animaleries au sein de notre établissement.

Tout d'abord, dans le cadre de la réorganisation des services, ce centre de Zootechnie serait placé sous la direction du pôle Recherche. Elle permettrait également une mise en commun des procédures de travail et de suivi sanitaire puisqu'on s'est aperçu, lorsqu'on a fait notre tour aussi bien au niveau de l'établissement que du Grand Campus, que toutes les procédures sont différentes. Chacun a sa propre procédure. Et si l'on peut uniformiser ou, en tout cas, mettre en commun un certain nombre de procédures, celles-ci pourraient être validées également par le vétérinaire.

La mise en commun également des commandes. Là, c'est toujours dans la politique que l'on a instaurée depuis un certain temps sur la politique d'achat et de rationalisation, en tout cas, des commandes. Cela peut être également applicable pour l'ensemble des animaleries de notre établissement. Vous voyez, par exemple les litières, la nourriture, les consommables. Cela permettrait de baisser de manière significative, en tout cas, les coûts de fonctionnement.

La mise en commun également de la cellule du bien-être animal.

Et puis également la surveillance des registres qui est un point extrêmement important.

Toujours dans cet intérêt du regroupement des animaleries, fournir, grâce à l'animalerie centrale qui est capable de faire des élevages, de fournir les souris et les rats pour les TP de l'UFR SVTE et de l'IUT de Dijon, ce qui permettrait, là encore, de diminuer les coûts de manière importante.

La mise en place également d'un programme de suivi sanitaire à l'UFR SVTE qui, lui, par contre, n'est pas nécessaire à l'IUT puisque les animaux sont simplement en transit et restent seulement une semaine pour les TP.

Egalement, une réorganisation de l'animalerie de l'UFR SVTE pour accueillir un certain nombre de protocoles extérieurs et ainsi générer des recettes, toujours de façon à améliorer le fonctionnement de ces animaleries également.

Et puis comme je vous le disais tout à l'heure, finalement on connaît mal les prestations, les savoir-faire de nos propres animaleries au sein de notre université. Il apparaît donc important de créer un site Internet qui permettrait justement de présenter les différents services qui sont offerts pour l'ensemble de notre communauté scientifique et également d'afficher de manière très claire, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, les tarifs en fonction des protocoles utilisés.

Toujours dans cette rationalisation des moyens utilisés, la possibilité d'étendre le contrat vétérinaire à l'ensemble des partenaires et de manière à négocier les coûts des bilans sanitaires qui maintenant sont trimestriels. Cela est une obligation avec cette nouvelle directive.

Egalement la politique d'achat commune pour les besoins de matériel qui sont liés aux animaleries du Grand Campus.

Et puis également organiser un groupe de travail entre la cellule du bien-être animal avec les différents partenaires du Grand Campus, notre établissement, l'INRA mais également AgroSup.

Et puis ce qui était valable également pour notre établissement, à savoir créer un site Internet pour présenter les différentes prestations que pouvaient offrir les animaleries, l'étendre à l'ensemble de nos partenaires. Cela permettra également de renforcer les liens que nous entretenons déjà avec les différents organismes présents sur le site.

De manière à pouvoir réaliser ce regroupement des animaleries, nous avons procédé en mode projet, avec l'établissement d'un groupe de pilotage et d'un groupe de suivi technique, composé :

- de moi-même,
- de la Direction générale des services,
- du directeur du pôle Recherche,
- de la directrice du pôle Hygiène et Sécurité,
- de la coordinatrice de l'animalerie centrale, et
- des différentes personnes impliquées qui possèdent soit le site animalier au sein de sa composante ou qui sont rattachées à un laboratoire.

Pour ce faire, nous avons introduit dans ce groupe de pilotage :

- le directeur de l'UFR SVTE,
- le directeur de l'IUT de Dijon,
- le directeur du Centre de recherche INSERM,
- le directeur, bien sûr, du CNRS de Biogéosciences, et
- les différents responsables et adjoints de l'animalerie de l'UFR SVTE,
- les responsables de l'animalerie poissons zèbres,
- l'ingénieur CNRS en charge de l'animalerie de l'UMR Biogéosciences, et
- la responsable de l'animalerie de l'IUT,

de manière à ce que tous les acteurs puissent participer à cette réflexion et tirer les grandes lignes de ce regroupement.

Les actions qui ont été menées au cours de l'année universitaire 2013-2014 ont été tout d'abord l'acquisition d'un logiciel d'animalerie commun à toutes les animaleries de l'uB de manière à pouvoir gérer notamment les registres.

L'animalerie centrale a également pu fournir les animaux de TP pour le premier semestre 2013 (comme vous le voyez, cela représentait 160 souris et 30 rats) et également au second semestre de l'année universitaire écoulée.

Depuis cette rentrée, depuis septembre 2014, tous les TP, aussi bien les TP de l'IUT que de l'UFR SVTE, sont pourvus avec les animaux de l'animalerie centrale. Cela représente, vous le voyez, 190 rats Wistar et 170 souris. Cela représente vraiment une diminution de coût extrêmement importante.

Egalement, grâce à un financement de l'Etat, l'animalerie centrale a pu renouveler un laveur de cage qui avait une capacité insuffisante. Celui-ci a été cédé à l'animalerie de l'UFR SVTE, ce qui a nécessité en tout cas un certain nombre de travaux pour relier ce laveur de cage.

Egalement une évaluation des coûts pour le renouvellement de l'agrément de l'animalerie poissons zèbres a été réalisée par le STU de manière à ce que l'on puisse justement agréer cette animalerie.

Et puis l'animalerie centrale a consulté un vétérinaire spécialisé sur les élevages OGM. Après un audit, les procédures ont été réévaluées, les services proposés ont évolué. Pour 2014, ce vétérinaire pourrait réserver une demi-journée par mois pour les besoins des chercheurs de notre établissement.

Et puis également, grâce au financement des programmes pluriannuels d'investissement, l'animalerie centrale a pu acquérir un logiciel de gestion d'animalerie. A l'heure actuelle, le personnel de l'animalerie le maîtrise et forme les

responsables des élevages. Ce logiciel pourra être accessible sur l'ensemble des sites dès 2015, ce qui permettra une gestion coordonnée de l'ensemble des sites animaleries de notre établissement.

Par ailleurs, toujours dans cette réflexion, on va dire, à plus long terme au niveau Grand Campus, également nos partenaires vont acquérir ce même logiciel. Ce qui aura vraiment un intérêt important dans cette réflexion globale, entre guillemets, au niveau du site.

Comment sera structurée la nouvelle plate-forme de Zootechnie ? Il vous est proposé ici que celle-ci soit sous la direction du directeur du pôle Recherche, en l'occurrence Jean-Marc Bourgeon. Il sera assisté d'une directrice technique de niveau B qui s'occuperait de la gestion quotidienne. Tous deux assurant conjointement, en relation, bien sûr, avec le responsable de chaque site, le bon fonctionnement du centre de Zootechnie. Et, bien évidemment, ce qui est le plus important puisque cela nous engage, cela engage la responsabilité de notre établissement, c'est le respect de la réglementation notamment vis-à-vis de l'expérimentation et de la protection animale. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, les tutelles et les organismes de contrôle se montrent de plus en plus drastiques notamment à cause de la pression qu'exercent, bien sûr, les comités antivivisection.

La directrice technique aura pour rôle de :

- gérer, bien sûr, le quotidien de la plate-forme, à savoir la mise en place et le suivi des élevages,
- organiser et suivre les utilisations d'animaux,
- formaliser et contrôler l'application des réglementations relatives à l'expérimentation animale,
- assurer le suivi sanitaire des animaux, ainsi que le suivi administratif réglementaire,
- communiquer avec le comité de pilotage, je vous en dirai juste un mot après, le directeur administratif, bien évidemment, et
- diriger et orienter le personnel affecté à la plate-forme,
- suivre les congés,
- conseiller et orienter les chercheurs dans leurs besoins en expérimentation animale.

Pour en venir au comité de pilotage, celui-ci serait composé :

- du directeur de pôle Recherche,
- de la directrice technique,
- d'un représentant par site,
- de 4 utilisateurs de la plate-forme représentant les grands organismes : notre établissement, l'uB, le CHU, le CNRS et l'INSERM,
- le médecin du travail,
- la conseillère de prévention,
- un représentant du pôle Patrimoine,
- un représentant de la commission de la recherche, et
- un vétérinaire.

C'est ce que je vous mettais à côté. Le directeur du pôle Recherche et la directrice technique sont assistés dans leur tâche par un comité de pilotage qui est présidé, justement, par le directeur du pôle Recherche.

Les missions de ce comité de pilotage sont à la fois de :

- rechercher des solutions aux problèmes de fonctionnement et de gestion du centre,
- faire appliquer le règlement intérieur,

- fixer la participation financière demandée aux utilisateurs, c'est un point très important,
- veiller aussi à la mise en conformité des différents sites,
- délibérer du budget annuel du centre de Zootechnie.

Le comité de pilotage se réunirait tous les trois mois, ou exceptionnellement à la demande du directeur du pôle Recherche, de la directrice technique ou de l'un des représentants de site.

Je veux juste revenir sur un point qui est de délibérer du budget annuel. Ce point est capital. Pourquoi ? Parce qu'à l'heure actuelle, les sites animaliers sont sous la charge des composantes. Cela veut dire que dans l'attribution que l'on fait du fonctionnement des composantes, les composantes sont obligées de prendre sur leur budget pour pouvoir assurer le fonctionnement de leur animalerie. Avec cette nouvelle organisation, nous recevrons, lors des DOM, comme n'importe quel service, comme n'importe quelle composante, le directeur du pôle Recherche, assisté de sa directrice technique, qui après délibération au sein de son comité de pilotage comme cela se fait au sein d'une composante au sein de son CA, viendra en DOM de façon à pouvoir discuter à la fois de sa politique d'emplois et de sa politique budgétaire. Et ensuite, comme un service, comme une composante, à l'issue des DOM, une fois que l'on aura donné la notification des crédits de fonctionnement, ce sera le comité de pilotage qui aura à déterminer son budget et à orienter, à flécher par exemple, dire « cette année, ce sera le renouvellement, par exemple, de l'animalerie poissons zèbres ». On sait qu'elle est en mauvais état et qu'elle a besoin d'avoir un certain nombre de réfections pour pouvoir être agréée. Ils orienteront telle ou telle masse budgétaire. Vous voyez donc un peu la philosophie qui sera légèrement différente et qui aura, on va dire, une meilleure structuration et organisation.

Et puis également, une des actions qui ont été menées au cours de l'année universitaire 2013-2014 a été l'établissement d'un règlement intérieur qui a dû vous être adressé précédemment.

Les actions qui restent à mener pour 2015, sous réserve bien sûr de votre vote positif, c'est :

- la mise en place du comité de pilotage du centre de Zootechnie à la rentrée, dès le mois de janvier,
- la mise en commun des procédures de travail et de suivi sanitaire de manière à avoir justement une uniformisation,
- la mise en commun des commandes, toujours dans le cadre de cette rationalisation et de baisse des coûts,
- l'uniformisation des tarifications pour les laboratoires de l'uB (cela est un point capital, il ne serait pas normal que des laboratoires payent différemment pour les mêmes prestations),
- la mise en commun de la cellule du bien-être animal,
- la surveillance des registres (c'est un point capital qui engage notre responsabilité),
- la mise en place d'un programme de suivi sanitaire à l'UFR SVTE,
- la réorganisation de l'animalerie de l'UFR SVTE pour accueillir un certain nombre de protocoles et ainsi générer des recettes, et
- comme je vous le disais, la création du site Internet qui est essentielle, en tout cas, pour la connaissance des prestations qui peuvent être offertes au sein de notre établissement.

Ici, vous est représenté finalement tout le cheminement que nous avons fait depuis cette première présentation et réflexion que nous avons eue au conseil

scientifique qui ne s'appelait pas encore la commission de la recherche, au 22 mai 2013. Ensuite, cette réflexion a été portée devant les directeurs de laboratoires le 7 octobre 2013. A été ensuite mis en place ce groupe de pilotage et de suivi technique. Puis ce projet a été présenté pour connaissance devant le CT le 20 octobre dernier, avant une présentation et un avis de ce règlement intérieur et de cette organisation devant la commission de la recherche le 12 novembre 2014, puis une présentation et avis devant le CHSCT le 20 novembre 2014, et présentation et avis devant le CT le 2 décembre dernier.

Pour l'ensemble de ces présentations, nous avons recueilli une unanimité, en tout cas, des avis des différents conseils et commissions.

Juste pour vous dire, même s'il y a eu unanimité, c'est vrai que cela s'est fait parce que, justement, nous avons énormément dialogué. Tous les acteurs ont participé, que ce soit les directeurs mais également le personnel qui suit au quotidien les tâches d'animaleries. Je pense qu'au-delà d'une meilleure organisation, au-delà de la rationalisation des coûts, c'est avant tout essayer que le personnel des animaleries travaille tous ensemble. Cela va plus vers un élan commun.

A ce titre, je voudrais ici vraiment remercier l'ensemble des acteurs, que ce soit les acteurs des animaleries, mais également le travail formidable qu'a accompli notre chargée de mission, Valérie Saint-Giorgio, et également Marie-France Mathieu qui nous a secondés, en tout cas, sur le plan administratif pour établir, je l'espère, ce centre de Zootechnie s'il recueille votre vote favorable aujourd'hui.

Le Président.- Merci beaucoup, Dominique. Un parcours, comme vous le voyez, qui se termine aujourd'hui et pour lequel on peut prendre quelques questions et quelques commentaires si vous en avez.

Non, les choses sont bien claires.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- C'est vrai que cela est passé au comité technique, il y a eu un avis unanime. On avait demandé deux ou trois petits points d'éclaircissement. Je n'ai pas vu dans le règlement... J'ai cherché. Peut-être que je suis passé au travers. On avait demandé que soit précisé, soit dans le préambule soit dans le règlement, que la recherche et l'enseignement deviennent vraiment prioritaires. Que cela soit acté. Je ne l'ai pas retrouvé.

M. Delmas.- (*Intervention inaudible*).

M. Rollin.- Je regrette.

M. Delmas.- Je n'ai pas vérifié.

M. Rollin.- Dans le document que l'on a eu aujourd'hui au CA... On avait demandé à ce que cela soit acté dans le règlement intérieur. Le Président avait donné son accord. Il n'y avait pas d'opposition à ce qu'au moins une petite phrase apparaisse dans ce sens-là.

Un intervenant.- (*Intervention inaudible*).

Le Président.- Sur le fond, on est absolument d'accord, Monsieur Rollin. C'est vrai que cela a été débattu en comité technique et que l'on s'était mis d'accord

pour que figure dans le texte final le fait qu'effectivement, l'animalerie privilégierait les projets universitaires, toujours.

M. Rollin.- D'accord. Donc on pourra avoir un document une fois qu'il sera acté de façon définitive.

M. Delmas.- Oui, tout à fait. Ici, on prend acte de le mettre. Oui, tout à fait.

Mme Saint-Giorgio.- La note avait été ajoutée dans le règlement intérieur, mais on attendait que toutes les commissions soient passées pour faire une version finale.

Le Président.- D'accord.

Mme Saint-Giorgio.- Et là, dès janvier, on peut tout imprimer.

Le Président.- D'accord. Il le faut demain pour Hélène.

Mme Saint-Giorgio.- D'accord. Vous l'aurez demain.

Le Président.- Très bien.

Mme Manciaux.- Parce qu'en fait, on va le publier avec la délibération. Donc la délibération on la publie très vite.

M. Delmas.- Oui.

Le Président.- Très bien. D'autres commentaires ? S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous propose que l'on adopte définitivement cette démarche de regroupement des animaleries de l'université de Bourgogne pour en faire une plateforme de Zootechnie partagée, qui sera une composante du pôle Recherche de notre université.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (21 pour)

Je vous remercie. Merci à toi, Dominique, aussi pour avoir, si efficacement et de façon tellement bien concertée, porté ce projet.

Il nous reste maintenant quelques derniers points de délibération sur des conventions et contrats.

XII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Reconduction du contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales de la Côte d'Or

Le Président.- La toute première est, en fait, quelque chose d'un petit peu particulier puisqu'elle s'insère dans le cadre d'une convention que nous avons avec

la Caisse d'allocations familiales de la Côte d'Or. Dans le cadre de cette convention qui s'appelle le « contrat enfance jeunesse », la Caisse d'allocations familiales finance, en fait, La P'tite Fac, notre crèche.

Il se trouve que le prochain contrat avec la Caisse d'allocations familiales va prendre effet au 1^{er} janvier 2015 pour couvrir la période 2015-2018 mais que, dès maintenant, la Caisse d'allocations familiales nous demande une délibération qui est, bien sûr, une délibération de principe puisqu'on n'a pas de texte de convention.

Cette délibération de principe doit intervenir avant la fin de l'année 2014 pour garantir la possibilité qu'aura la CAF de nous verser les financements qui correspondent aux actions qui sont inscrites dans le cadre de ce « contrat enfance jeunesse » et notamment le financement de La P'tite Fac. L'idée est celle-ci.

En réalité, pour nous, il n'y a pas de risque. Il n'y a pas de danger. Il y a simplement la possibilité que l'on puisse toucher ces financements qui sont, en fait, un niveau de subvention que je n'ai pas en tête mais qui est indispensable au bon équilibre économique de La P'tite Fac.

Je voudrais d'abord vous demander une délibération de principe pour passer cette convention, donc ce « contrat enfance jeunesse », avec la Caisse d'allocations familiales. Etant entendu clairement qu'on ne prend pas de risque.

On prend d'autant moins de risque que de toute façon, s'il apparaissait, dans le texte final de convention que l'on examinera, des éléments que l'on n'accepte pas, il suffirait de ne pas le voter ou que je ne le signe pas, bien entendu. Cela est quelque chose de très formel.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Je dirai même qu'il n'y a pas de risque à le prendre. Je le vois sur un autre plan. Je le vois en tant qu'élu, ce genre de dossier au niveau de la collectivité. La convention est plus favorable que dans les précédents contrats.

Le Président.- Oui, tout à fait.

M. Rollin.- Surtout l'avantage de prendre la convention. Je ne sais pas pour l'université mais, en prenant la convention.... la délibération dès maintenant, on pourra au cours de l'année 2015 commencer à demander des acomptes sur le fonctionnement de 2015 alors que si on n'avait pas pris cette délibération, on ne pourrait pas le faire.

Le Président.- Tout à fait. Je vous remercie de cette précision.

M. Rollin.- Cela n'est quand même pas négligeable dans le cadre du budget.

Le Président.- C'est même tout à fait important pour la qualité de nos relations aussi avec la CAF. Le budget est très important.

Y a-t-il des oppositions à cette délibération de principe ?

Pas d'opposition, pas d'abstention.

Unanimité (21 pour)

On a maintenant, comme à l'occasion des autres conseils d'administration, à approuver un certain nombre de conventions et contrats qui engagent l'université sur

des questions financières et commenter éventuellement les conventions hors subventions.

Marie-Geneviève, je te laisse la parole.

2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Gerrer.- Avez-vous des remarques à formuler pour les conventions avec subventions ? Non, donc je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

3. Compte rendu des conventions hors subventions

Mme Gerrer.- Et pour terminer, avez-vous des remarques à propos des conventions sans subvention ?

Non plus. C'est donc une chose entérinée.

Le Président.- Merci à tous.

XIII) Questions diverses

Le Président.- Avant que l'on ne se sépare et avant de vous souhaiter à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année, je voudrais, en cette fin d'année, qui a été une année chargée, remercier très sincèrement toute l'équipe qui m'entoure.

Remercier l'équipe des vice-présidents, que ce soit les vice-présidents des conseils ou les vice-présidents délégués, qui font un travail formidable.

Remercier mon cabinet.

Remercier la Direction générale des services aussi.

Gilles qui est à nos côtés depuis un an maintenant. Presque un an. Je crois que vous êtes arrivé au tout début de l'année 2014. Vous remercier pour votre présence à nos côtés.

Remercier Marie-France également pour sa présence également fidèle pendant tout ce temps.

Je voudrais vous dire que même si la période semble difficile, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, je voudrais vous rappeler quand même une chose que je vous ai dite il y a peu de temps, que l'on ait tous en tête le fait que notre université est classée environ 270^{ème} au classement mondial de Leiden. 270^{ème} université au monde, ce n'est pas rien. Que l'on a vu il n'y a pas longtemps que si Shanghai allait un petit peu plus loin, on apparaîtrait, nous, tous seuls, entre la 500^{ème} et la 600^{ème} place. C'est fort également. Et je voudrais que tout ceci, en cette période de fin d'année, nous remplisse de confiance collective.

Vous redire aussi que dans le cadre de Bourgogne Franche-Comté, on va apparaître dans Shanghai, on sera entre la 400^{ème} et la 500^{ème} place, et que Bourgogne Franche-Comté est vraiment clairement le nouvel horizon partagé qui doit être le nôtre désormais pour nos ambitions.

On termine 2014. 2015 sera maintenant l'année de la candidature à l'Initiative d'excellence. C'est le très grand défi collectif qui nous attend pour 2015. J'y

crois. Je ne vous dis pas que l'on va gagner mais j'y crois. Je ne suis pas le seul à y croire. Je vois que mes deux amis qui se dissipent...

Un intervenant.- (*Intervention inaudible.*)

Le Président.- Non, j'y crois sincèrement. J'y crois parce que je pense que l'on est identifié en Bourgogne Franche-Comté.

Encore une fois, je l'ai dit, en déjeunant tout à l'heure, à certains d'entre vous. Ce n'est pas pour rien si le Premier ministre est venu en Bourgogne Franche-Comté lancer le programme Initiatives d'excellence. Ce n'est pas pour rien s'il est revenu à Dijon, cette semaine, pour une étape essentielle de la politique de construction interrégionale. On est identifié. On a un lien de qualité avec le monde économique, avec les entreprises. On a des classements internationaux qui sont bons. On est donc crédible. Il faut donc maintenant que l'on devienne meilleur que les autres. Et devenir meilleur que les autres, je voudrais vous dire qu'avec le travail que font Annie Vinter et Alain Dereux ainsi que les collègues de Franche-Comté, je crois que c'est possible parce qu'ils font un travail vraiment exceptionnel.

Je voudrais simplement vous transmettre cette confiance. Ce n'est pas le moment de se décourager. C'est le moment que l'on ait tous confiance en nous. Que l'on ait une confiance à la fois très lucide, parce que je ne veux pas vous dire qu'on a gagné, mais que l'on ait une confiance résolue. Si vous voulez me faire un cadeau pour Noël, s'il vous plaît, portez...

Mme Gerrer.- Un cierge.

Le Président.- Non, pas un cierge. Portez la confiance et portez cette ambition dans toute l'université et surtout le Grand Campus parce que je suis sûr que la confiance peut entraîner les choses. La confiance a toujours une vertu qui est importante, elle peut entraîner le succès. Donc, s'il vous plaît, portez cette confiance.

Avant de terminer, au soir de ce CA qui a été difficile, je voudrais remercier Hélène Manciaux tout particulièrement. C'était un CA difficile. Je dois le dire. Je sais que ces CA qui durent toute la journée sont extrêmement compliqués à organiser. Hélène fait cela avec beaucoup de professionnalisme avec son équipe.

Je voudrais vous remercier, Hélène, parce que je sais que vous avez été en souci pour ce CA qui était tellement difficile. Je sais que votre professionnalisme est un peu le garant de notre bonne sécurisation. En fait, le bon déroulement de ces CA est essentiel à la sécurisation de notre université. Je voulais donc vous remercier tous.

Excellentes fêtes de fin d'année à tous et à bientôt.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00)

Le Président

Alain BONNIN